Atelier **L**ocal d'**U**rbanisme du **3**e arrondissement de Paris

L'urbanisme et le citoyen

produire la ville avec ses habitants

une expérience locale

ALU 3 - Edition

ALU_Livre_160126.indd 1 01/02/16 14:32

Couverture : *Effetti del Buon Governo in città*, 1338-1340, Palazzo Pubblico, Sienne, Italie, A. Lorenzetti

ISBN 999-999-999

© ALU3, 2016

Le Code de la propriété intellectuel interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Introduction 7

Les engagements de l'Atelier local d'urbanisme du 3e 8

Le cheminement vers l'ALU 3 9

Les années 1970 9

Des habitants engagés dans la vie de leur arrondissement 11

Le CH3 12

Les actions du CH3 12

La lutte contre la SOREMA et les expulsions des habitants
La lutte pour la sauvegarde du Square du Temple
La lutte pour la sauvegarde du Carreau du Temple

Les années 1990 16

Vivre dans le 3e 16

Les années 2000 21

La création de l'Atelier local d'urbanisme du 3e arrondissement - ALU3 21

Le fonctionnement de l'ALU3 23

Les spécificités 23

Le fonctionnement 26

Les réunions hebdomadaires
Les réunions de l'ALU 3 dans le local de la Mairie

La vocation 35

L'ALU 3 travaille sur l'espace urbain
L'ALU 3 conseille et formalise ses idées
Des idées au projet
La réalisation de l'aboutissement des études de l'ALU 3
La simulation, outil de la conception

L'action et la production de l'ALU3 38

Les « temps forts » 38

Trois concertations réussies 38
L'îlot Saint-Gilles
Le Carreau du Temple
L'aménagement de la Place de la République

Les études pré-opérationnelles 64
Le Maraisbus
Le marché forain
Le Pont aux biches
Les logements des Enfants Rouges
La bagagerie

Les études et inventaires 74
L'OPAH Arts-et-Métiers
L'OPAH 2D2E
Le PLU
Le PSMV

Adhésion - Conseils - Soutiens 85

L'Atelier d'urbanisme dans l' évolution de l'arrondissement 94

Les annexes 110

Références bibliographiques 119

Références des illustrations 121

La plaquette « Les dix ans de l'ALU 3 *», dont cet ouvrage est le prolongement, est jointe à ce livre sous la forme numérique. Elle a été publiée à l'occasion de l'exposition tenue à la Mairie du 3e en novembre 2011.*

Afin d'alléger les notes de bas de page, les références bibliographiques annotées en chiffres romains, sont renvoyées en fin d'ouvrage.

L’urbanisme et le citoyen

produire la ville avec ses habitants

une expérience locale

ALU_Livre_160126.indd 5 01/02/16 14:32

Le 3e arrondissement, central parmi les 20 arrondissement de Paris

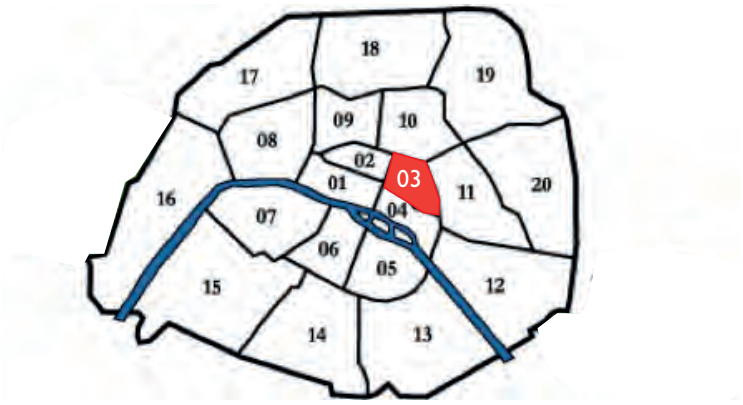

ALU_Livre_160126.indd 6 01/02/16 14:32

Introduction

Cet ouvrage témoigne de l'activité de l'Atelier Local d'Urbanisme du 3e arrondissement de Paris pendant quinze ans (2001 - 2015), de ses études et de ses actions pour la mise en valeur de l'espace urbain de l'arrondissement. Il est le récit de nos objectifs, de notre méthode de travail, de notre mode de fonctionnement et de nos rapports avec les élus, les Conseils de quartier, les associations, les habitants en portant un regard particulier sur l'espace public urbain et ses usages, objets permanents de nos actions.

Restituer nos diverses implications avec un regard analytique et même critique, nous a semblé nécessaire et utile, à tous ceux qui voudraient se lancer dans une aventure semblable à la nôtre.

Franz Hessel dans « Flâneries parisiennes »[1] nous rappelle :

> *« Paris est la ville où rien ne cesse, où le passé continue de prendre part à la vie. Paris est toujours présence et souvenir simultanément. »*

Jacques Odinot
Président

Jean-Pierre Piéchaud
(Président de 2001 à 2003)

Raoul Pastrana
(Président de 2003 à 2007)

ALU_Livre_160126.indd 7 01/02/16 14:32

Engagements de l'Atelier local d'urbanisme du 3e

L'Atelier local d'urbanisme du 3e arrondissement (ALU3), est une association de la loi de 1901 qui existe depuis février 2001. Il est l'aboutissement d'une présence militante sur l'arrondissement qui remonte à plusieurs décennies.

Tous les membres de l'ALU3, bénévoles, sont des habitants de l'arrondissement, certains d'entre eux étant architectes, urbanistes ou techniciens.

L'Atelier s'emploie à démocratiser les pratiques de l'urbanisme par une démarche associant les habitants à la réflexion et aux projets concernant leur quartier.

L'ALU3 garantit un cadre d'échanges et de débat sur l'avenir de l'arrondissement et sur les chantiers en cours ou futurs. Il est force de proposition pour la formulation et le développement des projets.
L'Atelier est ouvert à tous les habitants souhaitant participer à la réflexion et à l'action pour le 3e arrondissement, dans la perspective d'un développement durable, avec comme objectifs:

- La mixité sociale dans l'arrondissement ;
- Le développement économique ;
- Le développement des services et des équipements publics ;
- La mémoire sociale et culturelle de notre arrondissement ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- Le développement durable, synthèse des approches des problèmes urbains ;

Notre association s'est appelée « Atelier » pour afficher clairement la vocation que nous voulons lui attribuer : être un lieu de travail et de propositions.

Nous travaillons sur des thèmes issus de l'observation attentive de la réalité qui nous entoure, dans notre arrondissement, dans notre ville.

« Tout ce qui se passe dans la rue nous regarde »

En cohérence avec ce slogan, nous travaillons sur des thèmes issus de l'observation attentive de la réalité qui nous entoure, dans notre arrondissement, dans notre ville.

ALU_Livre_160126.indd 8 01/02/16 14:32

Le cheminement vers l'ALU 3

Les années 70

Parmi les adhérents de l'Atelier d'urbanisme plusieurs sont arrivés dans le 3e arrondissement[1] à la fin des années 1960, d'autres ultérieurement. Une des premières adhérentes est « une enfant du pays », née boulevard du Temple.

A leur arrivée, c'est un arrondissement où se côtoient artisans, commerçants, ouvriers et gens de la classe moyenne. De nombreux logements, restés dans leurs bâtiments d'époque, sont vétustes et les anciens hôtels particuliers du Marais tombent en décrépitude. Ils sont rapidement convoités par les promoteurs immobiliers. On trouve encore des vieux logements à bas loyer ou à peine sortis de la loi de 1948[2] ainsi que des logements en vente à des prix très abordables à rénover petit à petit. En outre, l'arrondissement très petit a un peu le charme d'un village, avec le très beau square du Temple, son vieux marché et beaucoup de commerces de proximité accessibles à toutes les bourses.

Il est encore le quartier que Simenon (1967) décrit dans ses romans :

> « *La rue des Francs-Bourgeois, dans le quartier du Marais, conservait encore quelques hôtels historiques qui abritaient maintenant une foule de ménages besogneux, petits artisans pour la plupart, beaucoup originaires de Pologne, de Hongrie ou de l'ancienne Lituani*e »[II]

Ces nouveaux habitants des années 1960 et 1970, avec leur famille en pleine croissance (leurs enfants sont nés dans le quartier) regrettent le manque d'équipements publics. L'arrondissement souffre de

---

[1] Le troisième arrondissement, dont la superficie est de 1,17 km², comptait autour des années 1900, 90.000 habitants, alors que la population actuelle est de 35.991 habitants en 2012 (INSEE).

[2] Sont soumis à la loi de 1948 les logements construits avant le 1er septembre 1948 et situés dans des communes de plus de 10 000 habitants. Ce régime fait bénéficier le locataire et ses proches d'un droit au maintien dans les lieux avec un loyer bloqué.

ALU_Livre_160126.indd 9 01/02/16 14:32

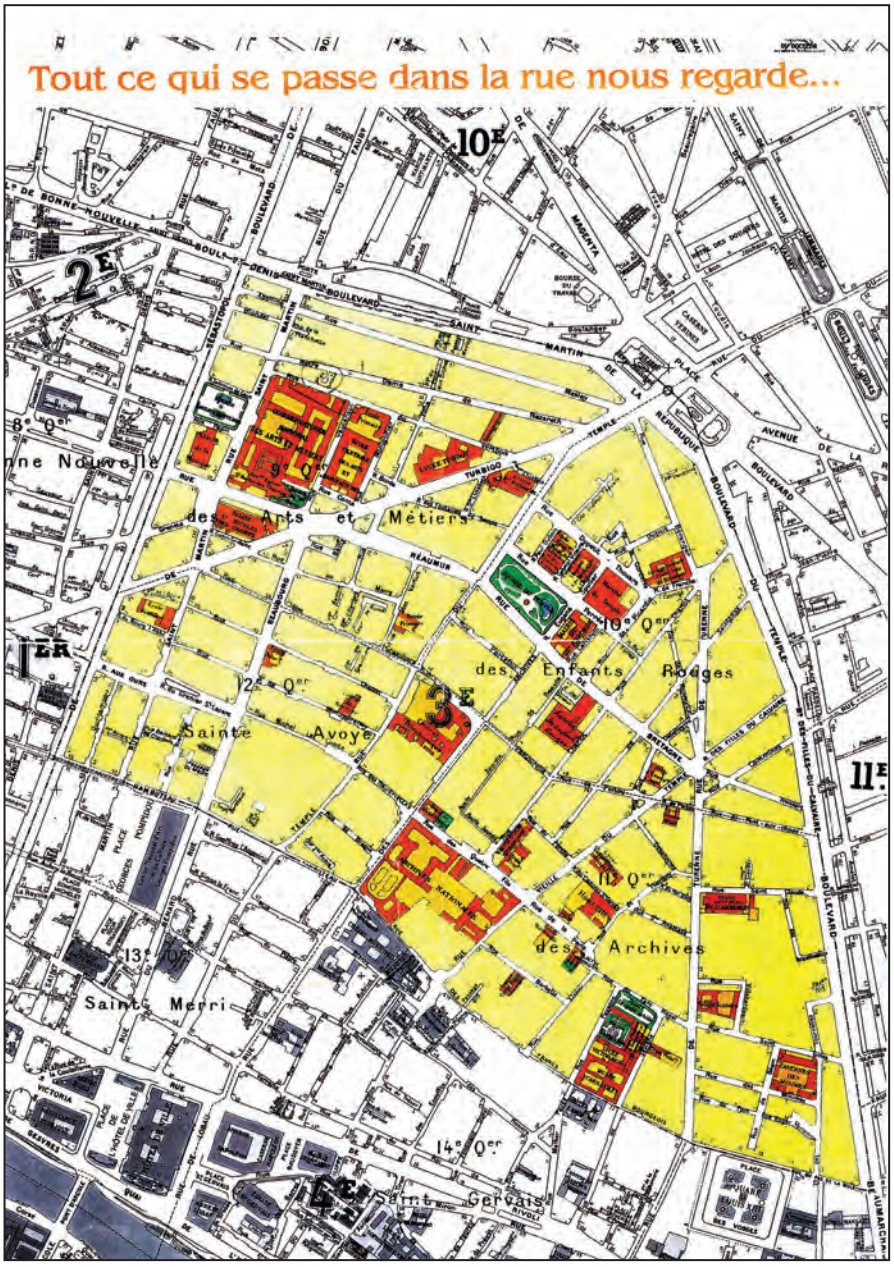

2

ALU_Livre_160126.indd 10 01/02/16 14:32

l'absence de crèches, d'équipements sportifs et culturels, de parcs, de jardins et d'espaces récréatifs pour les enfants. Le Troisième n'a pas totalement échappé aux travaux lancés par Haussmann en 1850 (percement des rues de Turbigo et de Réaumur) mais il y subsistent de nombreux îlots insalubres. Si les lignes de métro et de bus apportent une liaison directe et rapide avec les gares, néanmoins elles ne desservent pas le cœur de l'arrondissement.

> « *Partout dans le Marais, on pouvait encore se croire à la fin du XIXe siècle, et partout nous pouvions constater le non entretien du bâti et des logements depuis la Révolution française de 1789.* » (H.P., 15/04/15)

Dans ces mêmes années, s'intensifie la réhabilitation du vieux Paris (1955-1974).

> « *Elle fut d'autant plus violente que les loyers avaient plus longtemps stagnés : la grande spéculation foncière des années 1960, la destruction de plusieurs quartiers et le bouleversement du paysage parisien sortent en droite ligne du long blocage des loyers, de la stagnation du réseau de transport, de la vétusté et de l'insalubrité des logements qu'avaient légués les régimes passés. (...) Cela ne justifie pas et n'excuse encore moins, la grande spéculation des années 1960* » [III].

Des habitants engagés dans la vie de leur arrondissement

C'est dans ce contexte de rénovation urbaine et d'essor démographique et économique, ainsi que pour faire face à cette transformation du quartier, que des habitants vont se réunir dans les années 1974-1975 afin d'agir ensemble. Un groupe sera nommé le « Comité des habitants du 3e » en contact avec « Le Ras du pavé » le journal des Halles et du Marais (association loi 1901), ainsi qu' avec le groupe « Inter-comité du Marais »[3]. A Paris la lutte en cours est celle menée contre les destructions et la

[3] L'Inter-comité coordonnait l'action d'une dizaine de comités de défense (de rues, d'îlots) pour le maintien des populations et des activités du quartier. Réunions dans la rue des Lions Saint-Paul.

ALU_Livre_160126.indd 11 01/02/16 14:32

spéculation dans la zone des Halles.

Le CH3

Le « Comité des habitants du 3e » (CH3) est une association du quartier créée le 23 octobre 1970 dont la permanence est située dans un local au 29 rue Charlot. Son but est de « *recréer une vie sociale entre les habitants afin d'éviter l'isolement et pour qu'ensemble ils aient leur mot à dire sur l'évolution de leur arrondissement* » (voir en annexe 1).

Les actions du CH3

3

Tout en poursuivant l'objectif de favoriser la vie sociale par la création d'ateliers pour les enfants et les adultes du quartier, à partir des années 1974 - 1975, le CH3 devient de plus en plus actif dans les luttes urbaines qui se développent dans le Marais. Elles visent l'emprise des promoteurs privés sur les rénovations lancées, dont l'une dans l'Îlot Saint-Martin (le futur Quartier de l'Horloge) par la COGEDIM, et une autre plus loin dans le 4e arrondissement sur l'Îlot Saint-Paul par la SOREMA, la lutte conduite avec l'« Inter-comité du Marais ». Par la suite, le CH3 agira dans la lutte contre la démolition du Square du Temple et plus tard celle du Carreau du Temple.

« Le ras du pavé » est un journal indépendant qui s'est donné pour rôle d'être la tribune régulière de ces luttes. Il informe et met ses colonnes à dispositions de tout citoyen. Sa position est ferme et implacable dans le débat avec la SEMAH (Société d'économie mixte d'aménagement des Halles) et responsable également de la rénovation de l'Îlot Saint-Martin.

ALU_Livre_160126.indd 12 01/02/16 14:32

La lutte contre la SOREMA et les expulsions des habitants

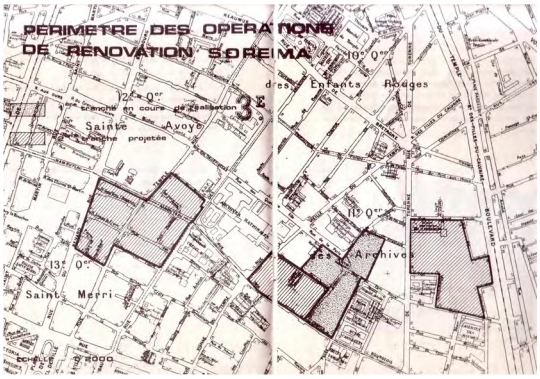

4

La SOREMA était une Société d'économie mixte créée en 1966 dont les capitaux appartenaient pour 51 % à la Ville de Paris et pour 49 % à des banques ou des sociétés privées.

Parmi les opérations de la SOREMA qui laissera dans le Marais les réalisations prestigieuses de l'hôtel Salé (Musée Picasso), l'hôtel d'Albret (Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris) et l'hôtel de Coulanges (Maison de l'Europe), le Carré Thorigny et l'Îlot Saint-Paul furent celles qui entraînèrent les luttes des habitants les plus importantes car leur maintien était menacé dans ces quartiers.[4]

Un numéro de *Paris Projet*, « Paris-Rome » raconte le processus d'élaboration du Plan de sauvegarde du Marais en cours de réalisation. Il a fallu 17 ans pour élaborer ce Plan de sauvegarde. Durant ce temps, tout se construisait, se détruisait, se rénovait. Le quartier connaissait une vague de construction sans précédent. A cela s'accompagnaient des expulsions d'habitants et même des suicides, car la population originelle du quartier était carrément poussée dehors. Beaucoup de réhabilitations et de rénovations d'appartements n'étaient pas destinées aux habitants du quartier.

---

[4] À noter que entre 1968 et 1975 la population du Marais a diminué de 25% et les activités traditionnelles ont diminué de moitié en 10 ans.

ALU_Livre_160126.indd 13 01/02/16 14:32

« J'étais professeur à la Villette à cette époque et des étudiants travaillaient déjà sur ces questions d'expulsion. L'un d'entre eux a fait son mémoire d'étude sur l'Îlot Saint-Paul et il a obtenu de pouvoir faire la soutenance de son diplôme sur place. Les membres du jury étaient la SOREMA et les différents opérateurs de cette rénovation urbaine. Nous avons obtenu, nous autres professeurs et étudiants, que le quartier ne soit pas démoli tant que nous n'aurons pas obtenu une discussion avec les habitants.

« Quelques mois plus tard on voyait des meubles jetés par la fenêtre, par les escaliers, l'eau était coupée, etc. Trois ou quatre associations différentes étaient mobilisées sur le sujet et il y avait matière à être révolté. C'était un moment difficile mais nous avons tous été mobilisés ». (R.P., 16/03/15)

La lutte pour la sauvegarde du Square du Temple

Dans un contexte de l'arrivée du « tout-automobile » en France, Paris subit des transformations de réseaux et d'aménagement des voiries. Ainsi, la construction du périphérique débute en 1957 et se termine en 1973, l'aménagement des berges commence également en 1964 et Paris aménage ses places pour intégrer la voiture individuelle alors en vogue. Le troisième arrondissement n'échappe pas à ce processus de transformation. Sous la tutelle de l'État et du gouvernement « giscardien », en 1966 et 1969, « *c'est la grande période de la politique d'implantation des parking sous les squares* »[IV]. Une commission spécialisée nommée par arrêté préfectoral statue sur ce programme et plusieurs squares verront sculptures et platanes abattus pour la création d'un parking en sous-sol (les squares d'Anvers, Bergson, Boucicaut), le square du Temple fait partie également de la liste.

ALU_Livre_160126.indd 14 01/02/16 14:32

A la mi-juin 1970, alertés par la mise en place d'une machine à sonder le sous-sol, les commerçants riverains du square du Temple se constituent en Comité de défense et font signer une pétition qui recueillera 2500 signatures. Les militants du Comité d'action du 3e les rejoignent, alertent la population par des tracts et des affiches. S'en suivent une manifestation devant le kiosque et une délégation à l'Hôtel de Ville.

> « *Le maire du 3e à l'époque, Jacques Dominati, farouche partisan du parking, retourne sa veste et prend la tête de la délégation.* » (D.G., 26/03/15)

Le 29 juin, le Conseil de Paris revient sur le projet de parking.

La lutte pour la sauvegarde du Carreau du Temple

Depuis 1963-1964 on débat au Conseil de Paris sur un programme de remplacement du marché du Carreau du Temple et pour la mise en place d'un nouveau bâtiment contenant divers équipements. L'obligation de renoncer au parking sous le square réactive et accélère le processus. Le projet de l'architecte Louis Arretche qui prévoit un bâtiment en béton de cinq étages sur entresol et rez-de-chaussée avec trois niveaux de parking en sous-sol, est approuvé et le permis de démolir et de construire sont délivrés en 1974-1975. L'appel d'offres pour les premiers travaux paraît au Bulletin Officiel en août 1976.

6

Malgré cela le pouvoir politique va devoir céder à la forte mobilisation des habitants avec la participation du CH3. Ce dernier,

ALU_Livre_160126.indd 15 01/02/16 14:32

avec l'aide de « S.O.S. Paris » et le « Syndicat des marchands » recueillent 48 974 signatures dans une pétition.

Jacques Chirac en 1977, dans la perspective de son élection à la Mairie de Paris, décide l'abandon du projet. Le Conseil de Paris, par une délibération du 16 mai 1977, entérine le projet de réhabilitation et d'entretien de la Halle, ainsi sauvée. Jusqu'aux années 1980, les petits artisans du quartier et du quartier voisin (le Sentier) y vendront les vêtements de leur fabrication et le lieu restera ouvert aux activités sportives pour les écoles et les adultes.

Des membres de l'ALU3, ceux qui sont les plus anciens habitants de l'arrondissement, ont été actifs dans ces luttes. En parallèle, ayant leurs enfants dans les écoles du quartier, ils sont liés par leur action dans l'association des parents d'élèves « Cornec ».

Ainsi, une action importante a été la lutte pour obtenir la mixité dans écoles. Prévue depuis 1959, la mixité rencontre néanmoins beaucoup de réticence. Manifestations, distribution de tracts, délégations au Rectorat permettent une avancée notable : la mixité garçon/fille devient effective.

> « *Dans les années 1970, il y avait encore des espaces abandonnés dans le quartier. Nos enfants grandissant nous nous sommes aperçus que l'arrondissement manquait de lieu de sport. Or, devant le musée Picasso, l'espace était abandonné et laissé libre. Nous avons alors, avec quelques parents d'élèves, créé l'Association Sportive du Quartier des Enfants Rouge, l'ASQER, et nous avons transformé l'espace en un terrain de foot pour les enfants. Des jeunes venaient faire l'animation. Il y avait une habitude à la rue à cette époque.* » (H.P., 15/04/15)

En dehors de la création de l'ASQER, les parents d'élèves sont aussi à l'origine de la création de la bibliothèque à la maternelle Turenne et de l'appropriation d'un terrain vague à l'angle des rues Commines et Froissart pour les activités sportives. Par ailleurs, le CH3 poursuit une action constante afin d'obtenir des crèches, insuffisantes dans l'arrondissement.

ALU_Livre_160126.indd 16 01/02/16 14:32

Les années 1990

Les années 1980 connaissent une diminution de l'action des habitants, les militants étant retenus par ailleurs pour diverses raisons. Depuis 1981, Jacques Dominati est en place à la mairie du 3e. Afin de réagir aux effets de sa politique, les habitués du CH3 et certains parents d'élèves reprennent le contact. Ils se retrouvent avec des nouveaux adhérents afin d'agir pour l'arrondissement.

Dans ce contexte politique, où se maintient une droite locale fidèle à son maire, monte une opposition, celle d'une gauche plurielle qui milite pour la préservation du patrimoine bâti et pour la prise en compte de la parole citoyenne.

« Vivre dans le 3e »

Militants anciens et nouveaux se regroupent dans une association libre qu'ils nomment « Vivre dans le 3e », afin de lutter contre les décisions et les actions de la municipalité de Droite .

Elle se définit comme une « association qui désire apporter des réponses pertinentes et concrètes aux problèmes qui concernent notre vie quotidienne dans l'arrondissement ».

SI VOUS NE VOULEZ PLUS ÊTRE SPECTATEUR DE LA TRAGI-COMÉDIE URBAINE,
SI VOUS AVEZ UN CERTAIN NOMBRE DES CRITIQUES A FAIRE À LA FAÇON DONT NOTRE VILLE À ÉTÉ GÉRÉE PAR LA DROITE,
SI VOUS PENSEZ QU'IL EST TEMPS POUR VOUS DE PRENDRE PART À LA CONSTRUCTION DE LA VILLE QUE VOUS RÊVEZ POUR VOS ENFANTS.....ET POUR VOS VIEUX JOURS:

N'HESITEZ PAS UN INSTANT ET VENEZ NOUS REJOINDRE

NOUS SOMMES UN GROUPE, DE PLUS EN PLUS NOMBREUX D'HABITANTS, QUI NOUS BATTONS DEPUIS LONGTEMPS POUR LE MIEUX VIVRE DANS NOS QUARTIERS DU 3 ème ARRONDISSEMENT.

VIVRE DANS LE 3 ÈME

EST UNE ASSOCIATION QUI DÉSIRE APPORTER DES RÉPONSES PERTINENTES E CONCRÈTES AUX PROBLÈMES QUI CONCERNENT NOTRE VIE QUOTIDIENNE DANS L'ARRONDISSEMENT.

VOS RÉACTIONS, VOS COMMENTAIRES, VOS SUGGESTIONS, VOS CRITIQUES, NOUS INTÉRESSENT. POUR CELA NOUS APPELONS LES HABITANTS, DE TOUS LES QUARTIERS, À SE MOBILISER POUR **RENDRE PARIS À SES HABITANTS.**

> *« A chaque coin de rue, il y avait un militant du Parti communiste, du Parti Socialiste ou d'un autre parti qui vendait du vin, par exemple. A la suite du CH3, nous avons eu l'idée de créer « Vivre dans le 3e ».*
>
> *Il y a eu une période d'arrêt ; puis un phénomène auquel nous ne nous attentions pas : un militant du Parti communiste nous a proposé des réunions de salon chez*

7

ALU_Livre_160126.indd 17 01/02/16 14:32

quelqu'un qui avait un grand appartement, nous y sommes allés sur la pointe des pieds et nous avons commencé à discuter et c'est ainsi que nous avons créé « Vivre dans le 3e ». Cela a donné un lieu de réflexion, qui nous permettait de discuter et de nous regrouper. » (B.Z., 16/04/15)

8

Avant tout lieu de réflexion et de débat, les réunions de « Vivre dans le 3e » se faisaient chez l'un ou chez l'autre. L'association passera à l'action lorsqu'à la fin de 1991, la municipalité de Jacques Dominati souhaite réaliser sur l'emplacement du Marché des Enfants Rouges un parking enterré de 200 places ainsi que la construction, en ce même lieu, d'une crèche et d'une bibliothèque. Ce projet signifiait la fermeture et la destruction du Marché[5]. La proposition prévoyait également la démolition le long de la rue de Bretagne, de trois maisons caractéristiques du XVIIIe et du XIXe siècle afin de transformer le lieu en « marché forain »[V].

Afin de mener à bien cette action pour la sauvegarde du marché, s'est créé aux côtés de « Vivre dans le 3e », le « Collectif de défense du Marché Enfants Rouges ».

« Nous avons été pris d'une sainte colère en apprenant le projet de la mairie. Nous nous sommes alors regroupés pour nous battre contre ce projet et nous nous sommes réunis

[5] Le 10 novembre 1991 le Conseil d'arrondissement vote le « Financement de l'éviction commerciale sise 39 rue de Bretagne, Marché des Enfants Rouges » - « Construction du marché provisoire »

ALU_Livre_160126.indd 18 01/02/16 14:32

pour discuter des actions à mener.

Les élections municipales arrivaient. Le Parti Socialiste et le Parti Communiste menaient une campagne et étaient actifs dans la distribution des tracts contre la démolition du Marché des Enfants Rouge. Jacques Dominati avait fait un pseudo-sondage pour faire apparaître que les gens acceptaient la démolition.

Avec les actions de lutte menées par les partis d'opposition et les habitants, les gens ont commencé à réagir.

Je me souviens, Michèle et Hélène sont même allées voir Dominati pour essayer de parler avec lui et elles se sont fait mettre à la porte. » (J.P.P., 16/04/15)

Durant l'été 1994, à l'appel du « Collectif des Enfants Rouges » les habitants se sont mobilisés en se rendant sur place dès six heures le matin afin d'arrêter les démolisseurs.

En mars/avril 1995 la Ville de Paris décide de fermer le marché par des grillages. Le lieu restera longtemps abandonné en se remplissant d'herbes folles. L'activité du marché cesse, il ne reste plus qu'un lieu vide et les habitants regrettent sa présence et souhaitent son retour, qui dure...

Un enseignant en architecture à l'UP6-Paris la Villette propose alors à ses étudiants de réaliser des contre-projets à la proposition de la municipalité, en les mettant en situation de concours d'architecture.

« *Les étudiants nous ont remis 40 projets et nous avons eu l'idée de les présenter à la Mairie pour contrecarrer l'unique proposition envisagée par Dominati. Denise René (qui avait une galerie d'art très connue rue Charlot et boulevard Saint-Germain) nous a alors proposé d'exposer ces contre projets et cela a été un moment magnifique. Beaucoup de monde est venu à la galerie pour les voir les projets des étudiants, y compris Dominati, ce qui a semé le doute au sein de la population et de ses électeurs* ». (J.P.P., 16/04/15)

« La Victoire des Enfants Rouges ! » : c'est ainsi le journal Le Monde titre un article datant du 20 juin 1995. Les élections municipales qui ont suivi, ont marqué la défaite de Jacques

ALU_Livre_160126.indd 19 01/02/16 14:32

La victoire des « Enfants-Rouges »

IL N'Y AVAIT PLUS de champagne, alors ils ont bu du cidre, dans des coupes de plastique. La tête leur tournait déjà, et c'est à peine s'ils voyaient la différence. Dans la cour de la mairie du troisième arrondissement de Paris, illuminée comme en plein jour, un bal populaire s'improvisait. Il n'y avait qu'un seul musicien, mais le blues qui sortait de sa guitare leur paraissait la plus belle musique du monde. Jeunes et moins jeunes enroulaient des figures de be-bop sur les pavés jonchés de pétales de roses rouges. Par grappes, ils continuaient d'arriver, incrédules encore de cette victoire imprévue, la moins attendue des six arrondissements de Paris ravis à la droite.

Les « Enfants-Rouges » avaient gagné. Ils se le répétaient en se donnant l'accolade : le marché, leur marché des Enfants-Rouges, qu'on avait voulu euthanasier, avait refusé de mourir, et ils étaient tous les artisans de ce sauvetage inespéré. On l'avait fermé d'autorité, en leur imposant un projet étrange qui voulait bâtir sur deux mille mètres carrés dévolus depuis Louis XIII aux étals des marchands de primeurs, de viande et de poisson, un assemblage bâtard de crèche, de bibliothèque et de parkings et ne laisser qu'un strapontin au marché proprement dit. Depuis plusieurs années, déjà, la bagarre s'était engagée avec cette mairie oubliieuse des rites du quartier, et c'est peut-être là que la majorité municipale a commencé à se lézarder.

Le marché, le plus vieux marché couvert de Paris, qui devait son nom à un orphelinat où l'on habillait les enfants de drap rouge, c'était leur place de village. Depuis sa fermeture, au mois de décembre 1994, quand, de guerre lasse, les derniers irréductibles avaient fini par accepter les indemnités de départ que leur proposait la mairie, les herbes folles avaient peu à peu envahi les allées. Derrière les grilles closes, ils le voyaient dépérir à petit feu. Le marché était devenu le symbole d'une gestion municipale brutale, sourde et despotique. Le maire de l'arrondissement, Jacques Dominati, adjoint au maire de Paris et patron de l'UDF dans la capitale, paraissait régner sans partage, houspillant ses opposants, flattant sa clientèle.

La rue commerçante se mourait. Ce village du Temple, survivance d'un vieux Paris qui avait déjà vu partir ses artisans, perdait chaque jour un peu plus son âme. Tout l'été, ceux qui ne pouvaient se résoudre au naufrage avaient monté la garde devant les façades des petites maisons murées, empêchant leur destruction. Systématiquement, les affiches du comité de défense avaient été arrachées, jusqu'à cette guirlande poétique de petits bonshommes rouges qui s'effiloche sur un mur de parpaings. Pour l'anniversaire du marché, la police avait barré les rues et interdit à des enfants vêtus de rouge de déposer des bougies près des grilles de la mairie. Les autorités municipales préféraient organiser des déballages de cochonailles sur des stands loués à prix d'or et gardés la nuit par des vigiles et leurs molosses.

La campagne avait été tendue. Le ton montait vite entre les partisans de M. Dominati et ceux de la tête de liste de la gauche, le socialiste Pierre Aidenbaum, président de la Licra. Au cours du dernier conseil municipal, le maire, pour faire taire l'opposition, avait lancé : *« Vous avez un bulletin de vote, vous n'avez qu'à le faire parler ! »* Les électeurs l'ont pris au mot. Dès l'annonce des résultats, défait, il ralliait sa garde rapprochée en murmurant : *« Partons, nous n'avons plus rien à faire ici... »*

Agathe Logeart

9

Dominati et la victoire de la liste de gauche intitulée « Changeons d'Ère », conduite par Pierre Aidenbaum, et soutenue par le Collectif de Défense du Marché. La victoire de Pierre Aidenbaum est aussi celle des habitants ainsi que de tous ceux qui ont lutté pour préserver le marché.

> « *Dominati a été battu et Pierre Aidenbaum a été élu. Michèle Zackman a été élue sur la liste municipale pour représenter « Vivre dans le 3e ». Ils ont été élus et nous avons gagné cette lutte locale.* » (J.P.P., 16/04/15)

Le 3 mars 1997, le Conseil de Paris vote la réouverture du marché des Enfants Rouges et son attribution à un concessionnaire : la Société Promo-Métro. Le Conseil lui confie sa réhabilitation ainsi que la gestion du marché. Le dimanche 16 mars 1997, à 11 heures, les habitants, en foule, viennent enfin fêter la réouverture de leur Marché !

Le Marché sauvé, le rôle de « Vivre dans le 3e » dans les années suivantes, sera de suivre sa renaissance au profit des habitants. Son activité militante se poursuivra également en faveur de l'ouverture

ALU_Livre_160126.indd 20 01/02/16 14:32

de crèches, indispensables déjà du temps du CH3. En effet, 300 enfants du troisième arrondissement attendent d'y être accueillis. Progressivement l'action de l'association s'orientera, de plus en plus, vers le problème majeur du logement. S'en suivra, en 1999, la création du « Collectif logement ».

> *« A cette époque, Yves Contassot, du mouvement politique des « Verts » fait une réunion avec les demandeurs d'emplois pour recenser les besoins, aider à la recherche, etc. Cette réunion nous a donné l'idée de faire la même chose avec les demandeurs de logement et de créer le « Collectif logement ». Nous nous sommes tous retrouvés au départ aussi bien associatif que politique dans ce Collectif logement. Il y a eu des discussions, des réflexions, des bagarres aussi. Nous avons tenu bon et fait en sorte que les gens se sentent petit à petit davantage écoutés. Nous avons également participé à la création d'une commission d'attribution pour voter les demandes de logements.* » (C.B., 14/04/15)

10

ALU_Livre_160126.indd 21 01/02/16 14:32

Les années 2000

La création de l'Atelier local d'urbanisme du 3e arrondissement - ALU3

Toutes ces associations locales et leurs combats préfigurent ce qui sera l'ALU3.

Les membres de l'association « Vivre dans le 3e » sont lassés par le contenu négatif de leurs actions, à savoir de lutter « contre » et non « pour ». Néanmoins, ils sont confortés dans leurs engagements par l'existence dans l'arrondissement depuis 1995, d'une municipalité de « Gauche plurielle ». Ils s'en sentent proches et espèrent un renversement politique à la tête de l'Hôtel de Ville qui faciliterait la réalisation de projets.

À la recherche d'une nouvelle dynamique, le 8 février 2001, sur la proposition de l'un d'entre eux, Raoul Pastrana, architecte-urbaniste, ils décident de créer une nouvelle organisation fonctionnant selon la loi de 1901. Elle s'appellera « Atelier local d'urbanisme » (Annexe 2).

> « *Nous avons commencé à réfléchir à ce que nous allions faire de cet atelier et la première chose qui nous est venu à l'esprit c'est de créer un lieu de production. C'est pour cela que nous l'appelons atelier.* » (R.P., 16/03/15)

Très vite sont définis son orientation, ses objectifs et ses principes de fonctionnement.

Son orientation est de démocratiser les pratiques de l'urbanisme en associant les habitants à la réflexion sur l'espace urbain et ses usages, aux projets en cours ou à venir dans l'arrondissement.

Ses objectifs concernent le maintien de la mixité sociale dans l'arrondissement en pleine mutation, en particulier par la création de logements sociaux ; le développement économique et maintien de l'activité artisanale ; la création de nouveaux services et équipements publics ; l'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur de la mémoire sociale et culturelle de l'arrondissement.

Ses principes de fonctionnement sont d'être un lieu de production,

ALU_Livre_160126.indd 22 01/02/16 14:32

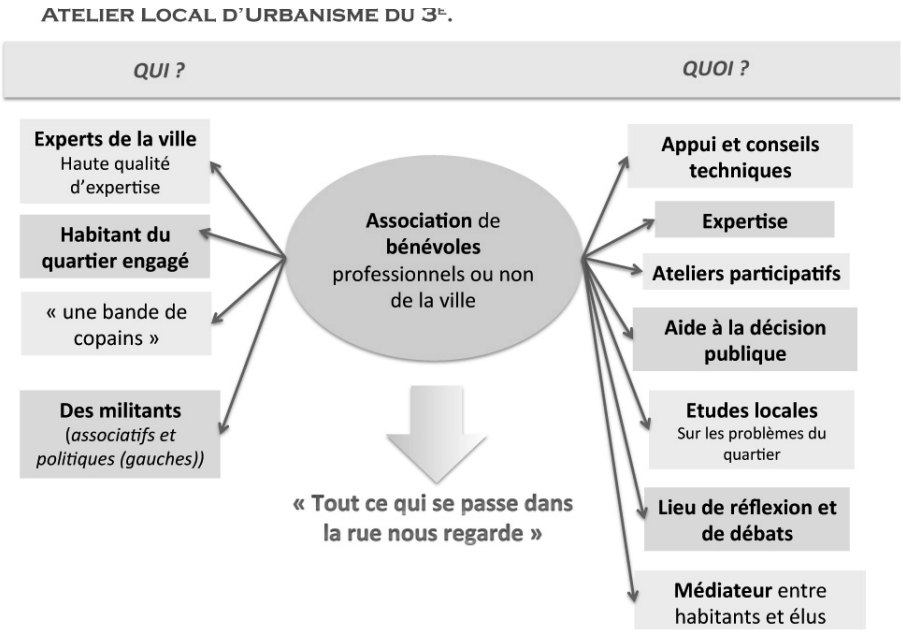

11

c'est à dire un lieu d'observation, d'étude, d'échanges et d'être un lieu d'élaboration de projets. « *Être présents non en tant que spectateurs de la « comédie humaine » mais en tant qu'acteurs de la vie des quartiers* ». D'où son slogan :

« **Tout ce qui se passe dans la rue nous regarde** »

12

ALU_Livre_160126.indd 23 01/02/16 14:32

Le fonctionnement de l'ALU 3

Les spécificités

13

La coexistence de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme avec des « citoyens ordinaires », rappelée par tous, est une des spécificités de l'ALU3 et un de ses atouts. Ses membres sont réunis autour de ce projet commun qui s'étend sur la durée : les adhérents de 2015 l'étaient déjà - pour presque tous - en 2001. Tous habitants de l'arrondissement, pour la plupart dès les années 1970, ils ont en commun leur attachement au mieux-être de la vie dans ses quartiers, à son « identité urbaine » populaire comme à sa richesse architecturale, leur attachement à un principe démocratique refusant les exclusions que risquent d'accentuer les mutations sociétales du centre de Paris. Beaucoup d'entre eux se sont déjà rencontrés dans des associations locales, sur le terrain.

L'association n'a jamais regroupé plus de vingt personnes, hommes et femmes à égalité de nombre, mais ils étaient (et sont encore) des membres « actifs » au sens plein du terme. Ce relatif petit nombre permet la cohésion et une meilleure efficacité même si, à termes, il peut poser problème. En effet, comment comprendre une telle activité, une telle « production » ? Cinq ou six architectes (selon les périodes) apportent leurs compétences et leur expérience, pour l'un d'eux reconnus au-delà des frontières. Comme les autres ils sont bénévoles. Deux d'entre eux ont enseigné en École d'architecture, expérience particulière d'engagement qui apprend à dialoguer.

Les autres ont diverses professions qu'ils exercent encore ou qu'ils ont quittées pour la retraite. Le secteur social est représenté, aussi celui d'ingénieur, technicien, économiste-juriste, de scien-

ALU_Livre_160126.indd 24 01/02/16 14:32

tifique-chercheur ; le secteur « enseignement » n'inscrit que trois personnes, en plus des deux architectes ; sont aussi adhérents à l'ALU3 une femme qui fut journaliste et un commerçant, par ailleurs comédien dans sa jeunesse.

> « *Ce qui m'a le plus marqué, c'est l'engagement et la participation de chacun dans l'association. Ils auraient pu profiter de leur retraite pour prendre du temps pour eux, mais au lieu de cela ils se sont engagés pour la collectivité. Ils étaient de grands professionnels à la retraite mais aussi des habitants* ». (C.C., 15-05-2015)

Professionnels ou non, tous ont une vraie expérience militante qui leur a donné un certain entraînement à l'analyse de situations, à l'écoute de l'autre (plus ou moins grande), et leur a apporté l'habitude des débats où il faut faire entendre sa parole. Ils ont pu y apprendre que, faire aboutir des projets, réclame de la ténacité. Ces activités associatives, voire politiques, sont diverses et nombreuses. Pour certains, elles illustrent le témoignage d'un « engagement citoyen » tout au long de la vie. Elles vont d'une participation aux syndicalismes étudiants à des interventions au sein de Greenpeace, en passant par des actions humanitaires pour d'autres en France ou à l'étranger, ou encore par des luttes contre les guerres coloniales, à des actions au sein des Scouts de France, ou d'associations comme celles des parents d'élèves au Collectif logement ou au « Comité travailleurs-étudiants soixante-huitard » à Histoire et Mémoire. Certains ont continué à militer dans d'autres structures qu'à l'Atelier local d'urbanisme, et de façon très minoritaire dans un parti politique. « Mai 68 » a été un moment fort et présent dans la vie de plus d'un, et pour certains, il s'est prolongé dans un militantisme en milieu professionnel pour « faire bouger les choses » (éducation nationale, architecture). Ces engagements antérieurs ne sont pas exposés. Ils restent discrets, et jamais utilisés comme faire-valoir. A cette coopération entre militants ordinaires et professionnels l'Atelier a gagné une forme particulière de fonctionnement et l'évitement d'un repli des « pros » sur des analyses purement techniques s'ils en étaient tentés. « *Nous n'avons pas besoin d'être professionnels pour donner un avis, la parole est ouverte à tout le monde* », rapporte l'un d'eux ; mais ils peuvent utilement rappeler

ALU_Livre_160126.indd 25 01/02/16 14:32

aux autres que la réalité du terrain, les réglementations doivent être prises en compte dans l'étude d'un projet.

La présence de militants « ordinaires » peut aussi former une sorte d'interface entre les « experts » de l'ALU3 et les habitants des quartiers. Un quartier est ce que ses habitants, chacun de ses habitants sans distinction, font de lui tous les jours.

Une autre particularité de l'association est son type de relation avec « le politique ». Pour la réalisation des études qui lui sont confiées ou pour l'essai de mise en œuvre de ses propres projets, l'ALU3 peut entrer en relation avec les services de l'Hôtel de ville, le Ministère de la culture et plus particulièrement avec les élus municipaux, le Maire et les adjoints en charge de l'Urbanisme, de l'espace public et du logement. Grâce à l'orientation de la municipalité de « gauche plurielle », l'association s'est retrouvée concrètement en « communauté de projet » avec elle. Néanmoins, dès sa création, elle a affirmé et revendiqué son autonomie : « l'ALU3 n'est pas le bureau d'études de la Mairie ». Cette autonomie n'a pas toujours été comprise ni souhaitée... ; d'autres en ont douté. Réelle, elle a facilité les contacts avec les habitants, les Conseils de quartier et les autres associations. Ella a permis plus d'ouverture dans ses interventions et ses propositions ; elle a facilité l'élaboration de projets originaux (le Maraisbus, le parcours Louvre-place des Vosges) dont la particularité dépasse un programme municipal local. Cette autonomie lui a parfois fait passer outre l'avis et les options des élus, sans rompre pour autant les relations de l'ALU3 avec la Municipalité qui a continué à le consulter.

Par ailleurs, l'Atelier n'a jamais revendiqué un statut de maître d'œuvre sur les études qu'il a entrepris. Il a toujours été clair que la décision de mettre en œuvre un projet revenait aux élus, seuls responsables de sa réalisation.

Pour éviter tout conflit d'intérêt les professionnels adhérents de l'ALU3 se sont engagés à ne pas participer aux concours et à ne pas accepter de commande publique d'architecture ou d'urbanisme dans l'arrondissement.

ALU_Livre_160126.indd 26 01/02/16 14:32

Le fonctionnement

Créé sous l'égide de la loi de 1901 sur les associations, déclaré en Préfecture, l'ALU3 élit un Conseil d'administration qui choisit parmi ses membres un bureau composé au minimum, comme le dispose la loi, d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il a tenu, chaque année, une assemblée générale où sont présentés le rapport d'activité, le rapport financier et où est discuté le rapport d'orientation. Au-delà de ces aspects formels son fonctionnement réel s'éloigne de celui de la plupart des associations.

Ainsi, le Bureau, certaines années élargi pour d'autres fonctions comme la responsabilité du site Internet, n'a qu'un rôle administratif et le président a celui de représenter l'association, d'assumer ses relations officielles avec la mairie du 3e, l'Hôtel de ville et d'autres institutions. Ce rôle important de représentation exige, de fait, que ce dernier soit choisi parmi les membres professionnels de l'architecture ou de l'urbanisme mais cela ne lui confère aucune voix prépondérante dans les débats. En dehors des assemblées générales annuelles, le pouvoir de décision est entre les mains des adhérents présents aux réunions hebdomadaires. L'expérience antérieure de plusieurs adhérents, dans la lancée du mouvement de « Mai 68 », au CH3, à « Vivre dans le 3e » et ailleurs a entraîné ce mode de fonctionnement comme allant de soi ; il n'a jamais été remis en question.

Les réunions hebdomadaires

Elles ne sont pas le fait d'une petite minorité agissante mais elles regroupent très souvent la majorité des adhérents, ce qui permet un suivi plus facile des activités ; leur nombre d'une vingtaine le facilite également. Vingt militants actifs ! L'ordre du jour de chaque réunion est décidé à son début sur la proposition de chacun. Y prennent place les études en cours, mais y sont étudiées également les nouvelles suggestions. La vie quotidienne de chacun dans l'arrondissement peut nourrir les échanges. Ainsi, les participations de certains, à titre personnel, dans les Conseils de quartier et dans d'autres associations comme la Régie de quartier, sont parfois rapportées au cours de la réunion car elles tissent un réseau social qui agrandit

ALU_Livre_160126.indd 27 01/02/16 14:32

celui lié aux activités propres de l'association. Il n'y a pas systématiquement de président de séance mais il s'avère parfois nécessaire d'en désigner un...

14

Les formations, les expériences professionnelles ou militantes, les positions philosophiques des participants parce qu'elles sont différentes représentent un atout pour l'étude et la réalisation de leurs projets communs. Les décisions, après discussions, parfois passionnées, se dégagent d'elles-mêmes, un vote est rarement nécessaire. Les conflits de point de vue se règlent dans le glissement des positions sous l'effet de l'argumentation. Les conflits entre les personnes, très rares, s'effacent dans la cordialité ambiante, une forme particulière de camaraderie qui peut expliquer la durée de l'ALU3.

Ces réunions se sont tenues dans des lieux différents mais à jour fixe, le jeudi puis le mercredi, de 16 heures à 18 heures, horaire convenant aux retraités de l'association et à ceux pouvant facilement se libérer de leur activité professionnelle mais qui a pu freiner certaines adhésions, bien que les groupes de travail aient eu, eux, des horaires variés.

Le café « Le Progrès » a accueilli au début les réunions jusqu'à ce que le maire du 3e, en septembre-octobre 2001, lui fasse réserver par ses services une pièce en étage équipée de meubles de rangement, d'un téléphone et d'un petit ordinateur. L'ALU3 a acheté des tables et des chaises pour compléter. Ce lieu était plus propice au travail qu'une salle de café, d'autant que l'activité de l'association grandissait (la salle du Progrès servira encore pour les « permanences » ouvertes au public après 18 heures). Certains

ALU_Livre_160126.indd 28 01/02/16 14:32

adhérents, cependant, ont craint que cette installation dans un local municipal ne nous assimile à du personnel municipal aux yeux du public ; en effet, souvent il a fallut démentir cette idée auprès de nos interlocuteurs. L'Atelier a longtemps espéré (2002 - 2003) qu'une place lui serait faite dans une des « petites maisons » situées devant le marché de la rue de Bretagne (locaux de la section « Enfants rouges » de la Garde nationale pendant la Révolution française), sauvées de la destruction en même temps que le marché (illustration n°13). Il en a été autrement. Et une location dans le quartier était au dessus des moyens de l'Atelier.

Les réunions de l'ALU3 dans le local de la Mairie

Les groupes de travail.

Il va de soi que le travail d'étude, la production de propositions, de documents exigent d'autres temps que celui des courtes réunions hebdomadaires. Des groupes de travail l'ont permis, constitués pour des réalisations précises, sans autonomie autre que celle liée à leur

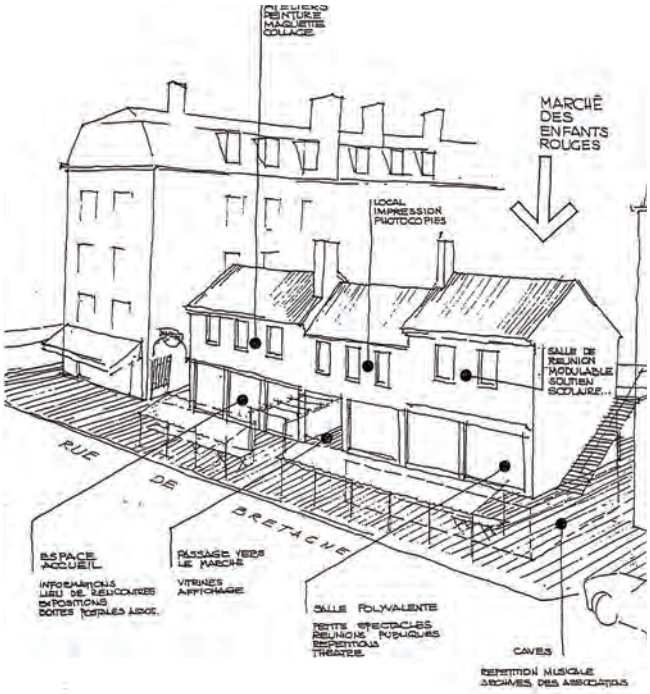

15

ALU_Livre_160126.indd 29 01/02/16 14:32

activité. Leur création découle de décisions sur un sujet important, déjà prises en réunion hebdomadaire ou sur proposition de l'un ou de l'autre cherchant à associer deux ou trois de ses camarades à une nouvelle proposition qui lui tient à cœur. Parfois, ces groupes travaillent dans un temps contraint lorsque l'ALU3 veut remettre à temps des propositions ou des documents comme, par exemple, en 2003, le « Cahier des charges » concernant la réhabilitation du Carreau du Temple ou, en 2005, la remise d'un dossier au commissaire enquêteur à l'occasion de l'enquête publique sur le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (P.S.M.V). D'autres ne sont pas dans l'urgence d'une production, par exemple dans l'étude, en 2007, de huit îlots particuliers, définis par l'ALU3, riches de passages, recoins, fontaines..., en vue de leur mise en valeur. Il y a eu autant de groupes de travail que d'«actions » répertoriées et même davantage car des projets se sont étalés sur plusieurs années et ont demandé des types d'études diversifiés.

Plusieurs fois, des stagiaires ont été associés aux travaux des groupes (marchés forains, logements des Enfants Rouges, surélévations, etc..). Afin de pouvoir les rémunérer, l'ALU3 a sollicité une subvention auprès de l'Hôtel de ville, ainsi que pour son exposition en mairie du 3e et la publication de la plaquette intitulée « Les dix ans d'action de l'ALU3 ».

Le lien entre les « groupes de travail » et la « réunion hebdomadaire » est constitutif du fonctionnement de l'Atelier. Chaque adhérent s'engage librement dans un ou plusieurs « groupes de travail » (ou s'en abstient), porté dans son choix par ses compétence professionnelles et autres, par goût personnel. Si le groupe est autonome pour fixer ses modalités pratiques de travail, son activité engage l'association toute entière. Quand il lui semble bon, utile de faire le point avec les autres, de prendre leur avis, il le fait lors de la réunion hebdomadaire. Il arrive, d'ailleurs, que ces autres demandent à être mis au courant car tout projet leur tient à cœur. Les études, propositions, dossiers transmis à l'extérieur sont toujours signés de l'ALU3. Issus des groupes de travail, ils sont aussi le résultat de ce qu'ont apporté les remarques et les propositions des autres. Sans doute est-ce dans ces moments d'échange productif que cette coexistence particulière entre les

ALU_Livre_160126.indd 30 01/02/16 14:32

adhérents « professionnels » et les autres prend tout son sens, peut-être celui d'un contrat social réussi.

Les rencontres avec les habitants

Associer les habitants à la réflexion et aux projets concernant leur quartier dans une perspective démocratique est le fondement de la création de l'ALU3.

16

La rencontre avec ces derniers s'est réalisée dans les permanences tenues par ses adhérents lors des concertations autour de grands projets comme ceux du Carreau du Temple et de la place de la République. Les « professionnels » y avaient une place irremplaçable pour donner certains types d'information, et finaliser des propositions. A côté d'eux, les autres adhérents pouvaient recueillir, eux aussi, des demandes, parfois des craintes, des suggestions, dans un soucis de réciprocité et d'égalité. La rencontre aussi allait de soi lorsqu'une étude était réalisée à la demande d'un Conseil de quartier ou exigeait des contacts avec une population particulière (les commerçants du quartier Beaubourg-Temple, par exemple).

En dehors de ces occasions privilégiées, l'ALU3 a cherché à maintenir une écoute des habitants. Les premières années, l'Atelier a tenu des permanences hebdomadaires, à l'issue de ses réunions, d'abord dans le café « Le Progrès », ensuite dans la Maison des associations. En dehors des périodes de projets importants dans l'arrondissement peu de monde s'y rendait.

L'Atelier a également publié un petit journal, « Le Courrier » (voir annexe 3) qui diffusait des informations sur ses projets mais de façon irrégulière. Le dernier l'a été pour l'inauguration du Carreau du Temple, rappelant le rôle joué par les habitants dans le processus de réhabilitation.

ALU_Livre_160126.indd 31 01/02/16 14:32

Depuis 2008 le site Internet[6] est venu remplacer progressivement le papier. Le site est tenu à jour régulièrement ; il présente documents et dossiers des travaux de l'Atelier. Le site reçoit un bon accueil, mais n'offre pas une possibilité de dialogue.

17

Afin de réunir davantage de participants et de signaler notre activité, nous avons distribué de temps en temps des tracts dans la rue, à l'angle du bistrot de la rue Charlot et la rue de Bretagne. Nous invitions les habitants du quartier à nous rejoindre à notre permanence de 18 heures à la Maison des associations, afin de leur permettre de prendre des renseignements sur des projets en cours ou de venir témoigner d'un problème constaté dans l'arrondissement.

A partir de 2011, l'ALU3 a mis en place un « Café urbain » dont les séances se tiennent le soir vers 19 heures (encadré p. 34). Les thèmes des conférences et des débats sont locaux, parisiens ou élargis à des problématiques d'actualité, de forte retombée sociale comme par exemple celle de l'organisation d'un futur « Grand Paris ». Ces séances ont leur public qui apprécie la qualité des intervenants, le niveau des informations et les échanges qui suivent. Le « Café urbain » est une forme pédagogique de rencontres au service d'objectifs partagés.

[6] Le site Internet est consultable à l'adresse : www.alu3.fr

ALU_Livre_160126.indd 32 01/02/16 14:32

IIIe

Au café, les urbanistes repensent le quartier

CE N'EST pas un échange d'idées vagues ou une conversation de bistrot. Depuis un an et demi, au café Le Progrès, tous les jeudis après-midi, des habitants, intéressés par l'aménagement de leur quartier, se retrouvent à l'étage dans le cadre de l'Atelier local d'urbanisme. « On pourrait penser que, dans un quartier si vieux, il n'y a plus rien à faire de nouveau. Mais on prouve au contraire que l'on peut toujours repenser l'urbanisme local », explique Raoul, habitant du IIIe depuis 1969, et vice-président du premier atelier du genre, aujourd'hui institutionnalisé, dans tous les arrondissements de la capitale. Ici, associations ou habitants intéressés par tel ou tel point d'aménagement peuvent venir exposer un problème, apporter une solution ou tout simplement débattre…

Dans ce quartier entre Marais et République, les luttes ont été nombreuses, ces dernières années, pour la défense de tel ou tel site. « En 1970 déjà, on s'est battu pour empêcher la démolition du Carreau du Temple », explique Colette, aujourd'hui en bonne place dans l'organigramme de l'atelier. « Puis il y a eu les projets pour la défense du marché des Enfants Rouges », poursuit Jean-Pierre Piéchaud, président de l'association. Ces deux sujets sont encore à l'ordre du jour des réflexions. Le marché a été sauvé. Mais il n'a pas trouvé son rythme. De nouveaux projets ont été proposés pour revitaliser ce commerce. Quant au Carreau, il est au cœur d'une opération de concertation. Une réunion publique s'est tenue la semaine passée. Deux autres sont programmées les 22 mai et 19 juin.

« Nous ne nous laissons pas faire par la mairie »

« On veut que les gens s'expriment, insiste Raoul. A l'atelier d'urbanisme, nous avons proposé la méthode de réflexion et le calendrier. Et on essaie aussi d'apporter des idées. » Les habitants ont déjà lancé le principe d'une piscine, d'une serre, d'une salle culturelle ou de sport. « L'étape des fantasmes qui partent dans tous les sens est dépassée. Il va falloir maintenant converger vers des solutions réalisables », estime Olivier Ferrand, maire adjoint du IIIe, chargé de l'urbanisme. Il assiste de temps en temps aux réunions sans faire cependant partie de l'atelier. Les autres membres écoutent. Et parfois réagissent. « Nous sommes indépendants. Nous ne nous laissons pas faire par la mairie », précise l'un d'eux, en souriant.

ANGLE DES RUES DE BRETAGNE ET VIEILLE-DU-TEMPLE (IIIe), 4 AVRIL. *Tous les jeudis, des habitants, intéressés par l'aménagement de leur quartier, se retrouvent au café Le Progrès.* (LP/C.LECOCQ)

Le logement social fait partie également des thèmes récurrents. Le collectif logement du IIIe est particulièrement actif. Plusieurs de ses membres sont présents aux réflexions de l'atelier d'urbanisme. Devant les fenêtres de la salle du Progrès, un immeuble est d'ailleurs muré depuis des années. « Mille deux cents familles sont en attente d'un logement social, alors que nous avons compté près de 4 493 logements vides dans l'arrondissement », souligne l'un des membres des associations. Une commission planche sur l'avenir de l'îlot Saint-Gilles. Une réhabilitation est prévue. Elle ne se fera pas sans l'avis de habitués du café du Progrès.

Eric Le Mitouard

Réunion de l'atelier local d'urbanisme, tous les jeudis, de 18 heures à 20 heures, au premier étage du café Le Progrès, à l'angle des rues de Bretagne et Vieille-du-Temple. Entrée libre.

ALU_Livre_160126.indd 33 01/02/16 14:33

Les cafés urbains entre 2011 et 2014

26 janvier 2011 - Sauvegarde du patrimoine - cohérence et contradiction. Paris - Brasilia. Raoul Pastrana, architecte, ALU3. Café « Le Progrés ».

2 mars 2011 - *Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Marais*. Daniel Duché, architecte, cabinet Blanc - Duché, chargé de la révision. Café « Le Progrés »

27 avril 2011 - L*es enjeux du « Grand Paris » pour un quartier central*. Frédéric Léonhardt, urbaniste ANRU. Café « Le Progrés »

27 février 2013 - *Pour les piétons, quelle place dans l'espace de la rue*. François Prochasson, Direction de la voirie et des déplacements. Café « La pierre du Marais ».

15 mai 2013 - *Grand Paris Métropole. Quel rôle pour les quartiers du centre de Paris*. Michel Cantal-Dupart, urbaniste, architecte, professeur émérite de la chaire d'urbanisme au CNAM. Café « La pierre du Marais ».

28 novembre 2013 - *Logement, emploi, formation dans la métropole « Grand Paris »*. Mireille Ferri, conseillère régionale, ancienne Vice-Présidente en charge du schéma directeur de la région Ile-de-France. Christine Frey, conseillère régionale, vice-présidente de la Commission aménagement du territoire. Café « La pierre du Marais ».

6 février 2014 - *Spéculer ou se loger, il faut choisir*. Patrice Lanco, Économiste, specialiste dans le domaine du logement. Frédéric Léonhardt, urbaniste ANRU. Café « La pierre du Marais ».

3 décembre 2014 - *L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des quartiers anciens*. Anne Le Bail, chef de projet de l'OPAH pilote 2D2E du quartier République. Emmanuel Poussard, Directeur des activités de l'agence parisienne du climat. Jean-Claude Gaillot, Président du Directoire de la SEM Energie Posit'IF de la région Ile de France. « Café de la Mairie ».

ALU_Livre_160126.indd 34 01/02/16 14:33

La vocation.

L'ALU 3 travaille sur l'espace urbain

L'ALU3 est un lieu d'information, de débat, de production intellectuelle et de recherches appliquées à l'échelle locale. Son fonctionnement est à rapprocher d'un atelier d'urbanisme, alternatif, ouvert aux habitants et participatif.

L'Atelier part de l'observation et de la lecture de l'espace urbain pour définir ses objectifs et orienter ses études. Nous travaillons sur les qualités physiques de l'espace public et ses qualités d'usage. Nos études n'ont pas eu pour but de connaître pour savoir, mais de connaître pour intervenir. Une recherche orientée à l'action, autrement dit une recherche-action.

L'histoire de l'arrondissement et son patrimoine architectural n'ont pas paralysé notre imagination, au contraire, ce sont des facteurs dynamisant de notre action.

L'ALU 3 conseille et formalise ses idées

L'ALU3 n'est pas un bureau d'études de réalisation. La vocation première de l'ALU3 n'est pas de bâtir. Elle est de travailler sur l'espace urbain, sur ses qualités, sur les lieux en attente d'intervention. Sur ces espaces, la vocation de l'Atelier est de les préserver, de les mettre en valeur, de les aménager pour éviter autant « la mise sous cloche » que la « *disneylandisation* » ou la destruction. Dès lors nous pouvons soit conseiller, soit formaliser nos idées d'intervention par des études urbaines et des projets dans l'esprit des « études de faisabilité ».

Des idées aux projets

Nos études ne débouchent pas sur un projet unique. Nos études aboutissent toujours à plusieurs projets. Ils ne sont pas de projets de réalisation mais des « tentatives de projet ».

L'objectif étant également de démontrer ainsi aux décideurs, aux élus qu'il faut se méfier des réponses toutes faites. Les « tentatives de projet » nous permettent de vérifier la faisabilité de nos

ALU_Livre_160126.indd 35 01/02/16 14:33

études ; elles offrent aux habitants l'information nécessaire pour se prononcer sur la pertinence des propositions (*Marchés Forains, Pont aux Biches, Logements du marché, Abords du Carreau.*)[7]

Ces derniers temps nous n'avons pas été souvent entendus. Ce sont les réalisations qui confirment le processus et la démarche engagés pour l'étude. À l'aune de la simulation de la production il est possible de constater la pertinence de la réponse.

La réalisation, l'aboutissement des études de l'ALU3.

Les études et les projets de l'ALU3 correspondent à une attente, à un besoin, à une demande du quartier, c'est pour cela que notre aspiration est de les voir se concrétiser. Néanmoins, nous ne sommes pas décideurs. La décision appartient aux maîtres d'ouvrage. Nous avons toujours évité de nous substituer aux politiques qui sont, sur l'espace public, les seuls décideurs. En outre, nous pouvons essayer de les convaincre que la réalisation est la réponse pertinente à donner à un problème posé (*Logements du marché*).

Nous ne nous interdisons pas de leur rappeler qu'ils ont des devoirs et des engagements (*Saint Gilles, Carreau du Temple démarche de concertation, Pont aux Biches, République*).

Nous ne sommes pas non plus les concepteurs attitrés, à savoir les maîtres d'œuvre, de la Mairie. Nous ne l'avons jamais été. Nous simulons une maîtrise d'oeuvre, comme nous simulons être des assistants à la décision (*Devantures, Entrées du marché, rue de Bretagne*).

La simulation outil de la conception

Ces simulations nous permettent d'affirmer notre volonté de participer aux décisions d'aménagement de l'espace du quartier. Elles mettent en évidence le fait que nous ne voulons pas être des spectateurs mais des acteurs de l'évolution de l'espace urbain de notre arrondissement.

---

[7] La description de ces études et de celles citées dans les paragraphes suivants se trouvent dans le chapitre qui suit : « L'action et la production de l'ALU 3 »

ALU_Livre_160126.indd 36 01/02/16 14:33

Par ailleurs, ces simulations nous permettent de revendiquer le rôle pédagogique que nous avons voulu attribuer à nos actions parmi l'ensemble des acteurs de l'aménagement urbain, (habitants, élus, services techniques) pour rappeler qu'un urbanisme « autrement » est possible (*République, abords du Carreau*).

Notre souhait est que nos études et nos projets se réalisent et nous souhaitons être associés à la réalisation. Les professionnels de l'Atelier se sont interdits de participer aux concours et aux commandes publiques dans l'arrondissement. Nous avons toujours œuvré pour que la commande publique fasse l'objet de concours ouverts, même quand l'Hôtel de ville envisageait de passer commande, sans concours de concepteur, à un organisme aménageur (*République*).

Travailler sur « l'espace urbain », conseiller (et non bâtir), établir des projets sur demande extérieure (mairie d'arrondissement, conseils de quartier, associations) ou sur une initiative propre : voilà notre vocation. L'ambition de l'ALU3 n'est autre que de voir se réaliser ses projets pour l'arrondissement grâce à leur prise en compte par « le politique » local ou parisien. Mais l'Atelier ne travaille pas pour le politique, il travaille pour l'arrondissement, en tant que révélateur de ses qualités et de ses potentialités.

La philosophie qui a conduit les actions de l'ALU3 est de « *proposer un principe d'action qui non pas ordonne mais organise, non pas manipule mais communique, non pas dirige mais anime* » (Morin, 1977, p. 387)[VI]

ALU_Livre_160126.indd 37 01/02/16 14:33

L'action et la production de l'ALU3

Les « temps forts »

Trois concertations réussies

L'îlot Saint-Gilles 2001 à 2009

Le Carreau du Temple 2001 à 2009

La Place de la République 2009 à 2014

Chaque projet a une histoire, une origine, ainsi que des limites, des contraintes et des difficultés d'ordres divers. Cette partie n'a pas pour vocation de faire l'évaluation de toutes les actions menées par l'Atelier local d'urbanisme, mais d'illustrer des projets réalisés en complément de ce qui a été fait pour les « Dix ans d'action de l'ALU3 » (voir le CD Rom) et de reprendre en détail certaines actions ; afin de montrer également les enchaînements à l'intérieur du processus de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, cette partie s'appuie sur les moments « forts » jugés comme tels par les membres de l'ALU3. Toutes les actions ne sont pas développées, mais sont toutefois référencées.

Trois projets sont à privilégier pour leurs particularités dans le processus de mise en œuvre : l'îlot Saint-Gilles ; le Carreau du Temple et l'immeuble « Enfants rouges » (dont le point de départ est l'aménagement de la rue de Bretagne).

L'ILOT SAINT GILLES anciennement Hôtel de Venise

Un point d'arrêt à la spéculation immobilière dans le Marais

Les études pour l'établissement du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (PSMV), débutées en 1962 aboutiront à un plan qui ne sera approuvé qu'en 1993. L'activité des promoteurs immobiliers ne s'est pas arrêtée pour autant. Pendant ces 31

ALU_Livre_160126.indd 38 01/02/16 14:33

années, la SOREMA, Société d'économie mixte de rénovation du Marais[8] entreprend sur le terrain l'expulsion d'habitants anciens et modestes ainsi que des artisans, pour pouvoir démolir logements des uns et lieux d'activité en cœur d'îlot des autres, afin de libérer des terrains pour construire des logements neufs destinés aux classes moyennes-hautes[9].

19

Le mouvement d'auto-défense des habitants de Saint-Gilles, qui se refusent de quitter leur logement, soutenus par des associations de l'arrondissement, le Collectif logement et l'Atelier local d'urbanisme du 3e, et ses conséquences tout au long du processus d'aménagement au sein du « comité de suivi », marque un point d'arrêt au développement de la spéculation immobilière en cours dans le Marais. La SOREMA agissant avec hégémonie en « toute légalité », considère intolérable cette intromission de ces habitants, qu'elle a l'habitude d'expulser, dans son domaine et dans son territoire d'intervention. Habitants, par ailleurs, dont la présence aux réunions ainsi que leur droit de parole seront légitimés par les élus de l'arrondissement. Intolérable aussi de prétendre que des logements sociaux puissent être construits à 100 mètres de la place des Vosges.

Le projet de la SOREMA (1976) approuvé par la ville consiste à construire sur le site 140 à 150 logements sociaux et de luxe en précédant au préalable à des expulsions et à la démolition des immeubles existants. L'opération est arrêtée quand prend fin la mission, en 1987 de la SOREMA. Le propriétaire décide alors en 1992 une opération de rénovation lourde qui provoque le départ des habitants. Or il s'avère que faute de financement l'opération ne se réalise pas au rythme prévu initialement et les immeubles resteront

[8] Voir la partie sur les actions du CH3 et la lutte contre la SOREMA, p. 12.

[9] Les Arquebusiers, l'îlot Thorigny, l'îlot Saint-Paul, rue de Haudriettes, pour ne citer qu'eux.

ALU_Livre_160126.indd 39 01/02/16 14:33

vides pendant plusieurs années. L'ensemble est alors réquisitionné par la Préfecture de Paris en janvier 1997, afin d'héberger 55 familles dans des logements provisoires (pendant 5 ans).

> *« Lorsque la Préfecture a réquisitionné l'Îlot Saint-Gilles, il y a eu 70 familles logées au total, d'une manière assez précaire. Au départ, quand nous avons fait les premières réunions de suivi, il y avait peu de monde (3 personnes à la première réunion). Quinze semaines après nous avons refait une seconde réunion et il y a eu davantage de monde, ce qui nous a permis de créer le comité de défense de l'îlot avec les gens qui étaient là sur place. Petit à petit nous avons commencé à travailler pour les familles. »* (P.B., 26/03/15)

20

Cinq ans plus tard, en 2001, les habitants résistent à l'expulsion qui les menace. Le Collectif logement (CL3) et l'ALU3 soutiennent les habitants et décident de leur porter assistance à l'organisation de leur lutte qui prend la forme des « groupes de solidarité » répartis par cage d'escalier. L'objectif étant de rester mais pas dans n'importe quels logements : ceux de Saint-Gilles, dont l'absence totale d'entretien par le propriétaire est à l'origine du mauvais état, frisent l'insalubrité. Le maire du 3e arrondissement dans une lettre du 27 septembre 2001, adressée à l'ALU3, signent lui et son adjoint à l'Urbanisme, une lettre qui rappelle que « *l'Atelier a déjà travaillé dans l'élaboration d'un cahier des charges que la Mairie a repris à son compte et servira de base à ses relations avec les bailleurs sociaux* » (voir annexe 4). Le maire lui confie « *le suivi architectural et social de l'opération* » et confirme sa participation « *au comité de suivi aux côtés des représentants des habitants de l'îlot et du collectif logement* ». La lettre mandate également l'Atelier « *pour vérifier au quotidien en contact avec les locataires et les bailleurs sociaux*[10]*, la réalisation des travaux conformément au cahier des charges* ».

ALU_Livre_160126.indd 40 01/02/16 14:33

Questionnaire aux habitants sur l'état de leur logement et visites.

Le CL3 et l'ALU3, en fonction de leurs connaissances sur l'état des logements occupés, rédigent un questionnaire adressé aux habitants et destiné à leur permettre d'établir eux mêmes un diagnostic de leur logement. Il s'agit d'un simple constat visuel mais il permet de les impliquer dans la démarche de réhabilitation des appartements. Il permet aussi d'établir un contact avec les résidents qui n'ont pas adhéré à l'organisation du « groupe de solidarité » d'habitants par cage d'escalier proposée, par nous, avec un résident responsable, interlocuteur unique. Le questionnaire permet aux techniciens de l'ALU3, en réponse à l'appel que leur adressent les habitants, de visiter les logements et de faire un constat plus « technique » des problèmes. Lors des visites des appartements, par exemple, et bien avant le début des travaux, des problèmes dans les canalisations enterrées de la cour ont été constatés.

> « *Nous avons fait un inventaire très précis de l'état des appartements, complété par l'ALU3 et nous avons eu une idée précise de ce qu'il fallait demander en priorité et en urgence à la Préfecture.* »(P.B., 26/03/15)

La création du comité de suivi

La création d'un Comité de suivi (CdeS) de l'opération de restructuration de l'îlot s'est avéré nécessaire : trois habitants du « groupe de solidarité » des habitants et trois membres du CL3 et de l'ALU3 se proposent pour le constituer. Il sera reconnu par la mairie en juin 2001. La SAGECO[11] à qui l'opération a été confiée, digère mal cette présence qu'elle considère comme étant un contre-pouvoir. Et pourtant le CdeS a le droit à la parole mais ne participe pas au vote. Le « groupe de solidarité », très assidu aux réunions du CdeS avec le Maire et la SAGECO, écoute les propos des administrateurs et techniciens et pose les questions qui fâchent[12]. Une demande récurrente du «groupe de solidarité» du CL3 et de l'ALU3 concerne la protection du caractère de la cour, pendant le chantier, de l'arbre

[10] À l'origine Sageco et Alliance (qui plus tard se retirera de l'opération).

[11] Organisme d'Habitation à loyer modéré (HLM) en Ile-de-France.

ALU_Livre_160126.indd 41 01/02/16 14:33

qui se trouve dans la cour et ses pavés. Nous avons constaté que malgré le passage de camions et d'engins de chantier le catalpa centenaire n'a pas souffert. Le pavage a été refait.

La proposition d'opération « tiroir »

Pendant les premiers mois de sa présence aux réunions d'information et de coordination sur l'opération de Saint-Gilles, le Comité de suivi est maintenu à l'écart du projet par les fonctionnaires de l'opérateur. De ce fait il ignore ce que « réhabiliter l'îlot » signifie dans le lexique particulier de la SAGECO. Il milite pour le maintien des habitants dans leur logement pendant les travaux. Pour éviter les expulsions et les déménagements des habitants de l'îlot, le CdeS propose que la réhabilitation soit faite sur des logements occupés. Par ailleurs, et sur le plan professionnel l'agence d'architecture d'un des membres du comité avait réalisé avec succès, à Nantes, une intervention de ce type. Cette façon de procéder fut refusée sans explications par la SAGECO. Nous allons découvrir plus tard, au vu des plans présentés, que leur « réhabilitation » était en réalité un désossement complet des bâtiments, une démolition partielle et reconstruction des bâtiments existants. Bien évidement ce type d'intervention rend impossible le maintien des habitants dans leur logement.

Le Comité de suivi demande la communication des plans des travaux prévus.

Pendant les sept ans que dure l'opération, à chaque réunion de coordination, le CdeS demande à l'aménageur la communication, pour information, des plans de tous les niveaux des immeubles de la cour objets des travaux. Pendant longtemps l'aménageur a fait la sourde oreille à notre demande, sans donner aucune explication. Démonstration ingénue du pouvoir ? Crainte de se voir demander des modifications ? Après avoir beaucoup insisté, presqu'à la fin du chantier, ces plans nous sont finalement communiqués. Nous avons constaté que l'ampleur de l'opération et les différents types d'inter-

[12] Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé par le CdeS. Il est ensuite communiqué à ses membres qui complètent, voire corrigent le compte-rendu, puis l'officialisent.

ALU_Livre_160126.indd 42 01/02/16 14:33

ventions rendaient impossible l'opération « tiroir ».

Le Comité de suivi demande que les locaux dans la cour ne soient pas démolis.

Le PSMV prévoyait que les locaux dans la cour, en jaune sur le plan, soient démolis. Considérés par les auteurs du Plan comme des intrusions des fonctions urbaines, intolérables dans des lieux si prestigieux, ces ateliers devaient être rasés. Mémoire d'un passé riche en diversité d'usages de l'espace des cours, caractéristique du Marais, leur démolition semblait au CdeS un contresens par rapport à l'esprit de mise en valeur de l'histoire du quartier. Le CdeS souhaite le retour d'activités artisanales dans la cour. L'ALU3 fait appel et demande que les ateliers soient maintenus et affectés à des équipements, la mise en valeur de la cour, la réouverture des passages prévus dans le PSMV, l'organisation des parties communes. La demande de révision du PSMV exigeait, que, lors d'un passage au projet, la Commission nationale des secteurs sauvegardés (CNSS) se prononce sur la demande. A l'unanimité, lors de sa réunion du 19 décembre 2002, elle donne son accord sur « le maintien et le ré-aménagement de l'existant ». L'ALU3 identifie un local et analyse schématiquement les possibilités d'aménagement. Le CdeS propose que le local soit destiné à une crèche. Cet équipement n'est pas retenu par la Mairie. Après plusieurs projets, la Mairie décide louer le local à l'association « Autisme 75 ».

La création et le maintien des passages prévus dans le PSMV.

Le Comité de Suivi a beaucoup insisté pour que les deux passages à travers l'îlot prévus dans le PSMV soient maintenus dans l'opération de restructuration de Saint-Gilles. Les deux sorties attendues dans le Plan sur l'ensemble des Arquebusiers et sur la rue des Tournelles, n'ont pas été ouvertes mais n'ont pas été pour autant condamnées ; elles sont un peu « occultées » par leur localisation. Elles seront peut-être ouvertes peut être un jour...

Les visites du chantier

Un certain nombre de visites du chantier ont eu lieu pendant les

ALU_Livre_160126.indd 43 01/02/16 14:33

travaux. Le CdeS y participe, ce qui permet à ses membres d'accéder au même niveau d'information que les autres participants du groupe de coordination. Pour la plupart des membres du CdeS, il s'agit d'une première expérience de chantier : bruit, poussière, humidité, insécurité (malgré le casque)… mais la satisfaction d'avoir visité le chantier de leurs logements. L'opération terminée, peu d'anciens habitants retournent dans leurs nouveaux logements. Plusieurs raisons à cela l'expliquent : la durée de l'opération, la qualité et la localisation des logements de relogement, leur intégration dans les quartiers de résidence temporaire, la scolarité des enfants ou encore des raisons personnelles… ce qui n'enlève rien à cette liberté de choisir que la « convention de relogement » (obtenue en 2002) a reconnue aux habitants.

La nouvelle Cour de Venise

Elle a été une opération de coopération réussie entre l'ensemble des acteurs concernés : les habitants, les élus, les bailleurs sociaux, les constructeurs et le soutien des organismes et des institutions appelées à intervenir. L'opération prévoyait et a permis le retour des anciens habitants de la Cour dans les logements réhabilités, l'augmentation de l'offre de logements sociaux (75 logements en plus) dans l'arrondissement, le maintien de la mixité sociale et des activités, ainsi que la mise en valeur d'un espace urbain particulièrement remarquable.

21

> « *Afin d'enrayer la réticence de certains habitants du quartier face aux logements sociaux nous avons également organisé une réunion et cela a pu apaiser les craintes. Même l'école a bien su intégrer les nouvelles familles.* » (P.B, 26/03/15)

La présence des habitants et des associations au Comité de suivi a

ALU_Livre_160126.indd 44 01/02/16 14:33

été déterminante dans son rôle tout au long du processus. L'action du CdeS et des habitants aurait mérité d'être mentionnée lors de l'inauguration. L'opération restera exemplaire et symbolique quant au succès que peut obtenir l'audace et la ténacité des habitants pour faire aboutir leur projet quand il est pertinent… et ne manque pas du soutien politique des décideurs.

LE CARREAU DU TEMPLE

Après l'arrivée d'une nouvelle municipalité à Paris, en 2001, celle du 3e arrondissement décide de réhabiliter le Carreau du Temple pour en faire le grand équipement de proximité qui manquait. Cela réveille un intérêt particulier, presque affectif, pour certains des membres de l'ALU3 qui avaient participé, dans les années 1970, à la lutte contre sa démolition[13]. Entre temps en janvier 1982 le bâtiment a été classé à l'inventaire des Monuments historiques.

La « démocratie participative » étant désormais à l'ordre du jour[14], la majorité municipale du 3e souhaite associer les habitants de l'arrondissement au projet de réhabilitation du Carreau. Le maire, Pierre Aidenbaum et son adjoint à l'urbanisme, Olivier Ferrand, estiment que « *les habitants sont les mieux à même de juger ce qui est bon pour eux et d'arbitrer, entre eux, les conflits d'usage qui ne manqueront pas d'apparaître* ». Ils veulent lancer la consultation dans des réunions publiques.

L'ALU3 souhaite une méthode de concertation efficace, porteuse d'idées qui soient mieux réfléchies que celles lancées au cours

[13] Voir page 14, la lutte des habitants contre le projet de rénovation avec destruction du Carreau du Temple dans les années 1970. Voir annexe 5.

[14] LOI n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

ALU_Livre_160126.indd 45 01/02/16 14:33

d'une grande réunion publique. Le maire et l'adjoint à l'Urbanisme acceptent ce point de vue et la collaboration que pourra apporter l'Atelier, désormais totalement associé au projet municipal « Carreau du Temple ». L'ALU3 propose alors un processus inédit de concertation qui repose sur :

. Une information générale et une réflexion sur les activités que pourra accueillir le bâtiment, dans des « groupes de travail » ayant pour charge de les préciser ;

. A partir de ce travail d'élaboration préalable, la mise en place d'un « concours d'idées », ouvert à tous, permettant d'aboutir à un « programme » qui servira de base ;

. A un « concours d'architecture » et au choix d'un « maître d'œuvre ».

Le point de vue de l'ALU3 est ne pas lancer la concertation avant qu'aient été définis une base, un guide pour la réflexion, une proposition à ceux qui le souhaitent d'apporter leurs idées et, ainsi, avoir une contribution concrète. L'ALU3 rédige un document, intitulé « Éléments pour un Cahier des charges » présentant une méthode et un échéancier couvrant les étapes de la réalisation jusqu'au choix du maître d'œuvre. Il comprend les points suivants :

. La concertation tout au long des trois étapes (rédaction du Cahier des charges, Concours d'idées, Concours d'architecture) ;

. L'étude des contraintes et des possibilités ;

. L'étude du périmètre de l'intervention (bâtiment et périmètre élargi).

L'ALU3 tient particulièrement à ce dernier point : ne pas se limiter à réfléchir sur le futur équipement dans son bâtiment mais élargir l'analyse à ses relations avec son environnement. Le document « Éléments pour un Cahier des charges » est présenté le 13 février 2002 et distribué aux habitants lors de la première réunion publique de concertation à la mairie du 3e en présence d'Anne Hidalgo, première adjointe à la mairie de Paris. Les personnes souhaitant

ALU_Livre_160126.indd 46 01/02/16 14:33

participer à la concertation s'inscrivent à l'accueil.

23

D'autres réunions publiques ont lieu avec comme objectif la constitution de quatre groupes de travail autour de quatre types d'activités qui pourraient trouver place dans le Carreau, à savoir : le sport, la culture, la vie locale, et la vie économique.

Pour expliciter ces quatre activités, les groupes de travail, fonctionnent de manière indépendante plusieurs mois de suite. Deux réunions publiques et une exposition en mairie du 3e en mai et juin 2002 présentent les conclusions, réunies dans un document intitulé : « Éléments pour un Cahier des charges » n°3 et « Synthèse des 4 groupes de travail », communiqué à la Ville de Paris en Juillet 2002. Il s'agit d'un élément de base à l'établissement d'un programme pour le Concours d'idées qui sera confié à un bureau de programmation.

Le concours d'idées est lancé officiellement lors d'une grande réunion publique dans le Carreau du Temple le 20 mars 2003, présidée par Bertrand Delanöe. Le journal de la mairie[VII] publie un plan du bâtiment côté, le règlement du concours et d'autres informations le concernant. La Mairie d'arrondissement missionne l'ALU3 d'assurer l'appui technique. Cela prend la forme de

ALU_Livre_160126.indd 47 01/02/16 14:33

permanences dans une boutique du marché des Enfants Rouges, rue de Bretagne, pendant un mois et demi. Ces permanences sont assurées par des membres de l'ALU3 et de ses collaborateurs, six jours par semaine, quatre heures par jour. De très nombreux habitants et acteurs de la vie locale - plus de 500 - s'y rendent, sollicitant des renseignements ou un appui pratique. Le rôle de l'ALU3 et de son équipe constituée de deux jeunes architectes et une sociologue, est d'aider ceux qui le souhaitent à formaliser leur projet, sous forme rédactionnelle ou graphique, sans chercher à influencer leur choix.

24

Georges Concharoff (2006) apportera son témoignage : « *On est frappé par l'incroyable richesse de ces propositions, preuve si l'en était besoin, que les citoyens ont quelque chose à dire aux décideurs, et qu'il suffit de libérer leur imagination et de conforter leur savoir-faire, pour qu'ils s'expriment* »[VIII].

> « *Le Carreau du Temple a été une expérience très forte, on peut la considérer fondatrice de notre activité. Pour préparer le concours d'idées avons proposé de créer un atelier constitué d'un membre de l'ALU3, et de deux permanents : une assistance de formalisation des propositions. La Mairie nous a attribué un lieu pour la permanence, un local au rez-de-chaussée des « Petites Maisons » sur la rue de Bretagne (l'actuelle librairie) et a financé notre contrat avec le salaire des jeunes stagiaires. Nous avons recueilli toutes les propositions représentées dans le même sérieux, au même format, etc. C'était les débuts de l'association et cela nous*

25

ALU_Livre_160126.indd 48 01/02/16 14:33

a fait connaître et donner de l'impulsion. La Mairie nous a consulté jusqu'au dernier moment et a tenu compte de nos observations » (M.R.P, 16/03/15).

Le concours s'achève le 30 avril 2003. Ce sont 133 dossiers de propositions qui sont remis à la Mairie du 3e. L'ALU3 assure la mise en forme de 71 panneaux aptes à être exposés et le suivi de leur fabrication. À partir des propositions de la population l'étape suivante est la rédaction d'un « programme » à soumettre au vote des habitants. Cela sera la mission du bureau de communication missionné par l'Hôtel de ville. À ce moment, la concertation prend un nouveau tournant.

Le 14 Mai 2003, au Conseil d'arrondissement, est voté la création d'une « Commission consultative Carreau du Temple » ou Comité de suivi, qui sera constituée du maire, d'élus, de responsables municipaux, d'un représentant de chaque conseil de quartier, du conseil de la jeunesse, de l' ALU3 et de deux associations.

Comment la concertation s'institutionnalise.

Le 24 mai 2003, en mairie du 3e s'ouvre l'exposition des 71 panneaux. Le vernissage accompagne la première réunion publique de lancement de la phase suivante de la concertation : trois « réunions de synthèse » ainsi que le 12 juin la réunion inter-thèmes. L'exposition restera ouverte tout l'été. Une deuxième série de réunions ont pour objet l'élaboration des programmes, à soumettre au vote de la population.

Ces réunions sont pilotées et animées par le bureau de « communication » missionné par l'Hôtel de ville. Cette prise en main du dossier semble oublier la méthode de concertation large et ouverte qui a jusqu'à là conduit l'opération. En effet, les responsables de la programmation de la Ville sont là pour introduire normes et règlements dans les conclusions du concours, pour illustrer des choix qui sont déjà formalisés par les habitants, pour reformuler en termes « acceptables » par l'administration les types d'activités à loger dans le Carreau.

Cette série de réunions aboutit à définir schémas, fonctions et esquisses de localisation pour les trois grandes options à soumettre

ALU_Livre_160126.indd 49 01/02/16 14:33

au vote des habitants : un équipement voué au sport, un équipement à vocation culturelle, un espace associant sport, culture, activités économiques et liées à la vie locale.

Un vote local est organisé en janvier-février 2004. La plaquette distribuée par la mairie pour informer les habitants comporte un schéma et une description en cinq langues (français, anglais, espagnol, arabe et chinois) de chacune des trois options :

. « le sport en avant »

. « la culture d'abord »

. « un espace pour tous » associant sport, culture, activités économiques et vie locale.

Pour voter il faut habiter, travailler ou être scolarisé (à partir de 15 ans) dans l'arrondissement.

La plaquette précise que l'ouverture de l'équipement est prévue pour 2007 – 2008.

> « *La Ville de Paris s'est emparée de la concertation et a fait des grandes réunions publiques et nous a imposé ses façons de faire. C'était en 2004 et c'était un moment dur qui nous a complètement échappé. Beaucoup de participants sont partis à ce moment-là, en voyant le « rouleau compresseur » de la mairie centrale, ils se sont découragés et ne sont plus venus.*
>
> *Quand le projet a été réalisé, la concertation terminée, je faisais partie du jury et j'ai vu que le projet était orienté « sport ». J'ai écrit en disant : « tout le monde veut « la culture pour tous » », et on m'a répondu : « il y a une si petite différence des voix »... C'est l'élu qui décide au final et pourtant il y avait eu un vote* ». (R.P., 16/03/15)

Le vote.

Afin de faciliter la participation au vote local, un bus itinérant, aménagé parcourt le quartier pendant cinq jours du lundi 26 janvier au jeudi 29 janvier inclus. Cela permet une participation de 4066 personnes au total. Le 1er février a lieu à la Mairie la proclamation des résultats : le choix a porté sur « un espace pour tous » à 35,93 %. L'option « le sport en avant » obtient 34,46 %, et « la culture pour

ALU_Livre_160126.indd 50 01/02/16 14:33

Du 26 janvier au 1er février

PARTICIPEZ AU VOTE POUR L'AVENIR DU CARREAU DU TEMPLE !

From January 26th until February 1st

Come and take part in a vote for the future of the "Carreau du Temple"!

从1月26日至2月1日止

请为 Carreau du Temple 的未来踊跃投票！

من 26 جانفي إلى 1 فيفري 2004

شاركوا في الإنتخاب لأجل

مستقبل "مربّع المعبد"

Del 26 de enero al 1° de febrero

Participe al voto por el futuro del "Carreau du Temple"!

Comme vous le savez, la mairie du 3e a engagé un grand processus de concertation pour la réhabilitation du Carreau du Temple afin d'en faire un véritable équipement de proximité.
Pour la première fois, Français et résidents étrangers, habitant ou travaillant dans l'arrondissement, jeunes dès l'âge de quinze ans, tous et toutes pourront voter.
Nous avons voulu montrer qu'il était naturel que ceux et celles qui participent à la richesse de notre arrondissement donnent leur avis.
Pour en savoir plus, reportez-vous au livret de seize pages que nous avons édité et qui présente en détail les trois programmes parmi lesquels il vous faudra choisir.
Vous pouvez aussi vous rendre à la Mairie où une exposition publique est installée pendant le mois de janvier.
Nous comptons sur votre participation. Pour l'avenir du Carreau du Temple. Pour la vitalité de notre démocratie.

PIERRE AIDENBAUM
Maire du 3e

FRANÇOIS LONGÉRINAS
Adjoint au maire du 3e

MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT

Délégation à l'Intégration et à la Solidarité

26

ALU_Livre_160126.indd 51 01/02/16 14:33

tous » 29,61 %.

L'« espace pour tous » est l'équipement mixte comprenant : « espace sport » (Gymnase, Tennis, Sports en salle), « espace spectacle et salle libre s», « espace économique (espace d'exposition et d'événements, de vente et d'exposition des ateliers de production pour les habitants et les jeunes créateurs, pôle numérique).

L'ALU3 collabore à la réalisation d'une nouvelle exposition, dans la Mairie du 3e qui fait l'objet d'une publication par la Ville de Paris. Plus tard les panneaux seront exposés au Pavillon de l'Arsenal.

27

Après le vote, la programmation du Concours de Maîtrise d'œuvre, 2004 - 2006

La lutte de l'ALU3 pour le programme et pour le planning.

La phase de concertation passée, une fois le vote terminé, la Ville reprend les rennes du projet, délocalisant les enjeux et les décisions, privant les acteurs locaux de la suite. Commence pour l'ALU3 le combat sur le «planning» de l'opération.

Durant octobre et novembre 2004, l'ALU3 se bat pour que les lenteurs administratives et politiques ne mettent en péril le résultat d'un grand effort collectif et d'une participation exemplaire. Deux questions nous paraissent capitales : le calendrier des opérations et le respect, dans le programme officiel du Concours d'Architecture, des choix issus du Concours d'idées en 2003-2004.

ALU_Livre_160126.indd 52 01/02/16 14:33

Lors de la première réunion du Comité du Pilotage de l'opération, les services de la Ville annoncent la livraison de l'équipement pour novembre 2008. Inquiets de la durée excessive de certaines phases, en Juillet 2004, quelques membres de l'ALU3 et l'élu délégué à l'urbanisme sont reçus, à notre demande, par le directeur de la Direction de l'architecture et du patrimoine de la ville (DPA) et la responsable de l'opération. L'ALU3 présente un planning qui permettrait de raccourcir la durée totale de l'opération.

> « *Lors d'une réunion concernant le planning des travaux à la DPA nous sommes sortis avec un an de plus ... Olivier Ferrand, lui-même en sortant trouvait cela « navrant », or même en étant élu, il était paralysé car ce n'était plus du ressort de l'échelle locale. Nous pensons que c'est lié à des problèmes financiers et politiques. En même temps, deux projets sont sortis dans l'arrondissement : le Carreau du Temple et la Gaîté Lyrique. Bertrand Delanöe a décidé de s'occuper de la Gaîté Lyrique et a laissé à Pierre Aidenbaum le Carreau du Temple. Il doit y avoir une explication... il n'y a pas eu de concertation sur le projet de la Gaîté Lyrique...* »
> (R.P., 16/03/2015)

La réponse définitive arrive en août : « *le principe de réalité le conduit à préciser qu'une livraison avant la fin 2009 serait tout à fait illusoire* ». La réponse de la DPA à notre demande revient au contraire à allonger le planning d'une année !

Fin septembre 2004, les services de la Ville de Paris désignent par appel d'offres le cabinet de programmation « Pro-Développement » pour rédiger le programme et le règlement du concours de Maîtrise d'œuvre dont le rendu était prévu initialement en juillet 2005.

À chaque réunion du « Comité de suivi » dont fait partie l'ALU3, nous avons réaffirmé l'importance de la question des délais. Le 25 novembre 2004, nous avons écrit une lettre au maire de Paris, en rappelant ces arguments. Cette lettre est restée sans réponse. Une année après, nous nous sommes adressés à l'élue de la Ville responsable de la démocratie locale qui ne nous a pas davantage répondu.

ALU_Livre_160126.indd 53 01/02/16 14:33

Par la suite, chaque fois que l'Atelier a réclamé que soit reconsidéré le planning de l'opération, une année a été ajoutée par l'administration au planning initial. Plus tard, un document des services de la mairie de Paris (2004), précise que le concours ne pourrait avoir lieu qu'en septembre 2007.

Mais la bataille sur les délais était perdue d'avance : six mois après juillet 2004, il était trop tard pour faire de cette question l'objet d'une revendication. Nos démarches n'ont pas abouti.

Le programme.

Par la suite, l'effort de l'Atelier s'est porté sur le respect du choix de la population lors du Concours d'idées. Le problème s'est posé rapidement lorsqu'il est apparu que, le programme pour le Concours de Maîtrise d'œuvre en cours d'élaboration se limite au bâtiment seul sans l'environnement, alors que des propositions de traitement concernant les espaces extérieurs du Carreau existent.

2005 - 2007

À partir de juillet 2005, le Conseil de quartier « Temple » décide alors de constituer un groupe de réflexion sur le sujet des abords du Carreau et de confier à l'ALU3 le soin de l'animer.

Les propositions sont présentées dans un dossier intitulé « Le Carreau du Temple dans le quartier ». Remis à la mairie du 3e en février 2006, il est instamment demandé que cette étude soit prise en compte lors de la formulation du programme pour le concours d'architecture, ainsi que celles du « quartier vert » et du Plan de déplacement de Paris.

Tout le long des années 2006 - 2007, l'ALU3 ne cesse de s'inquiéter et de chercher des informations sur l'évolution du dossier auprès des services de l'Hôtel de ville, notamment sur leur prise en compte du document du Conseil de quartier sur l'environnement.

En revanche, la Ville de Paris au lieu de faire réaliser un vrai programme qui prenne en compte des idées issues du Concours d'idées et celui du Carreau du Temple dans le quartier, missionne le « Groupement Pro-développement » pour la réalisation d'un dossier intitulé « Synthèse de l'étude de faisabilité architecturale, technique

ALU_Livre_160126.indd 54 01/02/16 14:33

et financière ». Ce travail se veut un programme mais en réalité son caractère d'avant-projet ne peut pas constituer un programme en soi. Et n'y sont toujours pas pris en compte les recommandations du Conseil de quartier Temple et de l'ALU3, transmises au maire du 3e en février 2006.

Par ailleurs, l'ALU3 ne cesse d'exprimer, dans ses débats avec la mairie du 3e, l'absence de références à l'« activité économique » dans le document destiné au concours d'architecture. En mars 2007 la réponse de la mairie sera : « e*lle est intégrée dans les activités de la Halle (voire des 2 halles) consacrée à l'événementiel (défilés, salons, expositions...). Le Carreau doit être une vitrine pour les créateurs et les entreprises du centre de Paris.* »

C'est bien ce qui se passe aujourd'hui, mais ce qui était explicité dans le programme du Concours d'idée en 2004, c'était que l'activité artistique et artisanale de l'arrondissement devaient trouver leur place dans des ateliers de production, d'exposition et de vente. Seul l'« événementiel », en réalité, a été retenu dans le programme.

Un vrai programme de concours et un autre planning continueront à être les soucis principaux de l'ALU3. Par le moyen de dossiers critiques, de courriers, de débats en réunions, l'Atelier continuera à lutter contre la rétention d'information concernant le programme.

En décembre 2006 l'ALU3 revient sur la question du planning en établit un dernier qui prévoit l'ouverture au public en mars 2011 et communique ses observations sur l'étude de faisabilité. Voici ses remarques concernant l'étude de faisabilité du 18 décembre 2006 :

> *Ce document intitulé « étude de faisabilité », ne comporte pas, ou comporte peu d'éléments de programme fixant les orientations principales en termes d'objectifs, de besoins, de contraintes, etc. en vue d'un concours d'architecture.*
>
> *Par ailleurs sont rediffusés des documents graphiques qui dépassent le niveau de définition d'un avant-projet sommaire. Cette formalisation est trop figée pour figurer dans le cahier des charges d'un concours «ouvert», limitant ainsi la liberté des équipes y participant (organisation générale de l'équipement, entrée, circulations principales,*

ALU_Livre_160126.indd 55 01/02/16 14:33

fonction de chaque zone, etc.). Nous insistons sur le fait que ne sont pas prises en compte certaines recommandations exprimées par les habitants à l'occasion du concours d'idées, renouvelées en mars 2005 et réclamées par les riverains lors des manifestations des mois du « Brésil », notamment la localisation des activités bruyantes : « dominante culture et économie » (à localiser sur la rue Perrée qui est moins habitée).

Les notions de réversibilité ou d'adaptabilité (capacité à terme d'introduire d'autres fonctions, d'autres usages) ne sont pas évoquées

Aucune indication ne figure sur la prise en compte de l'espace public autour du Carreau, sur le périmètre urbain à étudier pour l'environnement d'un tel équipement (cf. étude effectuée sur ce point en 2005 par l'ALU3 avec le Conseil de quartier Temple).

Comment comprendre qu'au stade actuel d'instruction de l'opération, il faille encore 4 ans de procédures pour un chantier de moins de 3 ans de travaux, (calendrier prévisionnel Mairie) ce qui porterait à dix ans au total le délai entre le début de la concertation et la livraison de l'équipement !

Chez les membres de l'ALU3 le sentiment du décalage entre ce qui est sorti de la concertation et le programme officiel est réel. Il lui faudra attendre le résultat du concours pour être entendu, il espère, par le candidat choisi. Pour lui « la concertation n'est pas finie »[15].

Le concours de Maîtrise d'œuvre.

L'avis d'appel des candidatures en vue de désigner, à l'issue du concours d'architecture, le maître d'œuvre du Carreau du Temple, apparaît le 05 décembre 2006. Le maire du 3e, demande qu'un des membres de l'Atelier fasse partie du jury. Après une présélection de la DPA de 17 candidats sur les 132 présentés, le 9 février 2007, le

[15] Le lecteur qui serait intéressé, trouvera en annexe 5 l'historique de ce combat que l'ALU3 a dû mener avec les institutions municipales pendant trois ans.

ALU_Livre_160126.indd 56 01/02/16 14:33

jury sélectionne les cinq candidats admis à concourir.

Par les comptes-rendus des réunions de la DPA avec les architectes candidats nous avons appris que l'envoi du programme officiel a été accompagné de l'« Étude de faisabilité ». Cette étude a surpris les candidats qui ont demandé des explications sur sa présence avec les documents de programme officiel. La réponse de la DPA a cherché à minimiser cette communication et à relativiser l'étude en cherchant de lui donner un caractère de simple illustration des « souhaits de la Ville ».

Le Jury se réunit le 9 septembre. L'équipe lauréate est l'Agence Milou.

C'est l'équipe qui répond le mieux à l'esprit du nouveau Carreau dans le sens où elle intègre une bonne partie des demandes de l'arrondissement, et qu'elle va au delà des demandes du programme. De plus, elle évite de donner une définition d'usage trop restrictive à un certain nombre d'espaces. Le projet lauréat ne tient pas compte des « préconisations » arbitraires de l'étude de faisabilité, il est le seul à prendre en considération l'étude du Conseil de quartier Temple, le seul projet qui traite, au delà de la rue Spuller, les abords du Carreau.

28

En 2008-2009 commencent les études du projet par l'Agence Milou et suivent les fouilles archéologiques ; le chantier durera jusqu'au début de l'année 2014. Tout le long des fouilles et du chantier, sont organisées par les archéologues et un architecte de l'agence Milou, des visites ouvertes aux habitants de l'arrondissement avec des explications fort intéressantes.

L'inauguration du Carreau du Temple, en avril 2014, a fait découvrir aux habitants une magnifique halle de fer, de verre et de bois, preuve d'une réhabilitation réussie. L'ALU3 souhaite s'investir

ALU_Livre_160126.indd 57 01/02/16 14:33

dans la mise en œuvre progressive du projet choisi par les habitants ; cela va se traduire par un travail de vigilance afin qu'il demeure bien celui d'un « espace pour tous ». L'ALU3 compte sur sa présence au Comité consultatif[16] pour continuer à avancer ses remarques et ses propositions. 29

Le fonctionnement du Carreau dépend pour deux-tiers de ses ressources propres, l'autre tiers de son budget étant financé par l'Hôtel de ville. Cela pèse sur la programmation en imposant une large place à « l'événementiel » aux activités payantes ; même les associations culturelles de l'arrondissement doivent louer les salles.

En 2015, le sous-sol du Carreau est occupé en permanence à 90 % de ses possibilités par les activités sportives : les désirs des habitants sont pris en compte mais la grande halle n'est pas devenue ce lieu de déambulation libre, de rencontres et d'échanges qui était souhaité et pour lequel l'ALU3 s'est investi. Par ailleurs, elle n'héberge pas d'activités sportives au rez-de-chaussée comme prévu initialement (tennis, hand-ball), les filets qui permettaient d'isoler les terrains ont été déposés. Il n'est pas certain que tous les habitants de l'arrondissement reconnaissent l'« espace pour tous » qu'ils ont choisi en cette grande halle souvent vide, bloquée par les temps d'installation du matériel nécessaire aux divers « salons ».

Sans doute, seule une diminution de son autofinancement permettrait au Carreau de revoir en partie l'orientation de son activité grâce, notamment, à une participation élargie des habitants à sa gestion.

[16] Le Carreau du Temple est une « Société publique locale » gérée par un conseil d'administration présidé par le maire de l'arrondissement. Ses statuts prévoient un « comité consultatif » « dans le but d'en faire un organe d'échanges et de propositions ». Il se réunit deux fois par an.

ALU_Livre_160126.indd 58 01/02/16 14:33

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

> « *Un des souvenirs le plus marquant c'est la consultation pour la Place de la république et la participation des habitants* » (D.D.R, 09/04/15)

En 2008, la Ville de Paris décide de réaménager la Place de la République et communique le projet aux élus des arrondissements concernés. L'ALU3 et la mairie du 3e arrondissement se positionnent sur l'engagement d'une vaste concertation. La mairie du 3e confie à l'ALU3 l'étude du dossier élaboré par la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), comprenant un diagnostic-faisabilité, une proposition d'aménagement, un programme et un calendrier. À la suite de la lecture du programme rédigé par la ville, l'ALU3 demande qu'il soit organisé un concours international, qu'il soit établi un plan de circulation, que la piste cyclable à double sens prévue côté 3e soit reportée sur la place et l'élimination des constructions permanentes prévues par le programme sur la place.

L'ALU3 rappelle que les fonctions historiques de la place et sa dimension symbolique doivent être conservées. La Place de la République n'appartient à aucun des trois arrondissements qui l'entourent, qu'elle est à Paris, qu'elle est à la France. Le choix du projet d'aménagement doit se faire dans ce postulat. L'ALU3 rappelle que l'objet du concours est l'aménagement de la Place de la République et non pas uniquement le traitement de la surface au sol pour accueillir différentes fonctions en privilégiant la circulation des véhicules à moteur dans le périmètre de la Place.

En **septembre 2008** : l'ALU3 présente une étude : « Réaménager la Place de la République » où sont mises en avant des

ALU_Livre_160126.indd 59 01/02/16 14:33

propositions sur la méthode de travail :

* Donner la parole aux habitants dans le projet ; Conseils de quartier (Concertation) ;

* Formaliser un programme d'aménagement (Concours d'architecture & d'urbanisme) ;

* Définir des vocations pour la place: lieu symbolique, lieu de rassemblements et espace de proximité pour chaque arrondissement (Projet d'urbanisme) ;

* Ne pas limiter le projet à la circulation et à l'espace de la Place de la République isolée de son contexte urbain. Voir le relevé de l'ALU3 sur les commerces dans le périmètre élargi (Projet d'urbanisme).

Pour l'ALU3 le projet doit faire apparaître les principes suivants :

* Donner la priorité aux piétons sur la place dans le partage de l'espace parmi les usagers ;

* Maintenir et développer les usages populaires, historiques et actuels, de la place.

* Ouvrir la place à des fonctions nationales et internationales; espace de solidarité.

* Faire un espace de proximité et de cohabitation pour les habitants et les usagers.

* Inscrire une dimension végétale sur ce site à dominante minérale (arbres, parterres ?).

Décembre 2008 - Mars 2009 : « Dites quelle Place de la République vous voulez pour demain ! », est la thématique de la concertation animée par les Conseils de quartier et l'ALU3 (une stagiaire est employée à l'occasion du projet). En parallèle de la mise en place de la concertation, des réunions inter-quartiers de membres de Conseils de quartier, certaines en présence du maire du 3e, travaillent sur un programme pour la Place de la République.

ALU_Livre_160126.indd 60 01/02/16 14:33

Il ressort des séances une volonté de donner à la Place sa fonction de lieu de rassemblement, non figée dans son plan de circulation et de faire de celle-ci un espace urbain ouvert à toute sorte de manifestations.

31

> « *Dans le projet de la Place proposé par la Ville de Paris, il était question de traiter uniquement de la place et rien en dehors n'était pris en compte. Nous avons fait part à Christine Frey, adjointe à l'urbanisme, de l'intérêt à élargir le périmètre de l'étude de la place et elle nous a proposé de faire une présentation de notre démarche aux élus. Nous avons montré aux élus que, dans le projet de la Place de la République, il fallait la considérer intégrant un vaste réseau des lieux d'échanges : la Gare de l'Est, la Gare du Nord, la Bastille, la Nation, la Gare de Lyon, la Gare d'Austerlitz, Beaubourg, lieux parisiens à référence nationale, voire internationale. Nous avons montré qu'il ne fallait entrer dans le projet par la Place, mais par le reste de Paris et avoir une approche centripète. Cela a paru leur plaire, mais finalement ils n'ont jamais donné d'écho à ces propositions* ». (R.P., 16/03/15)

Janvier 2009 : présentation aux élus du 3e arrondissement de l'étude réalisée par l'ALU3 qui propose de participer à la concertation avec les conseils de quartiers du 3e, 10e et 11e arrondissements ; l'ALU3 propose aussi d'assurer deux permanences hebdomadaires en mairie et de veiller à la place du « handicap » dans le projet. L'objectif de l'ALU3 est que réflexion et concertation se fassent en amont du concours de maîtrise d'œuvre pour contribuer à l'établissement du programme. Le cahier des charges

ALU_Livre_160126.indd 61 01/02/16 14:33

qui suit la concertation est rédigé par la Ville de Paris et prend en compte certaines remarques et suggestions faites par les Conseils de quartier et l'ALU3 à la mairie du 3e.

Lancement de l'appel à candidatures pour choisir l'équipe de conception.

Juin 2009 : 72 candidatures et la sélection de cinq équipes françaises et internationales qui travaillent sur le cahier des charges défini par la Ville de Paris.

Janvier 2010 : Le jury du concours examine les cinq projets sur la base de critères définis par la ville de Paris et la Commission technique[17]. Il classe en premier le projet du bureau « Trevelo & Viger-Kohler, architectes ». L'ALU3 ne participe pas au jury, mais un de ses membres y participe en tant qu'observateur et représentant de Conseil de quartiers.

Mai 2010 : Lancement de la concertation sur le projet classé premier : mise en place d'ateliers thématiques auxquels certains membres de l'ALU3 participent. L'objectif de cette concertation est de mieux adapter le projet choisi aux attentes des usagers et des habitants des arrondissements. Deux des cinq projets présentés proposent une esplanade que dans le cas du projet B est en prolongement des trottoirs au sud de la place (3e arrondissement) et dans le cas du projet E est dans le prolongement des trottoirs situés au nord (10e et 11e arrondissements). Les trottoirs sud grouillent de vie sociale toute la journée et une partie de la nuit, les trottoirs nord, et ceci sur une moitié de la façade sur la place, sont des lieux de passage pour les clients des grandes chaînes commerciales et l'hôtel qui occupent le rez-de-chaussée coté est.

---

[17] Critères : Réponse architecturale et paysagère : insertion dans le site ; insertion urbaine et composition de la place ; la prise en considération du patrimoine préexistant ; la mise en lumière de la place ; les plantations, la végétalisation ; la circulation automobile et bus ; les piétons et cycles ; la réponse au programme relative aux aspects fonctionnels ; les usages et l'attractivité, l'activité commerciale ; la réponse au programme relative aux aspects techniques, réglementaires et environnementaux ; ainsi qu' à l'assainissement et aux réseaux ; les matériaux et mobilier urbain ; les aspects environnementaux ; la réponse au PLU et à la sécurité (police, pompiers) ; le respect de l'enveloppe financière ; la fiabilité et la pertinence économique.

ALU_Livre_160126.indd 62 01/02/16 14:33

Le grand absent de cette consultation est le plan de circulation du nord-est parisien. L'ALU3 demande outre ce plan de circulation de revoir la localisation de la piste cyclable côté Troisième, d'élargir les trottoirs de l'arrondissement, d'éliminer des kiosques permanents prévus sur la place (en nombre de quatre) ainsi que le déplacement de la piste cyclable au trottoir sud de la Place.

Décembre 2010 : Bilan de la concertation en réunion publique.

Juin-Juillet 2011 : Mise en place de l'enquête publique.

15 juin 2013 : Inauguration de la nouvelle Place de la République. La réalisation tient compte de cette demande et intègre ces modifications. Dans l'esprit de l'intervention sur le projet du Carreau du Temple, l'Atelier local d'urbanisme a joué un rôle important auprès de la mairie du 3e et la Ville de Paris pour sensibiliser les citoyens, usagers et habitants, à l'aménagement de la Place. Le rôle de l'ALU3 a été important dans la concertation et la participation, mais son apport en tant qu'atelier d'urbanisme a dégagé des résultats

ALU_Livre_160126.indd 63 01/02/16 14:33

relativement modestes bien qu'en accord avec son rôle dans cette opération. Or, comme l'exprime un des membres, le but de l'ALU3 n'est pas d'animer la concertation publique, mais d'être présent dans le cadre d'un projet pour faire aboutir un projet urbain.

La République reprend la place qui fut la sienne dans le panorama parisien et devient lieu de départ ou d'arrivée des manifestations et d'autres bruyantes « parades ». Les marches au nord brisent la continuité du sol mais servent des bancs aux piétons malgré leur orientation au nord et vers la Caserne. La circulation des automobiles ne semble pas trop dérangée par la contrainte de contourner la place pour atteindre le boulevard Magenta quand on est sur l'avenue de la République et vice-versa. Et les embouteillages ne sont pas plus spectaculaires que dans l'ancienne configuration. Le partage de l'espace entre *skates*, vélos, trottinettes et piétons se fait sans coups ni blessures. La piste cyclable est localisée au sud de la place comme demandé. Les « kiosques » permanents n'ont pas été construits. Un café - bar de volume et hauteur discrets, placé à l'ouest de la place, côté Boulevard Magenta, eu tout de suite la faveur des riverains et de ses enfants dans la pataugeoire. Entre la Place et la rue Yves Tudic, le fragment de la rue du Faubourg du Temple fermé à la circulation ne semble pas apporter, pour le moment, d'agrément supplémentaire à la place.

ALU_Livre_160126.indd 64 01/02/16 14:33

Les études pré-opérationnelles

Les études entreprises par l'ALU3 ont presque toujours la vocation de susciter chez les élus-décideurs l'intérêt pour les sujets traités, avec l'espoir qu'ils aboutissent à la réalisation. Les sujets ayant mérité ce traitement répondent soit à une attente constatée ou à un besoin du quartier identifié par l'Atelier : le « Maraisbus », les « logements des Enfants Rouges », le « Marché forain », soit à une demande des habitants ou d'une association : le « passage de Pont aux biches », la « bagagerie du Mains Libres 3 ». Pour cela, au lieu de rester au stade de la méthode de travail et du schéma, réalisés comme nous avons l'habitude de faire par nous et avec nos stagiaires ou par des étudiants architectes, la recherche est poussée plus loin pour rendre l'intérêt du sujet évident même aux yeux d'un néophyte. Cela a été le cas pour les cinq sujets présentés ci-après. Aucun d'eux n'a été réalisé.

Maraisbus

Marché forrain

Pont aux biches

Logements des Enfants Rouges

La Bagagerie

Le Maraisbus

L'idée du Maraisbus est une réflexion originale de l'association « Vivre dans le 3e » dans le but de concevoir un type de transport adapté à la desserte de proximité dans les milieux urbains denses. La réflexion fut reprise et approfondie par l'ALU3 dès 2001. A partir de 2002, l'association « le 4e en action » s'associe à l'étude en participant à sa définition globale ainsi qu'à une proposition d'itinéraire dans leur arrondissement.

Un cahier des charges et des études de parcours possibles d'un minibus pour une desserte dans les 4e et 3e arrondissements voient le jour. Par la suite l'étude sera élargie au 1er et au 2e arrondissements

ALU_Livre_160126.indd 65 01/02/16 14:33

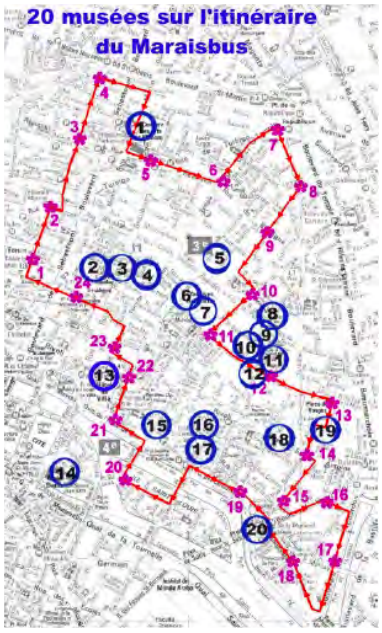

et des membres de l'ALU3 se risquent dans les arrondissements voisins pour présenter le projet. Il aura l'adhésion des maires des arrondissements concernés. Le « bus 1, 2, 3, 4 » était né. L'extension du périmètre aux quatre arrondissements du centre rive droite de Paris est en lien avec les projets de réaménagement du quartier des Halles. Mais la lettre d'accord de principe que nous avons rédigée ne fut malheureusement pas signée par tous les maires.

Les caractéristiques du véhicule, les parcours proposés, les arrêts définis, les points mis en relation, constituent une proposition dont les objectifs, concertés avec les habitants, s'avèrent parfaitement adaptés à leur contexte. Le projet se propose de favoriser : les connexions avec les points d'arrêt des transports en commun, l'accès aux services administratifs, aux écoles et aux services sanitaires et sociaux, l'accès aux monuments historiques, aux musées, aux équipements mais aussi aux galeries d'art, aux grands magasins, aux squares, places et parcs des arrondissements, pour les résidents, les visiteurs et pour les touristes. Chaque point d'arrêt et site desservis a fait l'objet d'analyse et réflexion multicritères.

La RATP consultée par l'ALU3 n'est pas opposée, mais elle s'avoue incapable de décider seule sur l'opportunité d'un tel projet sans les accords politiques nécessaires.

Le projet est périodiquement mis sur la table des discussions avec la Ville de Paris. Elle a apparemment d'autres priorités pour des projets similaires. Son argument est que les arrondissements centraux de la rive droite sont bien desservis par les transports en commun. Nos études préalables montrent néanmoins qu'il y a des zones mal desservies et des sites d'accès difficile, la liaison entre

le nord et le sud, par exemple. Florence, Rome, Barcelone ont mit en place avec succès des services de minibus. La Mairie de Paris continue à ne pas donner de suite au projet mais dit réfléchir. Douze ans de réflexion c'est long ![18]

Le Marché forain

La lente, progressive mais ininterrompue (inexorable ?) reconversion du Marché des Enfants Rouges en « marché des traiteurs », et son succès auprès d'un certain nombre d'habitants de l'arrondissement, rend évident à l'Atelier qu'il faut accepter cette réalité et faire une croix sur tout projet de retour au marché de produits alimentaires qui existait dans le passé sur la rue de Bretagne. Par ailleurs, la sensible augmentation des prix que révèle l'étude réalisée par le Conseil de quartier Temple chez les commerces de bouche de la rue de Bretagne et qui pousse les habitants à s'approvisionner dans les marchés forains situés en périphérie de l'arrondissement, ainsi que l'expérience du marché forain provisoire le long du Square du Temple lors des travaux de restructuration du Marché des Enfants Rouges, décident l'Atelier à se mobiliser pour étudier l'implantation d'un marché forain de produits alimentaires dans le nord de l'arrondissement.

Au même moment l'ALU3 travaille sur un projet de réaménagement des espaces publics et de « zones de rencontre » dans le quartier des Arts et Métiers (étude qui n'aboutira pas). Dans le même secteur, la DVD en cohérence avec sa façon d'intervenir sur l'espace urbain, se limitera à élargir le trottoir et à planter un arbre devant la crèche à l'angle de la rue Réaumur et de la rue Beaubourg. L'Atelier embauche une stagiaire architecte pour travailler avec nous dans la rechercher d'un emplacement pour un marché forain. Sans faire de l'hypothèse un point déterminant nos choix, nous avons toujours misé sur la possibilité, à terme, d'une ouverture des locaux du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), permettant une « traversée » piétonne de ses bâtiments principaux entre la rue Saint-Martin et la rue Vaucanson.

[18] Texte partiellement extrait de la plaquette « Les dix ans de l'ALU 3 » Paris 2011

ALU_Livre_160126.indd 67 01/02/16 14:33

Nous avons identifié cinq emplacements dans le quartier des Arts et Métiers. Dans chacun d'eux nous avons schématisé l'implantation d'un nombre d'étales normalisés (3 m par 4 m), allant d'un minimum de 21 à un maximum de 74 étales, pour définir les capacités des sites. Nous avons essayé différentes dispositions pour optimiser leur implantation. Nous avons localisé aussi camions, camionnettes et voitures sur le réseau des chaussées adjacentes.

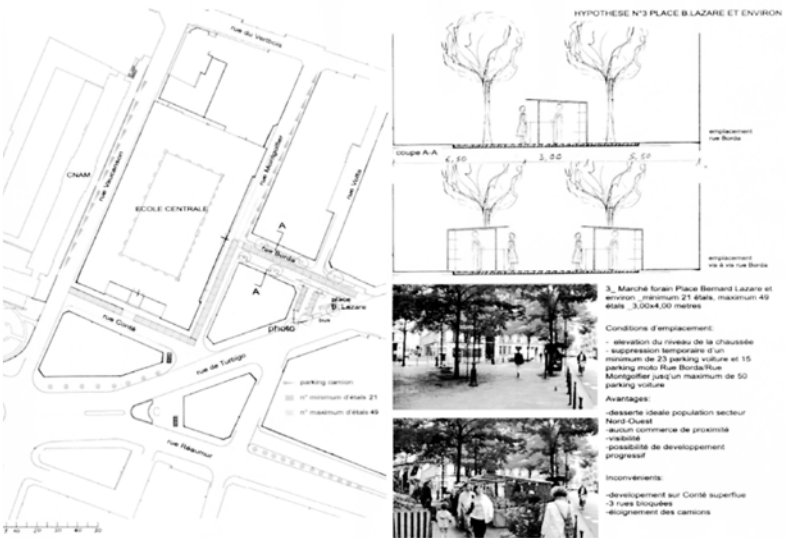

36

Cette étude fut communiquée au Conseil du quartier et aussi aux élus de l'arrondissement qui n'ont pas donné suite. Lors des journées de réflexion organisées par la Mairie su l'avenir de l'arrondissement, (« Le Futur du 3e », 2010-2011) un groupe de travail sur le commerce se saisit de l'étude et voulut vérifier le niveau d'adhésion ou de résistance des élus au projet, en termes généraux, même indépendamment de l'étude de l'ALU3. Or, il s'est avéré que la mairie ne veut pas de marché forain dans l'arrondissement, point.

Le Pont aux biches

Le passage du Pont aux Biches est l'unique survivant des trois éponymes ayant existé à Paris. Ce passage ouvert en 1881 est un témoignage remarquable des anciens remparts, il relie les rues

ALU_Livre_160126.indd 68 01/02/16 14:33

Meslay et Notre-Dame-de-Nazareth. Ses caractéristiques physiques ont contribué à faire de ce lieu un espace urbain où s'est développée une vie de quartier fort animée. L'image s'est aujourd'hui très dégradée mais le lieu est toujours un espace symbolique majeur dans ce secteur de l'arrondissement. Les membres du Conseil « Arts et Métiers » constatant l'état de dégradation du passage, ont fait appel à l'Atelier pour avoir quelques suggestions sur sa requalification. Or, des élèves architectes de 3e année de projet de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette cherchaient un terrain dans Paris, pour un exercice de projet sur ce même thème.

L'ALU3 proposa aux étudiants et au Conseil de quartier, « une démarche de dialogue permanent entre contextualisation et projection ». Cette étude urbaine proposa de transformer l'espace en formulant des hypothèses d'usages sociaux, adaptés aux lieux et à la vie du quartier. Cela impliquera le suivi du projet par les conseillers de quartier du secteur Arts et Métiers.[19]

Les remarquables projets des étudiants[20] eurent bon accueil lors

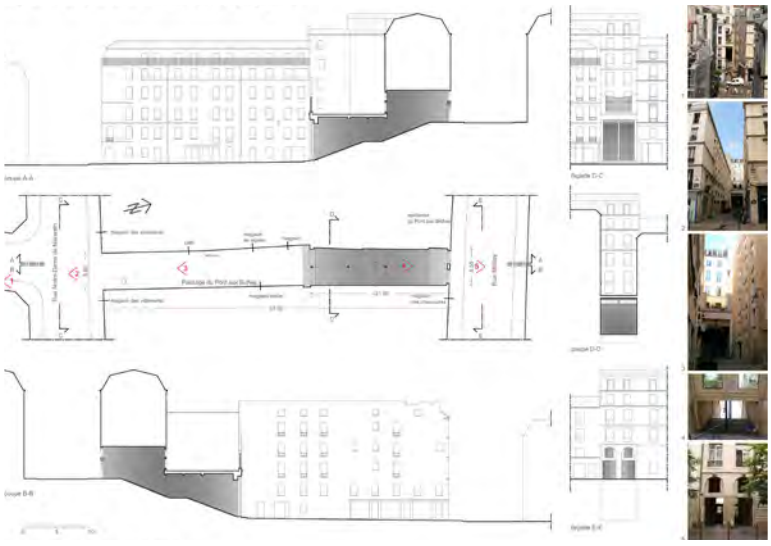

37

[19] Extrait de la présentation faite sur l'argument dans la plaquette « Les dix ans de l'ALU 3 » Paris 2011

[20] Les projets des étudiants sont consultables sur le CD Rom joint au livre.

ALU_Livre_160126.indd 69 01/02/16 14:33

de leur présentation au Conseil de quartier, en présence de l'élu référent. Évidemment un projet d'étudiant d'architecture n'est pas un projet de réalisation. Un certain nombre de contraintes ne sont pas ignorées, mais suspendues. La surprise des habitants très nombreux à la présentation fut grande. Grande fut aussi leur satisfaction en voyant l'attention prêtée par les étudiants à leur espace urbain, la qualité de leur observation, l'audace de leurs propositions, la découverte des potentialités mises en valeur par les projets. Grande sera aussi leur déception en constatant, des années plus tard, que rien n'est fait.

En 2013, l'ALU3 est invité par l'élue responsable de l'espace public à se prononcer sur un projet de la DVD concernant le passage de Pont aux Biches. Nous découvrons que la Direction, ignorant tout ce qui a été étudié pour requalifier le passage, limite son intervention au changement des appareils d'éclairage. Nous ne nous prononçons pas en expliquant que l'éclairage doit être traité intégrant un projet global et que l'argument « type d'appareils d'éclairage », en dehors de toute réflexion sur l'espace urbain, doit être considéré comme des simples et banaux « travaux d'entretien ». Nous devons reconnaître que le technicien qui présentait la proposition, ainsi que l'élue adjointe à l'urbanisme, nous ont donné raison.

Les logements des Enfants Rouges

Le Marché des Enfants Rouges rénové ouvre, mais le pignon aveugle n'a pas été pris en compte lors de cette rénovation. En 2010 l'ALU3 propose un remède pour couvrir ces plus de 500 m² : un mur peint. Un contact est pris avec le service de l'Hôtel de Ville. Face à cette hypothèse « classique », est lancé un concours pour un mur végétalisé... Différentes raisons conduisent à abandonner ce projet : le choix de l'œuvre, le coût, l'entretien.

Avoir essuyé un premier échec avec sa végétalisation, refusée par la Ville, nous conduit à travailler sur la possibilité de reconstruction d'un immeuble d'habitation. La demande insatisfaite en logements sociaux dans l'arrondissement est toujours importante. Des nouveaux programmes : les logements pour jeunes travailleurs, les logements pour couples primo-accédant restent sans réponse.

ALU_Livre_160126.indd 70 01/02/16 14:33

Mur 21e siècle

Logements 20e siècle

38

Lors de l'étude sur « le charme discret des entrées du marché », la présence et la masse du pignon sont toujours aussi fortes. Vu les plans cadastraux plus anciens, confirmé par des gravures et des photos (Atget), ce pignon est le résultat de la démolition d'un petit immeuble d'habitation, coté marché.

L'Atelier décide d'étudier la question et embauche une stagiaire étudiante architecte. Pendant deux mois, nous travaillons sur un immeuble avec une seule façade, sur sa capacité en mètres-carrés habitables dans le volume réglementaire, sur l'accès et les circulations verticales, sur son emprise au sol...

Une pré-étude montre qu'un programme d'habitation avec des studios, des deux pièces entre 25 et 30 logements, est possible. Pour réduire au minimum les gênes au fonctionnement du marché, pour diminuer la durée du chantier et le poids du bâtiment ainsi que l'importance des fondations, nous travaillons sur un immeuble léger en bois. Sur une structure métallique, des portiques supportant les étages en encorbellement constituent le rez-de-chaussée de l'immeuble ; les six niveaux supérieurs seront construits en bois sans aucun apport de maçonnerie, donc à sec et légers. Pour confirmer nos hypothèses de travail nous allons jusqu'à consulter un industriel spécialiste de la préfabrication bois et de montage sur le site. Visite des lieux, analyse des contraintes urbaines et fonctionnelles, durée de réalisation des fondations, livraison, stockage et levage des éléments, etc., sa réponse est formelle : l'hypothèse est réaliste. Forts de ces assurances, nous finissons la formalisation, à savoir le

ALU_Livre_160126.indd 71 01/02/16 14:33

rapport de présentation et les plans. Nous communiquons le dossier à la Mairie.

Cette pré-étude (à approfondir) est proposée aux élus. Cette idée de projet semble pouvoir aboutir. S'en suit une série de réunions, dont l'une se fait sur le site avec les élus, les services de la Ville de Paris et de l'État. Les autorisations de construire peuvent être délivrées.

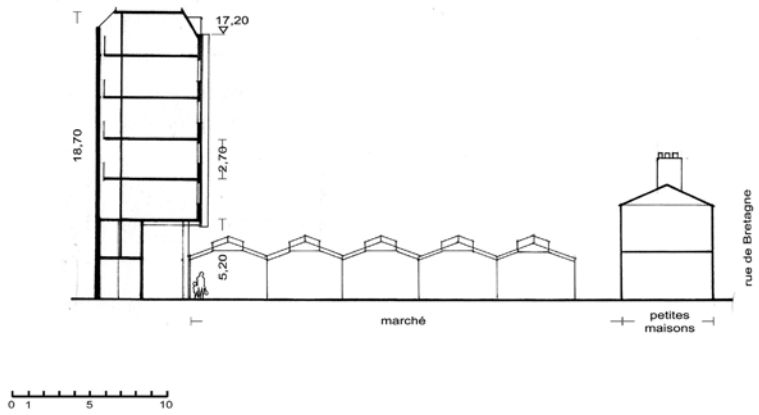

39

Le temps passe et, sans réponse, nous insistons auprès de la Mairie qui nous annonce alors son intention de confier l'étude opérationnelle à un bailleur social. La SGIM, un maître d'ouvrage possible qui gère les logements sociaux de la rue des Oiseaux (un des accès du marché) est chargé d'avancer le projet. Quelques mois plus tard, lors la présentation de sa solution en béton armé traditionnel le débat qui s'en suit est houleux. À un procédé technique innovant, la préfabrication en bois sec et léger, rapide et industrialisée proposée par l'ALU3 est opposée une solution en béton traditionnelle, humide, lourde et longue, dont les conséquences sont une augmentation de la durée du chantier et une très importante emprise au sol de ce dernier avec, entre autre, la fermeture de plus de deux travées du marché.

D'autres Offices de logements sociaux ont déjà réalisé des logements

ALU_Livre_160126.indd 72 01/02/16 14:33

selon ce procédé constructif bois, dont Paris. Cet « abandon » du projet ne tient pas seulement au problème constructif, mais aussi aux craintes des réactions (et aux nécessaires indemnisations) des commerçants, au choix du maître d'ouvrage, à l'absence de réponse de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) concernant les autorisations, au budget global, aux élections proches...

« Mains libres 3 » et le local de la Bagagerie.

Sollicité par l'association « Mains libres 3 » (ML3), en 2010, un membre de l'ALU3 travaille avec l'association pour la définition des locaux destinés à accueillir une « Bagagerie » pouvant accueillir dans autant de grands casiers les effets personnels de 60 personnes sans domicile fixe (SDF).

Ce nombre est nécessaire et incompressible pour assurer les permanences qui, avec la présence des SDF et des membres de l'association, permettent l'ouverture du local sept jours sur sept, toute l'année. Le lancement du projet de l'association en mairie connaît un considérable succès de la part du public. Le programme est rédigé, un organigramme donne un schéma des relations possibles, un budget est établi. Une plaquette, qui en portail reproduit une lettre de soutien du maire à la Bagagerie, est éditée et diffusée.

La recherche d'un espace sur rue pour la Bagagerie permet d'identifier un local vide bien localisé, près de la place de la République, rue Béranger, d'une surface correcte, dans un immeuble qui est la propriété d'un bailleur social. Une étude de faisabilité permet de considérer que le local convient aux besoins de la Bagagerie. La Mairie prend à sa charge le contact avec le bailleur. À la surprise de tout le monde les mois passent et le bailleur ne répond pas. Malgré les démarches de l'association, malgré la qualité du dossier de présentation, ni le bailleur ni la Ville de Paris et ses fonctionnaires (dont certains semblent sensibles à l'absurdité du silence du bailleur !) sont en mesure de donner une réponse. Entre temps, sur le quartier, les commerçants de la rue dans laquelle se trouve le local font circuler entre leurs voisins une pétition adressée au maire pour lui demander de ne pas accéder à la demande de ML3.

ALU_Livre_160126.indd 73 01/02/16 14:33

Un voisinage non désiré ? En effet, quelque mois plus tard le local est loué à un privé qui expose des objets « design » et à son tour sous-loue ses locaux pour des « événements ».

Mains Libres 3 et le local de la rue Volta.

Une année s'est écoulée et le même membre de l'ALU3 est sollicité par le maire de l'arrondissement pour expertiser un local rue Volta en vue de loger la Bagagerie du ML3. Il visite le lieu, fait un relevé, analyse les installations et fait une étude de faisabilité en fonction du programme établi par l'association et le rendu officiel et public.

Au vue de la surface du local (1/3 de la surface nécessaire pour loger le programme), on constate l'impossibilité de loger les 60 casiers pour les 60 SDF ainsi que les espaces de convivialité et les services nécessaires, afin que le local puisse ouvrir sept jours sur sept toute l'année ; le rapport d'expertise conclut que le local n'est « *pas suffisamment en capacité d'accueillir, même en version réduite, la bagagerie pour ML 3* ».

Le maire a déclaré qu'il regrettait que l'association ait refusé (?) le local qu'il lui avait été proposé. En effet l'association Mains libres 3 ne pouvait pas accepter un local qui ne correspondait pas en surface à ses besoins ; malgré ses démarches auprès des services compétents de la Ville de Paris, toujours en présence d'un fonctionnaire représentant la mairie d'arrondissement, elle n'a jamais pu obtenir de réponse à sa demande de soutien (2013).

La volonté des habitants pour faire aboutir un projet, même s'il répond à un besoin constaté de la population, même s'il est généreux et altruiste, est impuissante quand la volonté politique lui fait défaut.

Les cinq cas d'études pré-opérationnelles présentés ici ont fait l'objet de publication et de diffusion auprès des décideurs et toujours aux élus de l'arrondissement, destinataires en premier lieu des travaux de l'Atelier.

Ces travaux sont là pour témoigner à quel point, les habitants du Troisième arrondissement, présents au sein des Conseils de quartier et des associations, entre 1970 et 2015, ont pris en charge leur quartier.

ALU_Livre_160126.indd 74 01/02/16 14:33

Les études et les inventaires

OPAH Arts-Métiers

OPAH 2D2E

PLU

PSMV

OPAH Arts et Métiers

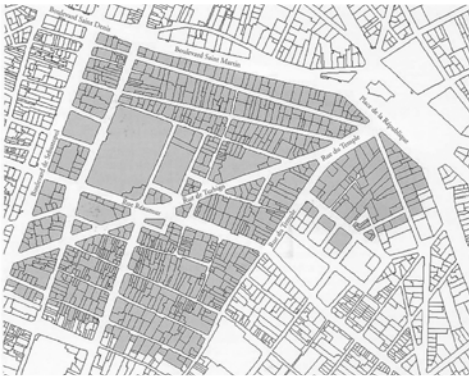

Dès 1995, l'équipe de « Vivre dans le 3e » qui préfigurait en quelque sorte l'Atelier d'urbanisme, se préoccupant des problèmes du logement dans l'arrondissement, avait pointé la question de la vétusté du parc immobilier et après une étude menée avec le Service de l'urbanisme de la préfecture de Paris, avait suggéré la mise en œuvre d'une première Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)[21] dans le nord-ouest de l'arrondissement, le quartier des Arts et Métiers.

Les travaux conduits avec l'équipe des services de l'État avaient conduit au choix de ce quartier en raison, non seulement de la vétusté des immeubles (92 % datant d'avant 1948) mais aussi des problèmes d'inconfort (presque le quart ne dispose pas du minimum) et des caractéristiques sociales des ménages (une forte proportion de familles a des revenus modestes).

La demande d'une OPAH, en 1996, adressée par Pierre Aidenbaum,

[21] Il s'agit d'une convention passée entre une commune, un établissement public, l'État, la Région et l'Anah (Agence nationale de l'habitat) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti. La procédure a été créée en 1977.

ALU_Livre_160126.indd 75 01/02/16 14:33

récemment élu maire du Troisième, au maire de Paris était restée sans réponse et ce n'est qu'après l'élection de Bertrand Delanöe que l'opération a pu voir le jour. Décidée en 2004, à la lumière d'un nouveau diagnostic et d'études pré-opérationnelles, l'OPAH Arts et Métiers a été conduite par le Pacte de Paris et s'est achevée en 2009.

Le bilan que l'on peut en faire est largement positif en terme de réhabilitation :

.19 millions de travaux à partir de 3 millions de subventions et 115 immeubles traités.

Mais aussi au plan social :

. Maintien des familles aux revenus modestes ;

. La création de 106 logements à loyers modérés, même s'il n'aura pas été possible, en raison des prix du marché, de négocier avec les propriétaires des conventions débouchant sur des loyers équivalents à ceux des logements sociaux.

L'ALU3 a été étroitement lié à l'ensemble de la démarche, et ce dès l'amont de l'OPAH en participant à :

. la délimitation du périmètre ;

. la recherche d'un maître d'œuvre ;

. la méthode et la cahier des charges (l'accent est mis sur le volet social et la prise en compte de l'espace public) ;

. la conduite d'une enquête auprès des ménages avec une sociologue, pour mieux cerner les problèmes spécifiques au quartier.

L'ALU3 a également été présent pendant l'opération en participant au comité de pilotage de l'opération ; en se réunissant tous les mois pour le suivi des actions, immeuble par immeuble, appartement par appartement.

C'est ce suivi qui avait été à l'origine du projet d'OPAH développement durable. Il avait été en effet constaté que les questions d'économie d'énergie et d'isolation ne pouvaient pas être traitées à fond dans le cadre d'une OPAH classique et qu'il

ALU_Livre_160126.indd 76 01/02/16 14:33

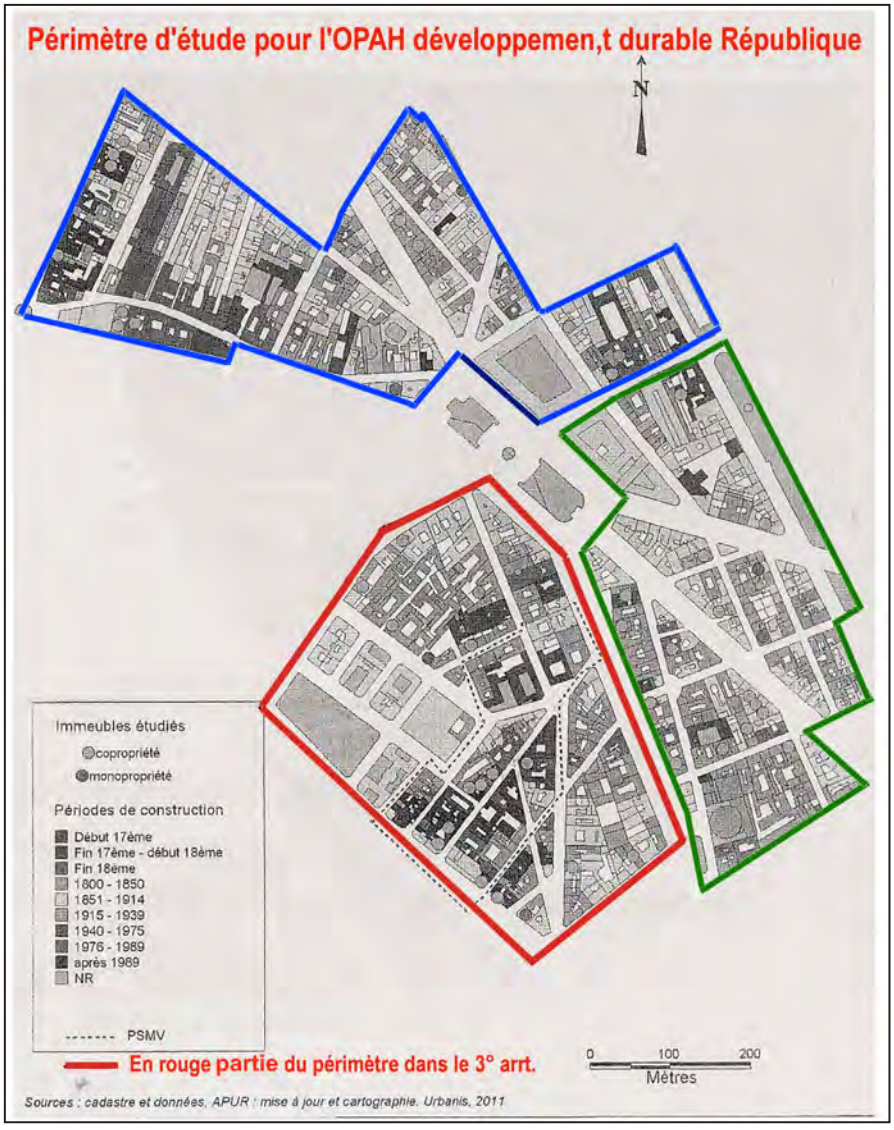

41

ALU_Livre_160126.indd 77 01/02/16 14:33

serait intéressant d'approfondir ce type de démarche à l'aune du développement durable. Ce constat a donc été à l'origine du diagnostic pour une OPAH développement durable réalisé par l'ALU3.

OPAH 2D2E

Le territoire de l'OPAH 2D2E dans les 3e, 10e et le 11e arrondissements entoure partiellement la place de la République. Il compte 714 parcelles et 10.453 résidences réparties à part égales sur les trois arrondissements. L'aspect original de cette OPAH est de tester un nouveau mode opératoire qui renforce la prise en compte de la motivation des habitants. Le but est, bien sûr, que des travaux soient finalement réalisés. Dans ce but la diversité des motivations a conduit à la mise en place d'une méthode d'appels à candidature.

Les objectifs globaux sont proches des OPAH traditionnelles « Thermique Bâtiment », avec un volet renforcé sur le plan environnemental. Il s'agit en premier lieu de diminuer les consommations des énergies fossiles dans le cadre du Plan climat. Il s'agit en outre de sensibiliser les occupants aux éco-usages, à savoir : traiter les immeubles d'habitat privé de différentes typologies de manières performantes et à des fins pédagogiques ; permettre un retentissement à l'échelle du territoire parisien ; définir des outils et des procès permettant une réplication à plus grande échelle.

Son mode opératoire accorde un rôle prépondérant aux mairies d'arrondissement dans les rapports de l'opérateur avec les propriétaires des immeubles et ses habitants par tous les moyens à leur disposition. Elle fait un large appel aux partenaires publics et privés.

Le déroulement de l'opération est prévu en cinq étapes : la préparation de la stratégie avec les mairies d'arrondissement ; la définition des outils de communication ; le rassemblement des informations techniques générales sur les copropriétés. Ensuite, pour renforcer la communication, sont prévues des réunions publiques et des expositions dans les mairies. L'étape suivante est la sélection des candidats en fonction de leur motivation et de leurs méthodes de travail. L'opération se poursuit par la réalisation gratuite des diagnostics détaillés et la préparation du programme de

ALU_Livre_160126.indd 78 01/02/16 14:33

travaux, pour finir par l'accompagnement de la sélection des projets, et des décisions de réaliser des travaux et leur mise en œuvre avec des aides renforcées.

Le calendrier prévu débute en conseil de Paris en février 2012 et le lancement du premier appel à projet a eu lieu le 1er trimestre 2013. Aujourd'hui le deuxième et dernier appel à projet est terminé et la phase de réalisation se poursuit.

L'ALU3 a été associé à l'opération dans sa phase préparatoire. Il a œuvré pour soutenir la motivation et pour que l'OPAH ne néglige pas la dimension sociale qui, à notre avis, doit être une composante essentielle de toute opération de requalification urbaine.

PLAN DE SAUVEGARDE et de MISE EN VALEUR DU MARAIS (PSMVM)

Du Plan local d'urbanisme (PLU) PSMVM

Le document produit lors de l'exposition de novembre 2011, joint à cet ouvrage, restitue l'histoire des contributions de l'ALU3 dans l'élaboration de ces règlements urbanistiques.

Les points à souligner sont :

. La production de notes, analyses et documents par l'association.

. La participation active aux réunions d'information et aux groupes de réflexion mis en place.

Dans le cadre du PSMV, l'ALU3 travaille en commun avec l'agence « Blanc-Duché, architectes », maîtres d'œuvre et chargée de cette révision.

Lors du passage du Plan d'occupation du sol (POS), au Plan local d'urbanisme (PLU)[22], les nouveaux Conseils de quartier

[22] La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, sur la Solidarité et le renouvellement urbain, remplace les Plans d'occupation du sol par les Plans locaux d'urbanisme, ainsi que d'autres outils de planification.

ALU_Livre_160126.indd 79 01/02/16 14:33

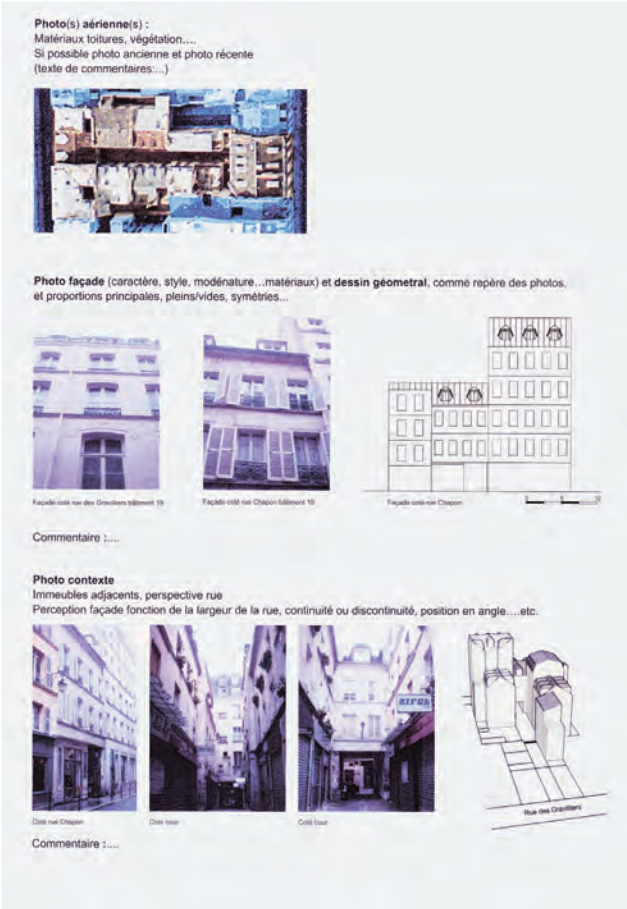

Photo(s) aérienne(s) :
Matériaux toitures, végétation....
Si possible photo ancienne et photo récente
(texte de commentaires:...)

Photo façade (caractère, style, modénature...matériaux) et **dessin géometral**, comme repère des photos, et proportions principales, pleins/vides, symétries...

Commentaire :....

Photo contexte
Immeubles adjacents, perspective rue
Perception façade fonction de la largeur de la rue, continuité ou discontinuité, position en angle....etc.

Commentaire :....

42

sont sollicités pour donner leur avis. Des membres de l'ALU3 y participent à titre personnel. Cette contribution est soutenue par les propositions qui sont élaborées et formalisées au sein de l'association. Les documents produits joints au dossier ouvert lors de l'enquête publique ont été très appréciés.

Le PLU est approuvé en février 2005. A cette occasion la question des deux règlements différents concernant l'arrondissement n'émerge pas. Cependant les 2/3 du 3e arrondissement sont régis par le PSMV du Marais. De nombreuses rubriques présentes dans le PLU sont absentes du PSMV. Un autre point soulevé par une étude de l'APUR concerne les « difficultés de gestion et d'application.... », ce

ALU_Livre_160126.indd 80 01/02/16 14:33

qui conduit l'ALU3 à commencer une étude sur l'élaboration d'outils analytiques permettant de constituer les éléments non seulement de sauvegarde mais de mise en valeur et d'évolution possible. Au cours d'une réunion à l'ALU3 avec Yves Dauge, Président de la commission nationale des secteurs sauvegardés, ce dernier nous encourage à développer notre démarche.

Le PSMV est sous la tutelle de l'État et du Ministère de la culture. La Mairie de Paris demande à y participer. La Préfecture de Paris promulgue l'arrêté de mise en révision, suite au décret de février 2006.

La formalisation de l'ancien PSMV comporte des plans, par secteurs, établis à partir de fiches à la parcelle, au nombreux codes graphiques (26) et les textes réglementaires dont les mesures sont essentiellement soit de conservatoires, soit de curetage. La hiérarchie réduite des immeubles marqués, jusqu'au XVIIIe siècle, ne prend pas en compte les îlots en tant qu'ensembles avec leurs architectures dites mineures. L'espace public, la rue, en tant que tels, n'apparaissent pas. À la suite de ces divers constats et analyses, l'Atelier rédige plusieurs notes[23] et un projet de nouvelle fiche non limitée à la parcelle.

Cette révision devrait prendre en compte les architectures mineures, celles liées à l'histoire économique du Marais ainsi que le patrimoine plus récent des XIXe et XXe siècles, et non seulement le patrimoine bâti, mais également le patrimoine social, politique, économique.

L'ALU3 réalise une première maquette de la fiche, sur l'ensemble d'un passage, présentant la répartition de données textuelles, graphiques 2D, 3D, photographiques, suivie par la proposition d'un protocole d'étude. Ces travaux se poursuivent entre 2007 et 2009 ainsi que la participation active aux réunions publiques.

Au cours de cette période plusieurs séances de travail sont organisées avec l'équipe de l'agence Blanc-Duché, chargée de cette révision. La convergence de vues et de positions est complète. Nombre de nos analyses et propositions convergent : l'introduction

[23] Les rubriques du PLU absentes du PSMV – les questions de périmètre, de densité, de prise en compte d'ensembles d'îlots incluant l'espace public.

ALU_Livre_160126.indd 81 01/02/16 14:33

des rubriques du PLU qui manquent dans le PSMV, la question du périmètre, avec, dans un premier temps, une proposition de « PLU patrimonial » à la périphérie du PSMV, la proposition de classement typologique des immeubles dans des zones dites d' « ensembles urbains » pouvant comprendre plusieurs îlots et leurs rues, l'introduction de la notion de projet urbain d'aménagement dans le règlement, en lui donnant ainsi une vocation plus large et plus opérationnelle, en s'inscrivant davantage comme outil d'aide au diagnostic préalable au projet et comme interlocuteur du concepteur lors du processus de projet.

Le cadre formel imposé et contraint du règlement va restreindre et amenuiser l'expression de ces objectifs, mais ils y apparaissent plus qu'en prémisse, certains y sont pleinement formulés. C'était la révision du début du XXIe siècle, d'autres suivront et pourront pleinement prendre en compte les propositions faites tout au long de cette étape.

ALU_Livre_160126.indd 82 01/02/16 14:33

Les autres études et inventaires (suite)

Grands Boulevards 2001 (voir annexe 6)

La DVD présente aux élus de l'arrondissement son projet de mise en double sens du Boulevard Saint Martin. L'ALU3 assiste invité par le maire. Il fait des observations pendant la réunion et rédige un compte-rendu. Il critique des propositions faites lors de la réunion à propos de « lampadaires d'époque ». Première intervention de l'ALU3.

Crèche 2001

La Mairie demande à un membre de l'ALU3, architecte, une étude de faisabilité d'un local rue Pastourelle pour installer une crèche.

Rue de Bretagne 2001 - 2004

Dans le cadre de l'opération « Quartier Vert », la Ville de Paris décide d'aménager la rue de Bretagne. L'ALU 3 étudie une proposition qui consiste à élargir les trottoirs et planter des arbres à tiges seulement sur son coté haussmannien, numéros pairs. Proposition ignorée mais respectée devant le marché des Enfants Rouges.

Opah Arts-Métiers 2001 - 2008

L'ALU3 était à l'origine du projet. Participation au Comité de Pilotage. Forte implication de l'ALU3 dans l'esprit de l'opération et sa vocation sociale, dans la définition du périmètre, dans le choix de l'opérateur, dans le suivi des cas sociaux ainsi que de toutes les interventions tout le long du processus.

OPAH 2D2E 2010 - 2015

Son territoire qui entoure partiellement la place intéresse les 3e, 10e et 11e arrondissements a pour objectif : « Thermique Bâtiment », avec un volet renforcé sur le plan environnemental. L'ALU3, associé dans sa phase préparatoire, a œuvré pour soutenir la motivation et la dimension sociale, composante essentielle aux opérations urbaines.

PLU 2003

La révision du Plan Local d'Urbanisme mobilise l'ALU3 qui fait un nombre important de propositions remarquées.

PSMV 2005 - 2011

La révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais fait l'objet d'un travail en collaboration avec leur maître d'œuvre et la proposition d'une fiche à la parcelle et à l'îlot. Voir aussi « ensembles urbains ».

ALU_Livre_160126.indd 83 01/02/16 14:33

Espace public/privé 2003 - 2004

Mise en valeur de l'espace public par le désenclavement de l'espace privé. Identification et représentation des passages dans l'arrondissement.

Stationnement, parkings 2005 - 2008

Contribution par l'inventaire détaillé de l'occupation à la réflexion sur la capacité réelle de l'offre dans l'arrondissement.

Signalisation 2006 - 2008

En contact avec la DVD, l'étude vise la modernisation des installations dans l'arrondissement. L'Atelier se rapproche des Conseils de quartier pour établir une enquête de terrain. Les Conseils de quartier n'ont pas pu mobiliser les habitants.

Commerces République 2008

En complément des études sur la place, fut réalisé un relevé détaillé de l'existant dans un périmètre large : Beaubourg -Temple.

Entrées du Marché des Enfants Rouges 2010

La Mairie nous demande une réflexion pour leur mise en valeur et lisibilité dans la rue de Bretagne. Nous proposons une série de critères et une méthode de travail avec quelques suggestions. La réalisation se limite à une restauration. Nos propositions ne seront pas considérées.

L'Artisanat 2010

L'évolution de l'immobilier dans le Marais chasse les activités, en particulier l'artisanat, au bénéfice des commerces de luxe. La recherche et l'inventaire faits par l'Atelier dans le 3e arrondissement ont permis de constater une présence encore importante mais en fond des cours ou aux étages.

Rue Rambuteau 2009 - 2011

La mairie du 4e confie au CSTB l'étude pour ouvrir à la circulation la rue devant Beaubourg. L'ALU3, opposé au projet, participe aux réunions organisées pour informer les habitants, critique la démarche, propose une autre par fragments qui tient compte de la diversité de la rue. La rue Rambuteau restera piétonne face à Beaubourg. L'ALU3 propose un parcours piéton ou un itinéraire pacifié du Louvre à la Place des Vosges. Plébiscité par les habitants en 2015.

Conseil du handicap 2009 - 2013

Un membre de l'Atelier participe au Conseil local du Handicap et apporte son soutien technique à ses initiatives.

ALU_Livre_160126.indd 84 01/02/16 14:33

Personnes âgées 2009 - 2011

L'étude menée par l'Atelier a été traduite en cahier de préconisations sur l'aménagement de leurs logements sociaux. La réflexion a été élargie à l'espace public : qualités et défauts ainsi qu'au mobilier urbain.

Règlement des devantures 2007 - 2009

Les devantures des magasins dans le Marais ne prennent pas toujours en compte le contexte historique prestigieux qui est le leur. La Mairie nous demande de réfléchir et de proposer un cadre réglementaire constituant une référence commune. Intégration au bâti, matériaux, couleur, éclairage et enseignes sont les sujets traités.

« Grand – Paris » 2009 - 2013

Le débat sur le Grand Paris-Métropole est présent dans le travail de l'Atelier dont les membres participent aux débats et aux groupes de travail organisés sur le sujet. Deux « cafés urbains » y ont été consacrés.

Les « ensembles urbains » 2003-2009

Nos interventions sur le PSMV vont dans le sens d'une mise en valeur plus dynamique, voire pré-opérationnelle. Nous proposons l'identification des lieux urbains remarquables assortis de pistes d'aménagement possibles.

Passages et recoins 2005 - 2008

En prolongement de l'étude sur l'espace public, le repérage et la représentation des passages et de leurs potentialités. Voir Pont aux Biches.

Aménagement de la rue des Greniers St. Lazare 2013

En accord avec le Conseil de Quartier, l'ALU 3 fait une proposition de requalification de l'espace espace récréatif pour adultes et exposition permanente. La proposition ne sera pas retenue.

Aménagement du carrefour des Arts et Métiers 2013

Suite à la présentation du projet établi par la DVD l'ALU 3 fait des propositions concernant la signalisation et des points de repos. Non retenues par la DVD.

Potentialités du 3e - les surélévations d'immeubles 2014

Afin d'augmenter le nombre de logements sociaux dans l'arrondissement, l'étude donne des exemples des réalisations, analyse certains immeubles susceptibles d'être surélevés, fait des propositions.

ALU_Livre_160126.indd 85 01/02/16 14:33

Adhésions - Conseils - Soutiens

Immeuble ex-Lissac 2010 -2011

Règlement des terrasses et étalages 2013 -2015

IMMEUBLE ex-LISSAC

Le départ de la société Lissac de ses bâtiments en coeur d'îlot (rue Vieille-du-Temple, rue Barbette, rue Elzévir, rue des Francs-Bourgeois) laisse derrière lui une friche qu'interroge les élus de l'arrondissement sur son avenir. Lors de la visite organisée par la mairie avec la participation d'un certain nombre de membres de l'ALU3 consultés, nous avons constaté les potentialités des lieux. Toutefois, il faut tout de suite faire remarquer qu'il s'agit d'un cas classique d'intervention sur un immeuble dont on ne connaît pas la destination, situation qui pose autant de problèmes qu'il n'offre de réponses.

Dans le rapport adressé à la Mairie en septembre 2010, l'ALU3 essaie de répondre à des questions sur son avenir et sa destination. A quoi ce bâtiment peut-il ou doit-il servir ?

Afin de pouvoir choisir entre sa réhabilitation ou sa démolition et reconstruction, compte tenu de sa localisation, on doit tenir compte de plusieurs donnés : de sa localisation, du foncier, de son état, du budget dont on dispose, des attentes du quartier, des visées politiques, etc.

Il faut d'abord prendre en considération le foncier parce que l'immeuble fait partie d'une copropriété qu'il faudra consulter avant toute intervention et qui peut soit s'opposer soit retarder toute intervention. Concernant l'accessibilité de la parcelle, il faudrait intégrer la possibilité d'autonomie du bâtiment que lui confèrent les deux entrées, l'une par le passage B/3 donnant sur la rue des Francs-Bourgeois (Centre Culturel Suisse) et l'autre par la rue Barbette, en le dissociant de l'entrée par l'immeuble de la rue Vieille-du-Temple. L'analyse d'une utilisation des bâtiments par un équipement public devrait intégrer ces possibilités.

Concernant le bâtiment actuel, construit dans des périodes

ALU_Livre_160126.indd 86 01/02/16 14:33

différentes et successivement agrandi sans souci de qualité ni dans la conception ni dans la réalisation, reflète aujourd'hui avec évidence ces carences. La visite nous a permis de constater le mauvais état du bâtiment dû, probablement à la mauvaise qualité de la construction initiale, mais aussi, certainement au manque d'entretien. S'il s'agit de faire un équipement, même pour un usage temporaire des lieux, il faudrait destiner une somme importante pour l'adapter aux normes de sécurité et d'équipement recevant du public ainsi qu'au code du travail. Même dans le cas d'un usage temporaire, il faudrait faire un relevé de ses éléments structuraux, pour établir un diagnostic technique de l'immeuble concernant au moins sa stabilité ainsi que sa tenue au feu.

Un usage permanent nous semble devoir entraîner des travaux importants, donc des investissements conséquents, que la qualité générale de l'immeuble ne justifie pas. Le diagnostic technique sur l'état de l'immeuble est un préalable à tout projet de réutilisation, quel qu'il soit.

Si après avoir donné réponse à la question : à quoi ce bâtiment peut-il ou doit servir, si en fonction de sa localisation et compte tenu de l'état des bâtiments il est décidé de les démolir et de construire un nouveau, il faut savoir que au coût de la démolition il faudra ajouter celui de la décontamination du terrain libéré des bâtiments. Les possibilités constructives du terrain sont étudiées en fonction de sa localisation dans la parcelle et des contraintes que lui imposent ses voisins, sans oublier que la constructibilité de la parcelle est déjà inscrite dans la fiche correspondante de l'îlot au PSMV. Dans le cas d'une démolition/reconstruction le règlement du PSMV s'applique (îlot 11-17). Ce dernier étant en cours de révision, nous avons consulté le cabinet Blanc-Duché, chargé de cette révision. La capacité constructive de cette partie de parcelle ne pourrait être que de l'ordre de 700/800 m² par rapport à la superficie actuelle qui est de 1500 m².

La localisation en cœur d'îlot pourrait convenir pour des logements ou à un type d'équipement qui ne génère pas de nuisances. L'ALU3 rappelle les attentes du quartier en fonction des réponses d'un petit nombre d'habitants consultés d'une façon informelle : priorité aux besoins urgents de l'arrondissement en logements sociaux ; ensuite

ALU_Livre_160126.indd 87 01/02/16 14:33

un équipement destiné aux personnes âgées ou à la petite enfance, dans un espace à dominante végétale.

Notre rapport s'interroge sur les visées politiques de l'opération et constate n'avoir pu savoir ce que nos élus souhaitent faire de ces bâtiments et dans ce lieu, mais nous avons souhaité, par ces lignes, leur faire arriver un message : ce bâtiment doit accueillir des fonctions prioritairement « locales », choisies pour répondre aux attentes de l'arrondissement. L'état général du bâtiment existant, les résultats du diagnostic technique et les sommes à investir pour sa remise en état sont des facteurs qui devront être pris en compte pour décider à moyen et long terme du parti à prendre.

L'ALU3 avec une stagiaire, fait une étude de faisabilité pour loger dans un espace végétal traversant en cœur d'îlot, ouvert au public, un lieu de rencontre et de détente destiné aux personnes âgées. Une cour de 250 m² serait maintenue pour la copropriété.

Les dernières nouvelles en provenance de la Mairie (novembre 2015) nous informent que l'espace sera destiné à l'extension de l'annexe du Lycée Victor Hugo. Rien n'est dit sur la création d'un espace public végétal ni de la possibilité d'ouvrir au public le passage à travers l'îlot, prolongé par le passage B/3, entre la rue Barbette et la rue des Francs Bourgeois.

RÈGLEMENT DES TERRASSES et ÉTALAGES.

Depuis une dizaine d'années l'occupation de l'espace public par les restaurateurs, cafetiers, de l'arrondissement se développe de plus en plus. Cette situation, fort mal vécue par les promeneurs, les habitants et particulièrement les voisins, gênés par les nuisances générées par les clients des terrasses, est à la limite du tolérable.

43

En 2005, le Conseil de quartier des Enfants Rouges, (CQER) décida d'étudier le problème par une analyse très détaillé des actions des restaurants et bars visant par leurs terrasses la privatisation de l'espace public. Cette analyse, sous le titre « Campagne de

ALU_Livre_160126.indd 88 01/02/16 14:33

juillet 2005 » fut consignée dans un document numérique intitulé « Étalages et terrasses du Quartier Temple ». Elle faisait suite aux campagnes qui avaient déjà eu lieu en 2003 et 2004. C'est dire l'importance de la question pour les habitants du quartier.

Les pistes d'amélioration que proposait l'étude, d'une centaine de pages, étaient : suppression des contre-terrasses, transparence des terrasses fermées, respect de la réglementation, poursuite du marquage au sol des terrasses, partenariat avec les services de la Ville et les commerçants, et lancement de l'étude des chartes locales.

En juillet 2010 la Direction de l'urbanisme de la ville a élaboré un avant-projet de révision du « Règlement municipal des étalages et terrasses installés sur la voie publique », datant de 1990. Cet avant-projet a été transmis pour examen aux élus des arrondissements avec la suggestion d'organiser une concertation locale. Dans le 3e arrondissement, il a été soumis à l'analyse du Conseil de quartier des Enfants Rouges et il a été demandé à l'ALU3 de participer à cette analyse afin de formuler ses propositions de modification.

Dans son analyse l'ALU3 se tient au principe que, dans la ville il doit être évitée toute forme de spécialisation à outrance de l'espace, ainsi que tout marquage fonctionnel exclusif. Ainsi les légitimes fonctions de loisir ne devraient pas se développer au détriment ni de fonctions commerciales, ni de la fonction résidentielle.

L'analyse de l'avant-projet faite par l'Atelier lui a permis de constater que les modifications proposées par la Direction de l'urbanisme, plus permissives, privilégient les commerces. Sachant que cela n'aidera pas à limiter les abus, nous avons émis la recommandation de se tenir aux anciennes règles.

L'ALU3 n'a pas eu de nouvelles de la suite donnée à son rapport.

En octobre 2010, le Conseil de quartier des Enfants Rouges constitue un groupe de réflexion sur le sujet auquel participent des commerçants et des membres de l'ALU3.

Les thèmes à aborder sont nombreux : le débordement au sol des terrasses et contre-terrasses qui nuit à la sécurité des piétons, les nuisances, provoquées par la musique et les voix des clients s'ils sont nombreux, ainsi que celle de la fumée du tabac qui monte

ALU_Livre_160126.indd 89 01/02/16 14:33

dans les étages et oblige les riverains à fermer leurs fenêtres. Les commerçants participant au groupe de travail s'accordent sur le refus de servir à boire aux fumeurs en dehors des terrasses.

Le groupe de travail du CQER s'intéresse aussi aux règlements qui s'appliquent déjà dans d'autres villes, ainsi qu'aux différents moyens d'intervention mis en œuvre : police municipale, la loi cadre sur le bruit (L. n°92-1444 du 31/12/1992) qui donne aux maires la compétence en matière de police lorsqu'il y a trouble à la tranquillité ou à l'ordre public (article L.2212.-2 du code général des collectivités territoriales).

À la suite d'un long travail du groupe qui dure plusieurs années, (2013-2014), pour conduire la négociation entre les patrons et les gestionnaires des établissements présents dans le secteur, une réflexion collective sur le règlement en vigueur est entreprise. Les objectifs du groupe de travail sont :

> La « r*encontre Conseil de Quartier/Restaurateurs/Mairie pour démarrer la concertation en vue d'établir une charte locale. Les éléments constitutifs de la charte devront être apportés par tous les acteurs : restaurateurs, habitants, mairie, Carreau.*
>
> *La charte, une fois écrite, fera l'objet d'une concertation plus large que le groupe de travail qui l'aura élaborée, y compris la Préfecture de Police, et devra être signée par tous les acteurs concernés, donc un maximum des bars/ restaurateurs dans le périmètre défini ».*

Le groupe organise une réunion de rue en septembre 2013 afin d'informer les habitants de son action et de recueillir leurs réactions, de rencontrer les associations de défense des voisins nouvellement créées, « *de porter à terme un projet de convention concertée entre les commerçants du secteur pour un usage partagé, civilisé, auto-contrôlé de l'espace de la rue.* » A la suite de cette réunion, commencent les réunions d'analyse et réflexion Conseil de quartier/restaurateurs/mairie qui permettent de créer des bases de collaboration pour l'élaboration de la charte.

En 2014 pendant qu'on commence le travail sur la charte,

ALU_Livre_160126.indd 90 01/02/16 14:33

l'éventualité de l'ouverture d'une terrasse au bar-restaurant du Carreau du Temple vient troubler le fonctionnement du groupe et énerver davantage les riverains. La représentante du CQER écrit à la gérante du bar-restaurant du Carreau (juillet 2014) : « *Nous tenons à rappeler l'opposition des membres du Conseil de quartier Enfants-Rouges ainsi que les pétitionnaires (non confondus) à l'établissement d'une nouvelle terrasse dans ce quartier du Carreau pour les raisons que vous connaissez et que vous retrouverez dans l'énoncé du vœu en Conseil d'arrondissement du 10 décembre 2013 ainsi que la réponse qui a été faite par M. le Maire.* »

Pour désamorcer le conflit, le groupe de travail du CQER, l'ALU3 et une représentante des associations de défense des riverains, demandent à être reçus par le maire et lui exposent leurs revendications. Mais la réponse du Maire ne l'engage pas et déçoit la délégation. La concertation perd crédibilité, certains restaurateurs préfèrent éviter le dialogue.

Finalement ils accepteront de s'asseoir à nouveau à la table de négociations pour continuer à travailler en concertation sur la future charte. Les discussions progressent lentement mais certains points trouvent l'accord des participants. L'élue adjointe à l'Urbanisme suit les travaux du groupe dans sa phase finale. La Mairie procède à la délimitation des terrasses et demande aux établissements, d'apposer des affichettes sur les vitrines pour que les clients intègrent qu'ils sont dans un quartier dans lequel des gens peuvent aussi dormir.

Un jour le groupe de travail apprend que le Maire a autorisé, avec limitations, la terrasse du Carreau, dont les gestionnaires proposent déjà différentes configurations. Lors d'une réunion très animée du CQER, les associations de défense des riverains, en force s'insurgent et réclament à être entendues à grand renfort des calicots aux fenêtres des immeubles autour du Carreau.

Malheureusement, sans consulter le groupe de travail, la même année, les élus décident d'arrêter la démarche initiée par le CQER et font signer aux commerçants un document établi par la mairie hors concertation. Les termes du document, très permissif, ne tiennent pas compte des acquis d'années de travail du CQER.

ALU_Livre_160126.indd 91 01/02/16 14:33

Les autres Adhésions - Conseils - Soutiens (suite)

Marché des Enfants Rouges 2001

Concernant la décoration du mur du fond, nous observons l'absence de rapport à la réalité du bâti et la faible taille du décor proposé. La végétalisation que propose l'Atelier n'est pas retenue.

Quartier de l'Horloge 2004 - 2005

Concernant le ravalement des immeubles, constitution d'un groupe de travail, habitants et Conseil de quartier Rambuteau et médiation réussie dans le conflit qui oppose les habitants à l'Association syndicale libre du quartier de l'Horloge.

Rue des Gravilliers 2004-2007

Les habitants de la rue vivent mal l'usage de l'espace public qu'ont certains commerçants ainsi que le non respect des horaires de travail, de livraison et de fermeture. L'ALU3 participe aux entretiens et à la médiation, réussite, mise en place par l'APUR.

Régie de quartier 2005 - 2015

Depuis sa création l'ALU3 participe activement à la vie de la Régie proposant son soutien à la gestion de certaines actions et à la formation de son personnel, particulièrement dans les métiers du bâtiment.

Auto-partage 2006 - 2007

Nous avons été sollicités pour définir la localisation des emplacements dans le périmètre du Carreau du Temple.

Les Halles 2006 - 2008

La concertation avec les habitants du quartier organisée par la Ville a été suivie par un membre de l'atelier.

Résidence service 2007

Les locataires de la résidence « La Perle » sont critiques sur les qualités de leurs logements. L'ALU3, sollicité, fait un constat et rédige un rapport en forme de programme de prestations. Il est adressé à la Direction des services sociaux de la mairie.

Archives nationales 2010 - 2011

L'ALU3 a apporté son soutien au personnel opposé à la conversion des lieux en « Maison de l'histoire de France » supprimant les salles d'exposition au public. Antérieurement il avait soutenu la demande d'ouverture des jardins.

ALU_Livre_160126.indd 92 01/02/16 14:33

Hôtel-Dieu 2013

L'annonce de la fermeture de ce centre hospitalier universitaire et de son centre des urgences déclenche une puissante réaction des personnels médicaux, des syndicats et des partis de gauche. L'ALU3 s'associe à l'action dont l'un des objectifs est « le développement des services et des équipements publics ».

Rue des Coutures Saint-Gervais 2013

La DVD présente, au Conseil de quartier en présence du maire, son projet d'aménagement de la rue qui longe le musée Picasso. Les propositions des habitants, dont certaines fort pertinentes, ne sont pas entendues. Information n'est pas concertation.

ALU_Livre_160126.indd 93 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 94 01/02/16 14:33

L'Atelier d'urbanisme dans l'évolution de l'arrondissement

Au cours de ces dernières années, le 3e arrondissement de Paris a connu et continue de connaître une profonde mutation, parallèle à celle des autres arrondissements centraux et rattrapée par la mutation des quartiers de l'est de la capitale (10e et 11e arrondissements). Face à cela il convient de faire plusieurs constats quant à l'évolution du rôle et des pratiques de l'ALU3 par rapport aux décideurs de la Ville et de l'arrondissement.

Cette mutation d'ordre démographique, économique et sociologique, a entraîné une dynamique nouvelle qui s'est manifestée, dès la gentrification des années 1990, par une modification rapide du 3e arrondissement, qui a vu croître sa population : en 2015, il compte plus de 34.000 habitants dont l'âge moyen est de 38 ans.

Ainsi, se côtoient aujourd'hui dans l'arrondissement les anciens habitants, propriétaires ou locataires, supportant parfois encore l'inconfort de vieilles habitations, les nouveaux qui ont pu se loger, en se pliant aux lois du marché, dans des appartements rénovés ou ceux, très peu nombreux, qui ont pu accéder à un logement social ; d'autres, les plus pauvres, vivent entassés encore aujourd'hui dans des chambres d'hôtels ou dans des logements exigus et chers.

Les nouveaux habitants, de différentes origines, en majorité des jeunes, souvent diplômés de l'enseignement supérieur et travaillant dans de nouveaux métiers (*start-up* de la communication, du *design* et de la mode, de l'art contemporain, etc.) ayant des revenus élevés, trouvent dans l'acquisition d'un appartement dans le Marais, devenu l'un des quartiers les plus à la mode de Paris, un débouché à leur souhait d'investissement et à leur recherche d'image sociale valorisante. Ce mouvement contribue à faire monter les prix. Celui au mètre-carré frise l'absurde et peut faire d'un propriétaire ancien une « victime » tombant sous le couperet de l'impôt sur la fortune !

ALU_Livre_160126.indd 95 01/02/16 14:33

La conséquence en est une modification rapide du paysage des rues du Marais : commerces de proximité transformés en galeries d'art, modestes ateliers d'artisans en boutiques de vêtements dont la vente est désormais dissociée de leur production artisanale locale. Cette modification, ces toutes dernières années, n'a fait que s'accentuer : commerces traditionnels cédés sous pression de marchands de biens et devenus, à grands frais, de luxueux *show-rooms* des grandes griffes internationales de prêt-à-porter ou des *concept-stores*. A côté des *show-rooms* se sont installés des ateliers de *designers*, des librairies spécialisées et des marchands de gadgets « tendance », tentant de profiter du succès du luxe. Parfois les changements ont pu être bénéfiques comme le départ de grossistes qui occupaient des logements pour leurs stockages et encombraient les trottoirs.

Les commerces de bouche qui restaient ont emboîté le pas et boucheries, boulangeries-pâtisseries ont jugé nécessaire de refaire leurs magasins et parfois de présenter leurs produits comme ceux d'une bijouterie (les prix ont suivi...). Les enseignes miniaturisées des « supermarchés » anciennes ou nouvelles, ont suivi la mode tout en continuant, pour certaines, à offrir à la population à bourse modeste (encore nombreuse), la possibilité de faire ses courses.

Les habitants sans soucis économiques forment une clientèle avertie, connaisseuse, qui n'achète que des produits de marque en contraste avec les vieux résidents de la classe moyenne, dont les moins fortunés préfèrent se déplacer jusqu'aux marchés forains des arrondissements limitrophes. Ce public a un certain usage de l'espace public, s'attarde aux terrasses, fait la fête tard dans la nuit au grand mécontentement des voisins qui protestent. Il est attiré par les nouveaux lieux culturels et festifs municipaux comme « La Gaieté lyrique » et le « Carreau du Temple ». Tout cela participe au renouveau économique de l'arrondissement et crée un vrai bouleversement.

Les anciens habitants s'étonnent des mutations de ce Marais embourgeoisé et « branché » qui circule en bicyclette sur les trottoirs. Néanmoins, la coexistence de la nouvelle population, jeune et plus riche, et celle des gens modestes ou plus âgés est vécue sans difficulté conflictuelle.

ALU_Livre_160126.indd 96 01/02/16 14:33

La «mixité sociale» a pris un nouveau visage mais l'espace public reste le bien commun, que les pouvoirs publics ont la charge de faire respecter.

Cet espace public est devenu désormais largement « marchandisé », ce bien commun qui devait bénéficier aux piétons peut se retrouver au service de l'élargissement des terrasses des cafés, des restaurants et des buvettes quand les revendications et les luttes des habitants ordinaires pour requalifier l'espace public sont déviées de leurs objectifs. Dans ce contexte l'ALU3 voit son champ d'action se réduire d'autant que l'aménagement de l'espace public semble toujours dépendre plus des souhaits des services techniques de la Ville que de la décision politique.

Positionnement de l'ALU 3

La relation féconde et particulière, « autonomie » et « communauté de projet » nouée avec l'équipe municipale à l'époque de la création de l'Atelier dans le moment politique particulier de l'arrivée de la gauche à l'Hôtel de Ville, s'est en partie dénouée sous le coup des mutations de l'arrondissement, peut-être parce les priorités de l'équipe municipale ont évolué.

Celle-ci s'est évidemment renouvelée à chaque mandat ; les responsables ont changé et les pratiques ont également évolué. L'absence de prise en compte par les décideurs de l'arrondissement des projets propres de l'Atelier (l'immeuble du fond du Marché des Enfants Rouges, les propositions pour un marché forain, l'aménagement du passage du Pont aux Biches, ou celui de la Bagagerie) fait nouveau dans ses rapports avec l'ALU3, sont à l'origine d'une certaine démotivation et de doute au sein de l'équipe.

La façon de travailler de l'Atelier s'est trouvée en décalage par rapport à son contexte, mais aussi par rapport à ses propres objectifs. On peut se demander si l'ALU3 a bien pris la mesure des changements profonds qui s'opéraient dans nos quartiers et a su se donner les moyens d'y répondre. Il reste que l'ALU3 demeure un exemple concret d'une volonté de la société civile, ou du moins d'une part de ses citoyens engagés, de pouvoir instituer une participation permanente et active à l'élaboration de la décision publique quant à

ALU_Livre_160126.indd 97 01/02/16 14:33

l'aménagement urbain.

L'Atelier ne veut, ni ne peut, travailler seul ni « contre ». L'ALU3, ni aucun de ses membres, n'a jamais voulu prendre un pouvoir décisionnel. Par sa méthode de travail il a voulu essayer de démontrer que d'autres formes de l'exercer étaient possibles. Il demeure, enfin, un des témoins de la difficulté de l'établissement d'une coopération du pouvoir politique et de la société civile dans les décisions relatives à l'urbanisme et à la vie quotidienne de la cité.

Nous avons décidé de créer l'Atelier pour ne pas être dans une opposition stérile, et afin de travailler pour l'arrondissement et non pas contre les politiques. Cohérent avec cet objectif fondateur, chaque fois que l'Atelier est intervenu par ses études et ses actions, il l'a fait pour mettre en évidence qu'une autre approche de l'urbain est possible, qu'une autre façon de « produire la ville » peut être mise en œuvre, afin d'aboutir à des réponses offrant des choix plus larges, plus en accord avec les souhaits des habitants pour ouvrir et requalifier l'espace public, pour empêcher sa privatisation, pour éviter (pas toujours avec succès !) sa dégradation à la suite d'intervention non pertinentes ou négligentes.

L'objectif fondateur de l'ALU3 a été de réunir des militants décidés à influer sur la façon de « produire la ville » : cristalliser et formaliser les aspirations de la population auprès des pouvoirs publics. La complexité des questions en jeu en dans l'urbanisme appelle l'intervention d'une médiation pertinente entre la population et les décideurs.

Cette médiation trouve sa pleine efficacité si l'équipe réunit, comme à l'ALU3, à la fois des professionnels de l'urbanisme, tous bénévoles, et des citoyens habitant ou travaillant localement dans un dialogue-débat qui sait entrer en résonance avec les attentes des habitants, intégrer la parole des sans voix, des non représentés, des absents.

Du mode de fonctionnement de l'ALU3 nous retiendrons que notre dialogue avec les politiques légitime le rôle de médiateur de l'Atelier malgré son petit nombre d'adhérents. En effet, nous sommes une minorité agissante pour qui le dialogue avec les habitants et les élus est le fondement de son existence.

ALU_Livre_160126.indd 98 01/02/16 14:33

Un certain nombre de nos actions n'a pas abouti ; mais nous ne pouvons pas les considérer comme des échecs. Il s'agit de démarches qui, par un concours particulier de circonstances, n'ont pas trouvé le milieu propice pour aboutir. Il ne s'agit pas non plus de temps perdu, la concertation doit s'inscrire dans la durée. Nous regrettons pour l'arrondissement que certaines opportunités aient été perdues, que des occasions favorables n'aient pas été saisies. D'autres contextes, d'autres circonstances, d'autres volontés et plus d'audace feront peut- être aboutir les projets qui, aujourd'hui, restent dans les cartons.

Si le critère à prendre en considération est l'impact de l'action sur le contexte urbain et l'adhésion des habitants, nous pouvons citer six actions qui ont abouti à résultats positifs : l'îlot saint Gilles, le Carreau du Temple, la place de la République, les deux OPAHS, le parcours Le Louvre-Place des Vosges et les trois en « attente » d'un contexte plus favorable ou plus propice : la Bagagerie, le Maraisbus et les logements dans le marché des Enfants Rouges.

Reste exemplaire l'attachement de ses membres à l'Atelier, l'assiduité et la régularité avec lesquelles ils participent aux études et aux actions depuis 15 ans.

Nous ne pouvons pas passer sous silence que la vie de l'ALU3, lieu de critique permanente, est rendue possible par le soutien financier que représente la subvention attribuée annuellement par la Ville de Paris, qui n'a jamais cherché à interférer dans notre activité ainsi que par le soutien concret du maire de l'arrondissement en nous accueillant dans un local de la mairie.

Nous souhaitons que l'expérience de l'ALU 3 puisse contribuer à enrichir la réflexion de d'autres acteurs soucieux de penser un urbanisme citoyen. Qu'il s'agisse du centre ancien d'une grande métropole du XXIe siècle (notre cas) ou ailleurs, dans d'autres villes ou dans des zones urbaines, nous pensons qu'une méthode qui favorise le partage de décision entre les élus et les habitants est possible et nécessaire si l'objectif est la pertinence des actions.

Dans cet espoir nous avons décidé d'écrire ce livre. Il est le récit d'une expérience commune, celle d'une camaraderie forgée pendant plus de quinze ans d'action sur le territoire de notre arrondissement.

ALU_Livre_160126.indd 99 01/02/16 14:33

Il est le témoignage d'une participation partagée aux travaux sur l'espace public.

Les acquis méthodologiques de ces années d'action, voire de bagarre, pour une autre façon de faire la ville sont :

Le premier : c'est possible !

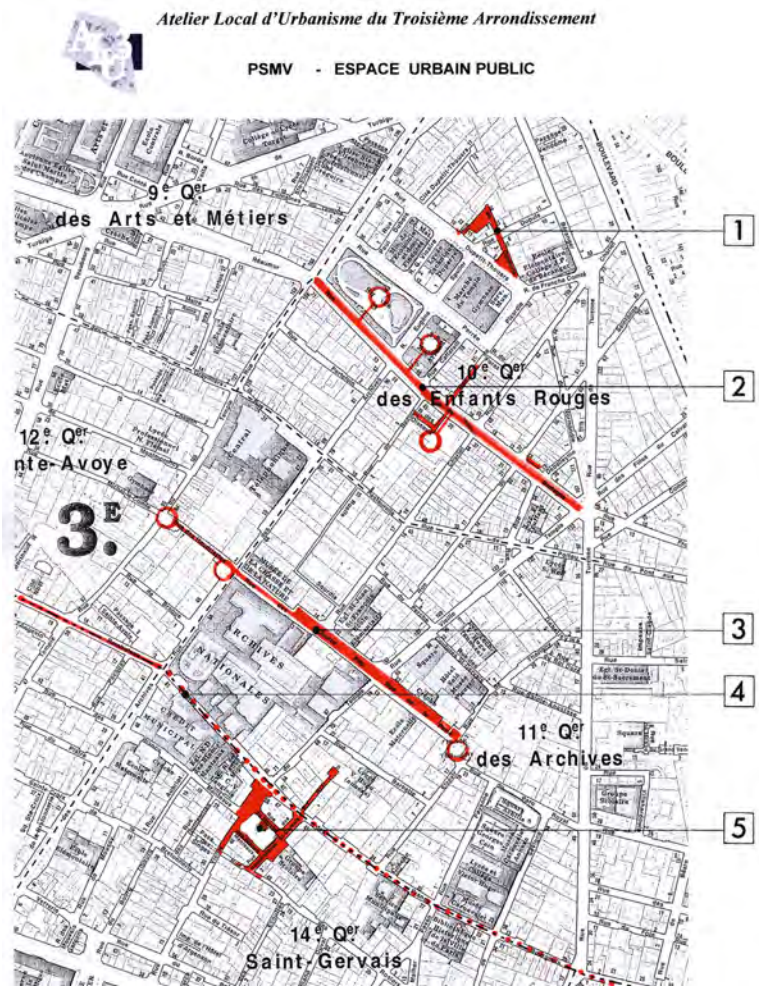

1- rue de la Corderie et placette, 2- ensemble Bretagne,
3- ensemble Archives Nationales, 4- Rambuteau - Vosges
5- ensemble Blancs Manteaux

44

ALU_Livre_160126.indd 100 01/02/16 14:33

Les annexes

1. Présentation du CH3
2. « Vivre dans le 3e » : le projet d'atelier d'urbanisme
3. Extrait du journal de l'ALU 3 « Le Courrier »
4. Lettre de la Ville pour la réhabilitation de l'îlot Saint-Gilles
5. Le combat de l'ALU3 pour le Carreau du Temple
6. L'aménagement des Grands Boulevards
7. Les courriers des acteurs municipaux

ALU_Livre_160126.indd 101 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 102 01/02/16 14:33

Annexe 1

Présentation du CH3

Nous nous sommes réunis le 11 Octobre pour faire le bilan des activités passées et envisager l'année à venir pour le COMITE DES HABITANTS DU TROYON.

OU EN SOMMES-NOUS ?

Nous existons. Le CH3 représente quelque chose sur le quartier c'est un potentiel, même s'il est parfois surestimé, il a acquit une certaine pratique d'information des habitants (tracts, affiches etc...) et des contacts se sont établis ; 200 personnes environ, nous ont aidés à réfléchir sur des problèmes précis enfin, le CH3 a, par son existence, suscité la création d'autres groupes tels que : consommateurs, femmes et autres..., mais parallèlement, il ne s'est pas isolé des groupes travaillant sur l'arrondissement.

NOTRE QUARTIER, QUEL EST-IL ?

Il peut se définir par 3 types de population :

- Une population implantée depuis très longtemps (actuellement menacée)
- Une population en transit.
- Une population qui s'installe.

Face à ces habitants, les problèmes du quartier :

- Rénovation, expulsion, spéculation.
- Equipements publics.
- Isolement, racisme, vieillesse etc...

QUE VOULONS-NOUS FAIRE ?

1 - Voulons-nous seulement être un petit club d'amis, ou voulons-nous poser les problèmes du quartier au niveau public ?
2 - A quelle population nous adressons-nous ?
3 - Devons-nous continuer les actions commencées (Atelier d'enfants, Carreau du Temple, permanences femmes, exploitation du montage photos etc..., ou en créer d'autres ? - quelques propositions : les expulsions, l'école sur le quartier ..
4 - Est-il préférable de travailler sur un petit nombre d'actions, ou de se concentrer sur une seule ?

AVEC QUELS MOYENS ?

Le local sert aux activités, mais c'est aussi un lieu de rencontres, de rangement ou de stockage de matériel. A la fin du mois de Novembre, nous ne pourrons plus occuper ce lieu (fin de bail).

Un local avec vitrine donnerait certes une meilleure accessibilité mais jusqu'à maintenant le CH3 a toujours eu des difficultés pour obtenir des cotisations régulières, seules la présence d'autres groupes nous a permis de tenir.

Voulons-nous un local ? Si oui, pouvons-nous trouver 2 000 Frs par mois ? Pouvons-nous assurer une présence effective, régulière, dans un local donnant sur la rue ?

C'est ensemble que nous devons répondre à ces questions, pour cela, venez :

SAMEDI 23 OCTOBRE - 9 h. 30
29, RUE CHAMLOT - 75 003 PARIS
(Local au fond du couloir à gauche)

Si vous ne pouvez être avec nous ce jour là, manifestez l'intérêt que vous portez au CH3, en nous écrivant ou en téléphonant.

ALU_Livre_160126.indd 103 01/02/16 14:33

Annexe 2

« Vivre dans le 3e » : le projet d'atelier d'urbanisme

RECONQUERIR CE MORCEAU DU CENTRE DE PARIS
QU'EST LE TROISIEME ARRONDISSEMENT

LE PROJET D'ATELIER D'URBANISME
DE L'ASSOCIATION VIVRE DANS LE 3e
dans le cadre de la gauche plurielle

L'association Vivre dans le 3e propose la création d'un **atelier d'urbanisme** pour le 3e arrondissement. Son but est la reconquête de ce morceau du vieux centre de Paris, avec plusieurs préoccupations fortes :

- **la réhabilitation, avec l'objectif de la mixité sociale.** Le 3e bat des records de logements vides en raison de la vétusté de ses immeubles ;
- **la recherche de possibilités de construction de nouveaux logements sociaux** dans un arrondissement où la part de ces logements est scandaleusement insuffisante ;
- **le maintien et le développement de l'activité économique**, avec le souci de prendre en compte l'histoire de l'arrondissement - de ses quartiers et de ses rues - pour penser son avenir ;
- **l'adaptation et la requalification de l'espace public,** avec le souci de faire cohabiter sereinement activités, commerces, services, transports-déplacements et vie sociale ;
- **l'amélioration des relations avec les autres quartiers de Paris,** notamment à partir de l'aménagement des boulevards et limites d'arrondissements...

⇒ **Vivre dans le 3e apporte une expérience militante ancienne** : lutte contre un projet de parking sous le square du Temple, opposition à la destruction du Carreau du Temple, contestation de plusieurs rénovations antisociales, participation à la défense du marché des Enfants Rouges et préparation de contre-projets, participation au collectif logement du 3ème, étude d'un projet de transport public local, "le Maraibus", minibus de desserte des 3ème et 4ème arrondissements...

⇒ **Vivre dans le 3e apporte, grâce à ses membres, des capacités et expériences professionnelles** : urbanisme, architecture, réhabilitation des quartiers anciens, logement social, accueil des familles en difficulté, voirie et réseaux urbains, développement durable.

⇒ **L'atelier d'urbanisme du 3e aura des relations de travail** avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), avec les élus et les services de la ville de Paris, avec les arrondissements voisins...

⇒ **Une démarche démocratique.** Adapter notre ville en ce début de XXIe siècle, exige l'organisation de la participation des habitants, quartier par quartier. Il est proposé de créer, à côté de l'Atelier d'urbanisme, **une structure permanente de débat** (par exemple une commission extramunicipale) qui aura en charge la conduite de cette participation. C'est au sein de cette structure que seront discutées les propositions de l'atelier d'urbanisme avant d'être soumises au Conseil d'arrondissement et à la Ville de Paris.

VIVRE DANS LE 3e
75 rue de Turenne 75003 Paris

ALU_Livre_160126.indd 104 01/02/16 14:33

Annexe 3

Extrait du journal de l'ALU 3 « Le Courrier »

tout ce qui se passe dans notre quartier nous regarde.....

JANVIER 2005

le courrier

de l' Atelier Local d'Urbanisme du 3 ème

N°1

L'**Atelier Local d'Urbanisme du Troisième** arrondissement (**ALU3**), association de la loi de 1901, existe depuis février 2001. Il est l'aboutissement d'une présence militante sur l'arrondissement qui remonte à plusieurs décennies.
Tous les membres de l'Atelier Local d'Urbanisme, bénévoles, sont des habitants de l'arrondissement, certains d'entre eux étant architectes, urbanistes, techniciens.
L'Atelier s'emploie à démocratiser les pratiques de l'urbanisme par une démarche associant les habitants à la réflexion et aux projets concernant leur quartier.
L'ALU3 se veut un cadre d'échanges et de débat sur les chantiers en cours ou futurs, une force de proposition pour l'avancement des projets.
Il est ouvert à **tous les habitants** souhaitant participer à la réflexion et à l'action pour le 3ème arrondissement, dans la perspective d'un développement durable, avec comme objectifs :

La mixité sociale
Le développement économique
Le développement des services et des équipements publics
La mémoire sociale et culturelle de notre arrondissement
L'amélioration du cadre de vie

Notre association s'est appelée « Atelier » pour afficher clairement la vocation que nous voulons lui attribuer : être un lieu de travail et de propositions.

En cohérence avec un slogan de l'ALU3 « tout ce qui se passe dans notre quartier nous regarde », nous travaillons sur des thèmes issus de l'observation attentive de la réalité qui nous entoure, dans notre arrondissement, dans notre ville.

Tous les membres de l'ALU3 peuvent proposer un thème de travail qui est discuté lors d'une des réunions hebdomadaires de l'Atelier.

Une fois le thème retenu, un groupe de travail est constitué avec les membres de l'Atelier intéressés et éventuellement des personnes extérieures. C'est de cette façon que nous avons travaillé jusqu'à maintenant sur l'aménagement de la rue de Bretagne, le Carreau du Temple, le Maraisbus, le Plan Local d'Urbanisme, les espaces privés-publics, l'OPAH, le logement social,etc.

Le Carreau du Temple en 1904

PERMANENCES :

tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h

Venez nous voir!

à la Maison des Associations
5, rue Perrée 75003 Paris
T. 06 31 47 85 16

LE CARREAU DU TEMPLE

Le Carreau du Temple, édifié au XIXème siècle au centre de ce qui fut l'Enclos du Temple, après avoir échappé à la destruction à la fin des années 1970, est appelé à se transformer et à devenir le grand équipement du 3ème arrondissement, selon les vœux de l'équipe municipale actuelle du 3ème.

En 2002 et 2003 l'ALU3 a participé au travail de concertation avec les habitants, pour définir ce que sera le futur Carreau. À la demande de la Mairie du 3ème, il a assuré l'aide technique nécessaire à la préparation et à l'accompagnement du concours d'idées lancé dans ce but. De très nombreux habitants y ont participé et 133 dossiers de propositions en ont résulté en vue d'un vote local qui a été organisé le 26 janvier 2004 et qui a abouti, parmi les trois options possibles, au choix d'un « espace pour tous », intégrant sport, culture, activités économiques et vie locale. Le succès de cette consultation (4200 personnes ont participé au vote) a été pour l'Atelier la confirmation de la validité de sa démarche d'information, de sensibilisation et d'aide à la mise en forme des idées.

ALU_Livre_160126.indd 105 01/02/16 14:33

Depuis cette date le dossier a avancé - moins vite que ne l'aurait souhaité l'Atelier - et un échéancier a été établi par les services de la Ville de Paris.

- Un bureau d'études a été désigné pour la programmation du Concours d'architecte : le Cabinet Pro - développement.
- Un Comité de suivi, dont l'ALU3 est membre, a été mis en place et s'est réuni plusieurs fois.
- Une réunion publique au cours de laquelle le Cabinet Pro-développement a présenté ses premiers travaux, s'est tenue a la Mairie du 3ème le 14 décembre 2004.
- L'année 2005 sera celle du concours pour la désignation de l'architecte maître d'œuvre établi sur la base du programme élaboré par le Cabinet Pro-développement.

L'ALU3 souhaite que les documents élaborés par les

habitants dans le cadre du Concours d'idées soient pris en compte dans le programme, puis soient transmis aux équipes sélectionnées.

L'Atelier a également demandé qu'une mission de préfiguration de la gestion de l'équipement soit très rapidement mise en place afin de tester et de commencer à faire vivre dès maintenant les futures activités du Carreau.

ÎLOT SAINT GILLES

La réhabilitation de l'Îlot Saint Gilles est un programme de logements sociaux et très sociaux dans une ancienne cité artisanale, à proximité de la place des Vosges. Cet ensemble immobilier avait été réquisitionné pour y loger des familles en difficulté.

Dès le début du projet, l'ALU3 avait participé à l'élaboration d'un cahier des charges comprenant la création d'un Comité de suivi de l'opération : contacts permanents avec les familles et suivi de leur relogement pendant les travaux, élaboration de propositions d'aménagement dans l'esprit de la mixité économique et sociale.

La cour de Venise ou Îlot Saint Gilles

Les membres de l'ALU, actifs au sein du Comité de suivi comprenant des habitants de l'îlot, le Collectif logement du 3ème et la Mairie du 3ème, font maintenant le bilan de cette période :

- relogement des familles quasiment terminé à la fin de 2004 ;
- bataille perdue d'une « opération tiroir » (une pratique pourtant réussie ailleurs) qui aurait permis de maintenir dans l'îlot au moins une partie des familles pendant les travaux ;
- mais tout de même signature d'une convention de retour des habitants qui le souhaitent, entre l'Etat (la Préfecture) et la Ville.
- sauvetage des ateliers artisanaux voués à la démolition.

L'Atelier qui avait été l'un des moteurs pour obtenir de la part de la Commission nationale des Sites et des Bâtiments de France l'autorisation du maintien des anciens ateliers dans la cour, doit veiller à leur réhabilitation et surtout à leur affectation future pour réintroduire dans cette cour qui est la plus grande de l'arrondissement, la vie et la mixité sociale.

L'ALU3 veillera à ce que les futures réhabilitations du 3e ne deviennent pas des opérations de « déplacement » de la population modeste, même si les logements réhabilités doivent devenir des logements " sociaux "

Pour les travaux, où en sommes-nous aujourd'hui ?
Quelques démolitions ont été effectuées avant l'été 2004 . Maintenant l'îlot est fermé, avec un gardien. Le démarrage du chantier est prévu en début d'année 2005 et avec 18 mois de travaux la livraison est prévue avant l'été 2006.
Pour les mois à venir, les réflexions de l'Atelier devront notamment se porter sur la recherche de propositions d'activités qui génèrent de la mixité, du mouvement dans cette cour St Gilles afin de redonner vie à ce secteur du 3e pour l'heure assez atone et peu attractif.

ESPACES PUBLICS - ESPACES PRIVÉS

Une réflexion avait été engagée en vue de repenser l'aménagement de certains espaces: passages, cheminements, délaissés de voirie... pour améliorer la vie des quartier.

Il s'agissait par exemple de proposer des itinéraires piétons, des actions de valorisation paysagères et/ou économiques, l'ouverture de certains espaces privés aux « regards », de proposer d'éventuelles traversées ou des aménagement possibles de ces espaces dans le cadre de conventions d'usage et d'entretien à passer entre la Ville et les propriétaires.

Le Pont aux Biches

Un premier travail conduit dans le quartier de l'OPAH a abouti a un dossier remis à la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) en vue du financement d'une étude.

Dans le cadre d'un stage professionnel, une jeune architecte diplômable a proposé à l'Atelier d'engager un «défrichage» de cette étude qui a abouti à un premier dossier extrêmement

ALU_Livre_160126.indd 106 01/02/16 14:33

intéressant : repérage des lieux, relevés sommaires, croquis, impressions personnelles sur leur usage possible. Sur la base de ce premier travail, il a été confié à cette architecte un second exercice plus approfondi, portant sur un nombre limité de terrains, qui devrait contribuer à cadrer l'étude envisagée par la DRAC dont le financement pourrait intervenir cette année.

QUARTIER DE L'HORLOGE

Ce quartier situé dans le périmètre des rues du Grenier Saint Lazare, Saint Martin, Rambuteau et Beaubourg, représente un ensemble de 750 logements (dont 230 HLM) construits au cours des années 1972-80 dans le cadre d'une Zone d 'Aménagement Concerté (ZAC) par un maître d'ouvrage unique, la COGEDIM.
L'architecte Jean-Claude Bernard avait assuré la maîtrise d'œuvre de la totalité de l'ensemble immobilier qui comprend en outre 20 000 m2 de commerces, des bureaux (8500 m2), 1100 places de garage voitures en sous-sol, une crèche, une école maternelle et un dispensaire.

Aucun nettoyage de façade ou ravalement n'avait été effectué sur ces immeubles depuis leur achèvement il y a environ 25 ans.

Le quartier de l'Horloge

Aujourd'hui la plupart des façades présentent des salissures accentuées qui ont pris en outre des formes tout à fait surprenantes voir insolites liées à une architecture de saillies mais dont les causes précises et probablement multiples semblent ne pas avoir été recensées.

La Mairie du 3ème ainsi que l'Atelier Local d'Urbanisme ont été alertés par un architecte bénévole du Conseil de Quartier Rambuteau - Francs-Bourgeois sur le problème du ravalement de ce quartier qui était prévu sur la base d'un protocole ne prenant pas en compte les causes réelles de la dégradationdes façade. Un groupe de travail comprenant les différents responsables de la gestion du quartier, des associations d'habitants et l'ALU3 a alors été constitué. Un premier chantier de ravalement, sur l'une des copropriétés, a démarré en fin d'année 2004. Il servira de test pour les opérations ultérieures.
Cette question du ravalement a permis de mettre en lumière toute la complexité du Quartier de l'Horloge: multipropriété, statut privé avec servitudes publiques, mixité habitat - activités, etc.
Comme pour tous les grands ensembles de ces dernières décennies, les problèmes d'entretien et de réhabilitation vont prendre de plus en plus d'importance dans les prochaines années. Il conviendrait qu'une réflexion d'ensemble soit engagée le plus rapidement possible sur l'avenir de ce quartier.

Le « **MARAISBUS** » est un projet de bus de desserte locale pour les troisième et quatrième arrondissements, au service des habitants, des touristes et des visiteurs.

Le projet de MARAISBUS a été élaboré par l'Atelier Local d'Urbanisme du 3ème et l'association « Le Quatrième en Action ».

Il doit desservir les deux arrondissements en correspondance avec les lignes de Métro et les autres lignes de bus ainsi qu'avec les services de transport de personnes sur la Seine (Batobus et navette de Bercy).
Un premier cahier des charges rédigé en 2002 avait été remis aux Maires du 3e et du 4e arrondissements et transmis par eux au Maire de Paris et à son Adjoint aux transports. Dans un premier temps, le MARAISBUS n'a pas été retenu dans les priorités de la politique des transports de la Ville de Paris et du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF).

maraisbus

Un projet de bus de desserte locale du Marais
(3ème et 4ème arrondissements)

À partir de réflexions complémentaires, d'informations collectées auprès de l'Institut de Recherche sur les Transports (INRETS), d'expériences européennes similaires (à Barcelone, Florence, Rome..), un nouvel argumentaire, abordant notamment les apports de nature économique du projet, a été élaboré.
Une nouvelle plaquette a été réalisée avec l'appui d'une équipe de maquettistes et éditée, notamment avec l'appui du Conseil de Quartier Temple.

Cette plaquette est aujourd'hui disponible. Elle a été adressée aux Maires des deux arrondissements et va être diffusée aux élus, aux Conseils de Quartiers, à la RATP et au STIF.

ALU_Livre_160126.indd 107 01/02/16 14:33

O.P.A.H.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), procédure publique ayant pour but de contribuer à la réhabilitation d'immeubles d'habitation de statut privé, est lancée dans le Nord-Ouest de l'arrondissement : le quartier des Arts et Métiers. L'ALU3 a largement contribué à sa conception en lui donnant une vocation sociale affirmée.

Périmètre de l'OPAH

Les années 2003 et 2004 ont été consacrées à l'étude pré-opérationnelle confiée au bureau d'études URBANIS et à la préparation de l'OPAH proprement dite. L'Atelier était membre du Comité de pilotage de cette étude qui comportait un diagnostic approfondi sur le quartier et qui a conclu au bien-fondé de l'opération.
L'ALU3 avait recruté à mi-temps une sociologue pour accompagner cette phase préparatoire : des enquêtes auprès des propriétaires et locataires ont ainsi pu être réalisées dans le but d'enrichir le panel d'immeubles tests étudié par URBANIS.

Une réflexion a été engagée (dans l'esprit de la nouvelle circulaire OPAH) sur la réorganisation de l'espace public dans le périmètre de la future opération. Compte tenu des caractéristiques du quartier et notamment de la faible part de l'espace public à proprement parler, l'étude suggère de jouer dans certains cas sur l'imbrication espaces publics/espaces privés pour élargir la perception de l'usage public de certains espaces.(cf. note consacrée à ce thème).
Par ailleurs l'Atelier a été consulté par la Mairie du 3ème, au moment de la préparation de la convention qui lie la Ville de Paris, l'État, et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).
L'OPAH a démarré effectivement dans le courant du quatrième trimestre 2004 avec comme opérateur le PACTE de Paris.
L'Atelier se propose de veiller au caractère très social de l'OPAH et au maintien de la mixité sociale dans les logements des immeubles réhabilités; de sensibiliser les copropriétés à une réhabilitation de qualité des espaces communs des immeubles et éventuellement, de leur porter conseil. Pour remplir ces taches l'ALU3 compte déléguer deux de ses adhérents pour assurer bénévolement le suivi de l'opération. Il bénéficie de l'assistance d'une sociologue pour une durée de six mois.
L'Atelier souhaite ainsi jouer un rôle d'interface entre l'opérateur, le PACTE de Paris, et la population et apporter parfois un appui juridique. Il sera membre du Comité de suivi de l'opération.

QUARTIER VERT RUE DE BRETAGNE ENFANTS ROUGES

Les travaux « Quartier Vert » de la rue de Bretagne sont maintenant achevés. Plusieurs idées de l'Atelier Local d'Urbanisme ont été retenues pour ce projet par les services de la Ville de Paris, mais pas toutes, notamment celles concernant les plantations d'arbres que nous aurions souhaitées moins systématiques et respectant davantage le patrimoine architectural.
Une partie importante du périmètre du quartier vert reste à aménager. À l'Atelier, le débat est toujours ouvert sur le traitement à réserver aux rues sur lesquelles aucun aménagement n'est prévu et des propositions restent à faire pour les rues qui composent l'environnement du Carreau du Temple.

Le Marché des Enfants Rouges

À côté du problème de l'activité de cet espace marchand qui s'anime et se développe mais peut-être pas assez vite et qui pose encore différents problèmes (manque de certains commerces, par exemple une boucherie !) l'année 2004 a été marquée par la question du choix de la décoration du grand mur du fond du marché.

Les 3 petites maisons devant le Marché

Il semble que ce choix soit aujourd'hui arrêté : une composition végétale mais de taille moyenne, n'occupant qu'une partie de la surface de ce mur.
L'Atelier aurait souhaité que la réflexion puisse être approfondie sur ce projet. Cela n'a pas été possible. Demeure cependant l'idée de lancer de nouveaux projets relatifs aux murs latéraux.

PROJET DE DÉVÉLOPPEMENT DURABLE POUR LE 3È ARR.

Pour l'année 2005 plusieurs membres de l'Atelier souhaitent entreprendre une réflexion en vue d'élaborer un projet d'ensemble pour le 3ème arrondissement s'appuyant sur l'idée du développement durable.
Dans un premier temps, il s'agirait de voir comment les réalisations récentes, ou les projets en cours, se situent par rapport au principe du développement durable: concilier développement économique, progrès social et prise en compte de l'environnement.
Dans un deuxième temps, des éléments de cadrage d'un programme d'action à plus long terme, bâti sur l'idée du développement durable (un "agenda 21 local") serait proposé pour le 3ème arrondissement.

Atelier Local d'Urbanisme du 3ème arrondissement (ALU3)
Siège social et boite aux lettres : Maison des Associations, 5 rue Perrée 75003 Paris
Téléphone : 06 31 47 85 16 - e-mail : atelierlocal3@free.fr

ALU_Livre_160126.indd 108 01/02/16 14:33

Annexe 4

Lettre de la Ville pour la réhabilitation de l'îlot Saint-Gilles

VILLE DE PARIS

Paris, le 27 septembre 2001

Pierre AIDENBAUM
Maire du 3ème arrondissement
Olivier FERRAND
Adjoint au Maire
Chargé des Finances,
du Développement économique,
de la Communication et de l'Urbanisme

Monsieur Jean-Pierre PIECHAUD
Président
Atelier local d'urbanisme
28, rue Saint-Claude
75003 Paris

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la mairie du 3ème arrondissement a fait de la réhabilitation de l'îlot Saint-Gilles une des priorités de la mandature. Nous souhaitons vous associer à la réalisation de cette opération.

L'Atelier local d'urbanisme a déjà travaillé sur le dossier. Vous avez notamment élaboré un cahier des charges pour l'opération. La mairie du 3ème arrondissement l'a repris à son compte et il servira de base à nos relations avec les bailleurs sociaux.

Dans la continuité de ces travaux initiaux, nous souhaitons vous confier le suivi architectural et social de l'opération. En pratique, vous participerez au comité de suivi, aux côtés des représentants des habitants de l'îlot et du collectif « logement ». Vous êtes également mandaté pour vérifier au quotidien, en contact avec les locataires et les bailleurs sociaux, la réalisation des travaux conformément au cahier des charges.

Nous attirons votre attention sur les priorités principales de la mairie du 3ème arrondissement sur ce dossier : une réalisation rapide, afin que cet équipement soit disponible au plus tôt pour ceux qui en ont besoin ; le maintien de la proportion prévue de logements très sociaux (2/3) ; le suivi social et locatif des habitants actuels ; l'implantation d'un équipement municipal dans l'îlot.

Dans l'espoir que ces propositions recevront votre agrément, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pierre AIDENBAUM

Olivier FERRAND

2, RUE EUGENE SPULLER – 75141 PARIS CEDEX 03 – TEL. 01 53 01 75 03

ALU_Livre_160126.indd 109 01/02/16 14:33

Annexe 5

Le combat de l'ALU3 pour le Carreau du Temple

LE COMBAT DE L'ALU3 POUR LE CARREAU DU TEMPLE APRÈS LE VOTE DES HABITANTS

2004

Le succès du vote local, en février 2004, fut pour l'Atelier la confirmation de la validité de sa démarche d'information, de sensibilisation et d'aide à la mise en forme des idées des habitants de l'arrondissement, action entreprise à la demande de la Mairie du 3ème. Quatre mille deux cent personnes répondirent à l'appel pour répondre à la question: quel Carreau du Temple veut l'arrondissement?
Le grand silence qui suivit à la consultation fut interrompu seulement au mois de mai quand l'Atelier a cherché à être informé par la Mairie du 3e sur l'avancement du dossier: nous avons appris alors que les services de l'Hôtel de Ville préparaient le lancement de l'appel d'offre pour sélectionner un bureau de programmation pour rédiger le programme et le règlement du concours d'architecture. Inquiets par la lenteur du rythme du dossier, l'Atelier a demandé à être reçu par le Maire. Une réunion a donc eu lieu avec P. Aidenbaum le **14 mai**: nous lui avons fait part de nos craintes et il nous a fait communiquer le calendrier établi pour l'opération par les services administratifs et les responsables politiques. Ce planning donnait comme date de finition et livraison de l'équipement novembre 2008.
D'accord avec le Maire, l'Atelier allait analyser le planning et proposer une variante.

Pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier la Mairie du 3e convoque à une réunion pour le **9 juin 2004** le comité local de concertation. Invités: les élus du 3e, les présidents des Conseils de Quartier et certaines associations, dont l'Atelier.

En vue de cette réunion, l'Atelier analyse le planning de l'Hôtel de Ville, étudie d'autres délais en le confrontant avec l'espérience de concours d'autres professionnelles, fait un'estimation fine de chaque tâche et établit un nouveau planning qui donne comme date de livraison du Carreau décembre 2007.
Ce planning est présenté à la réunion du Comité du 9 juin et remi à une personne représentant la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris. Vu le silence de l'Hôtel de Ville un mois après, le Maire nous demande, et nous acceptons, de présenter à nouveau ce planning aux Services de la D.P.A. chargés du dossier en demandant d'être reçus.
La Mairie du 3e demande donc une réunion qui a eu lieu le **21 Juillet 2004** avec M.J.-F. Danon directeur et Mlle Costanza responsable du dossier. Y participent Olivier Ferrand, notre adjoint à l'Urbanisme et pour l'ALU 3, Jacques Odinot, Raoul Pastrana et Marina Raggi. Nous développons les arguments qui nous permettent de fonder notre demande d'une réduction considérable des temps alloués à chaque phase de la mission. Nous nous séparons avec l'impression d'avoir été entendus et que la Direction du Patrimoine et de l'Architecture va reconsidérer les temps envisagés.
L'Atelier établit un compte-rendu de la réunion sous forme de calendrier commenté qui intègre les propos échangés à la réunion et l'adresse au Maire et aux services de la D.P.A. En même temps, Olivier Ferrand adresse une lettre à J.P. Caffet, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, incluant le dernier calendrier étudié par l'ALU 3 en lui demandant d'y *"accorder une attention toute particulière"*.

ALU_Livre_160126.indd 110 01/02/16 14:33

Fin août 2004, La D.P.A., M. Danon, répond au Maire P. Aidenbaum et à O. Ferrand en affirmant que *"le principe de réalité le conduit à préciser qu'une livraison avant la fin 2009 serait tout à fait illusoire"* et répond parallèlement à l'Atelier par un document très détaillé, point par point, dont la conclusion finale concernant le calendrier est: *"fin des travaux en 2009"*. C'est dire que tout nos efforts n'avaient servi à rien.

Fin septembre 2004:
Choix du cabinet de programmation du Concours d'Architecture: Cabinet Pro-Développement, Mme Véronique Granger; mission d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage chargée de finaliser le programme.
Le comité de suivi est convoqué à une réunion de contact avec Pro-Développement le **6 octobre 2004**.
Trois autres réunions ont eu lieu en Mairie: le **8, le 9 et le 30 novembre**.

Durant **octobre et novembre 2004**, l'ALU 3 a continué à se battre pour que les lenteurs administratives et politiques ne mettent en péril le résultat d'un grand effort collectif et d'une participation exemplaire. Deux questions pour nous sont capitales: le calendrier et le respect à porter, dans le programme officiel du Concours d'Architecture, aux choix issus du Concours d'idées en 2003-2004. À chaque réunion du comité de concertation nous avons réaffirmé l'importance de ces questions et l'impression de ne pas être vraiment entendus nous a emmené le **25 novembre** à écrire une lettre au Maire de Paris, Bertrand Delanoë, en rappelant ces arguments. Cette lettre n'a jamais eu de réponse.
Mais la bataille sur les delais etait perdue d'avance: si nos arguments et notre planning pouvaient tenir au mois de juillet 2004, six mois après il était déjà trop tard pour faire de cette question l'objet d'une revendication.

Alors l'effort de l'Atelier s'est porté essentiellement sur le **respect du choix de la population lors du Concours d'idées.**
Initialement, à la suite de la réunion du 30 novembre 2004 du comité de concertation, à laquelle le Cabinet Pro-devéloppement a présenté une première étape du travail de programmation, nous avons été sur ce point assez rassurés : en effet la reférence de départ semblait bien être le programme "Un espace pour tous"
Mais par la suite, il est apparu que le programme pour le concours d'Architectes de la Mairie de Paris en cour d'élaboration se limitait au bâtiment seul sans prendre en compte l'environnement, bien que ceci eût été une préoccupation majeure lors de la concertation et que le vote lors du Concours d'idées stipule que des propositions de traitement concernent les espaces extérieurs du Carreau.

2005

Alors, depuis **juillet 2005** l'ALU 3 et le Conseil de Quartier Temple, à la demande de ce dernier, ont travaillé ensemble dans un groupe de travail qui s'est constitué. Ce groupe de travail (au minimum 6 à 7 personnes à chaque séance) a formulé des propositions d'aménagement des espaces publics autour du Carreau afin de mieux insérer dans le quartier cet équipement et ses activités.
- positionnement de la halle 1 (activités culturelles et événements) coté rue Pérrée
- ouvertures visuelles de la façade rue Spuller

ALU_Livre_160126.indd 111 01/02/16 14:33

- possibilité d'ouverture de la façade rue Perrée pour permettre un débordement sur l'espace extérieur des activités culturelles et événements organisés dans le Carreau
- utilisation et réaménagement de kiosques existant actuellement dans le Carreau en prolongement des ateliers artisanaux prévus
- position et aménagement spécifiques des locaux techniques, entrée de service et de livraison coté rue de Picardie
- pas de sortie des activités sportives rue Dupetit-Thouars sauf celles justifiées par la sécurité

Les propositions d'aménagement en conclusion des travaux du groupe, sont présentées dans un dossier intitulé **"Le Carreau du Temple dans le quartier",** qui est soumis et avalisé par le Conseil de quartier Temple.
Il est constitué de 25 pages et plans, comprenant une note méthodologique, des fiches d'analyse,les conclusions et propositions, sur un périmètre élargi, sur quatre secteurs (axes) qui ont été caractérisés comme suit :
Axe animation, culture, accès Carreau (rue Perrée, entre Mairie et Carreau)
Axe végétal (rue Perrée, le long du Square du Temple)
Axe commerce, activités (rue Dupetit-Thouars, depuis la rue du Termple jusqu'à la rue Dupuis)
Axe balade, restauration (suite rue Dupetit-Thouars, rue de Picardie, jusqu'au marché des Enfants Rouges)
Toutes les rues qui constituent ces quatre axes intègrent le "Quartier Vert" de l'arrondissement : présence végétale importante, vitesse limitée à 30 km, priorité aux piétons.

Ce dossier (consultable auprès du Conseil de Quartier Temple et de l'ALU3) a été remis à La Mairie du 3e en **février 2006** et il est instamment demandé que cette étude soit prise en compte lors de la formulation du programme qui doit faire l'objet du concours d'architecture sur le Carreau, ainsi que dans les projets d'aménagements de voirie comme le "quartier vert" ou ceux qui découleront du Plan de Déplacement de Paris.

2006

Tout le long de l'année 2006 l'ALU 3 n'a pas cessé de s'inquiéter et de chercher des informations sur l'évolution du dossier auprès des services de l'Hôtel de Ville. Notamment sur la prise en compte du document du Conseil de Quartier sur l'environnement. Mais à chaque fois que ce sujet est évoqué il semble être considéré un élément nouveau qui constituerait un coût suppléméntaire dans l'opération, quand il constitue, par contre, dès le debut de la concertation un élément clé à intégrer dans la refléxion.

En **octobre 2006** nous avons pris connaissance d'un document édité par la Mairie de Paris le 12 octobre 2006 intitulé : Réhabilitation et extension du Carreau du Temple *"Synthèse de l'étude de faisabilité architecturale, technique et financière"*.
Ce document ne comporte pas, ou comporte peu d'éléments de programme fixant les orientations principales en termes d'objectifs, de besoins, de contraintes, etc. en vue d'un concours d'architecture. D'ailleurs son appellation même d'"*étude de faisabilité*" correspond à son caractère de formalisation, de pré-projet. Nous attendons toujours un programme. Et ne sont toujours pas pris en compte les recommandations du Conseil de Quartier Temple et de l'ALU 3 consignées à Pierre Aidenbaum en février 2006 dans le dossier évoqué plus haut.

Pendant le dernier trimestre de l'année 2006 et le debut de 2007 l'ALU 3 a continué à exprimer ses préoccupations concernant l'absence d'information et la dilatation des delais de l'opération "Carreau du Temple". Après le document fourni en novembre 2006 avec ses observations sur l'"étude de faisabilité" de la Mairie de Paris, l'ALU 3 en elabore un deuxième appélé **"Planning ALU 3"** en **décembre 2006** dans lequel, pour accéler l'opération, il propose que l'ensemble des travaux nécessaires à la restauration du bâtiment actuel, les fouilles archéologiques et les aménagements pour le nouveau Carreau, fassent l'objet de trois tranches de travaux et de trois marchés distincts:
a) - restauration - conservation du bâtiment; b) - fouilles archéologiques c) - aménagement des locaux du nouveau Carreau. Les trois tranches seraient organisées par des actions procédant en parallèle, avec notamment l'anticipation des fouilles pendant les études ce qui permettrait d'alimenter la démarche du projet avec les acquis de la campagne de fouilles et d'aménér l'ouverture de l'équipement à la fin du premier trimestre 2011, en gagnant ainsi deux ans et demi sur le planning municipal. L'ALU 3 demande un rendez-vous à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture pour essayer encore une fois de négocier les delais.

La réunion aura lieu le **2 février 2007** à l'Agence d'études d'Architecture de la D.P.A. en présence de Mme C. Asselin, MM. R. Paque du cabinet de M. Caffet, G. Peneaud et M. Franjou architecte directeur de l'Agence. M. Pastrana représentant l'ALU 3 .
À cette réunion on apprend que le Permis de construire sera présenté sur dossier APD et non sur APS comme d'habitude, (ce qui retarde cette démarche de plusieurs mois), et d'autre part que la DRAC prescrit les fouilles préventives au moment du dépôt du PC et pas avant. Ces délais nous sont présentés comme incompressibles et ne peuvent que déplacer nos dates de planning.
Lors de cette réunion l'ALU 3 constate aussi que malheuresement les fonctionnaires de la Ville qui ont la responsabilité de l'opération n'ont jamais eu connaissance de l'album édité par la Ville qui présente les idées des habitants de l'arrondissement pour l'aménagement du Carreau du Temple, fruit de la concertation que l'ALU 3 a coordonnée en 2003: 100 documents révélant l'importance et la qualité de l'investissement intellectuel et affectif dans l'avenir du bâtiment de la part de la population comme les 4.066 habitants participant au vote local prouvent l'intérêt de l'arrondissement pour cet équipement.
Autre constat à cette réunion: l'Étude du Conseil de Quartier sur l'environnement du Carreau ne semble pas être un document qui sera communiqué aux participants au concours.
En somme, il apparaît évident que le principal document que la Mairie de Paris a l'intention de fournir aux candidats du Concours d'Architectes est l' "étude de faisabilité" à laquelle à plusieurs occasions l'ALU3 a contesté sa valeur de programme.
R.Pastrana manifeste alors son inquiétude sur la forme que pourrait prendre le Programme officiel. On le rassurera "sur la nature du document de "Pro-developpement" du 12 octobre 2006 en confirmant *"qu'il ne s'agit pas d'un programme et qu'il ne sera donc pas communiqué sous cette forme aux participants au concours de maîtrise d'œuvre."* La suite montrera que cette affirmation ne correspondait pas à la réalité

À la suite de la réunion du 2 février L'ALU 3 étudiera un nouveau planning tout en formulant les observations suivantes:
a) sur la durée de temps des fouilles évaluée dans le rapport au minimum à 6 mois et n'excédant pas 8;

ALU_Livre_160126.indd 113 01/02/16 14:33

b) sur la durée des travaux neufs, que tous les professionnels (et la DPA en 2004) estiment à 24 mois; les travaux pourraient commencer avant les fouilles (6 mois) pour consolidation des fondations et se poursuivre (pendant 18 mois) une fois finie la dalle basse de rez-de-chaussée pour permettre l'aménagement des nouveaux locaux à ce niveau et la restauration de la structure du bâtiment (12 mois). Il sera adressé à la DPA dans un courrier du 7 février (ci-dessous):

Paris, le 07 février 2007

M. Bernard Franjou
Architecte
Directeur de l'Agence d'études d'Architecture

D. P. A.
98 quai de la Rapée
75570 Paris Cedex 12

Objet : Carreau du Temple, Paris 3e
Refer : réunion tenue le 02 février 2007 à l'Agence d'études d'Architecture de la D.P.A. en présence de Mme C. Asselin,
MM. R. Paque, (cabinet de M. Caffet), G. Peneaud et vous-même.

Monsieur,

Je vous remercie, d'abord, de l'accueil que vous m'avez réservé jeudi 2 février dernier pour répondre à mes questions et à celles que se posent les habitants de l'arrondissement à propos du planning "études et travaux " du Carreau du Temple.

J'ai bien enregistré votre affirmation sur l'esprit qui nous anime tous en ce qui concerne la qualité de l'œuvre dans des délais de réalisation les plus courts compatibles avec la qualité souhaitée. Mais nous constatons que depuis le lancement de la concertation en mars 2003 et le vote local en février 2004, les délais correspondants à la réalisation de chaque phase, estimés par les services de la Ville, n'ont pas cessé de s'allonger. Nous voulons pour preuve le calendrier prévisionnel de l'opération que, en date du 23 août 2004, nous communiqua votre Agence dans une lettre signée de M. Danon. Si le principe de réalité vous conduisait alors à préciser une date de livraison de l'équipement fin de l'année 2009 (note à M. Aidenbaum du 27-08-2004) , quel principe pourra conduire les habitants à accepter que la fin des travaux soit reportée à la fin 2013?

Mais revenons à notre réunion. En premier lieu vous avez voulu me rassurer sur la nature du document de ProDevéloppement du 12 octobre 2006 en me confirmant qu'il ne s'agit pas d'un programme et qu'il ne sera donc pas communiqué sous cette forme aux participants au concours de maîtrise d'œuvre.

La lecture très détaillée que nous avons faite des différentes phases et dates annoncées dans le planning de la Ville, nous a permis d'évoquer ensemble la complexité inhérente au montage de l'opération:

5

ALU_Livre_160126.indd 114 01/02/16 14:33

pluralité d'intervenants, dont chacun a son rythme de fonctionnement propre; diversité de leurs demandes et difficulté de leur coordination.
Ainsi vous et vos collaborateurs m'avez informé d'une part que le Permis de construire sera présenté sur dossier APD et non sur APS comme d'habitude, (ce qui retarde cette démarche de plusieurs mois), et d'autre part que la DRAC prescrit les fouilles préventives au moment du dépôt du PC et pas avant (1) .

Tout en étant d'accord avec vous que ce calendrier n'est que prévisionnel, je me permets d'insister sur l'intérêt de l'ajuster dès maintenant afin que la base de discussion avec le maître d'œuvre désigné reflète, dans la réalité temporelle de l'opération, le souhait de nous tous de la voir se dérouler et aboutir rapidement et sans solutions de continuité.

Je joins à la présente un nouveau calendrier qu'intègre, avec regret, les délais administratifs qui alourdissent cette opération sur plus de deux années et qui vous semblent incompressibles. Le planning reprend certaines de mes observations faites lors de la réunion, que je soumets à votre considération en vous demandant d'apprécier leur faisabilité, notamment :
a) - sur la durée de temps des fouilles évaluée dans le rapport au minimum à 6 mois et n'excédant pas 8 ;
b) - sur la durée des travaux neufs, que tous les professionnels (et vous-même en 2004) estiment à 24 mois; les travaux pourraient commencer avant les fouilles (6 mois)(2) pour consolidation des fondations et se poursuivre (pendant 18 mois) une fois finie la dalle basse de rez-de-chaussée pour permettre l'aménagement des nouveaux locaux à ce niveau et la restauration de la structure du bâtiment (12 mois).

A la fin de notre réunion je vous ai montré l'album édité par la Ville qui présente les idées des habitants de l'arrondissement pour l'aménagement du Carreau du Temple, fruit de la concertation que l'ALU 3 à coordonnée. Votre surprise et celle de vos collaborateurs m'a fait comprendre que vous ne connaissiez pas ce document (et pourtant la DPA et le programmiste en possèdent un exemplaire). J'essayerai de vous faire parvenir une copie. J'espère qu'à la lecture de ce document vous comprendrez mieux notre insistance pour que cette opération fasse l'objet d'un traitement à la hauteur de l'espoir investi dans la participation par les habitants. Ces 100 documents révèlent l'importance et la qualité de leur investissement intellectuel et affectif dans l'avenir du bâtiment tout comme les 4.000 habitants participant au vote local prouvent l'intérêt de l'arrondissement pour cet équipement.

Pour finir, nous pensons comme G. Gontcharoff que: "Il serait dommage de gâcher, in fine, une opération de participation aussi exceptionnellement réussie dans ses phases initiales." Revue Territoires.

Recevez, Monsieur Franjou, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Raoul Pastrana
Président

6

ALU_Livre_160126.indd 115 01/02/16 14:33

(1)-Il me semble déceler une contradiction avec le contenu du paragraphe "Éventualité d'une conservation in situ" quand il est dit en dernière ligne "peut-être faudrait-il ne pas exclure....une conservation in situ dans l'emprise de la nouvelle construction" préconisation qu'irait plutôt dans le sens des fouilles qui précèdent la fin du projet, afin d'en tenir compte dans celui-ci.

(2)-Le rapport concernant les fouilles, dans le paragraphe "Conditions d'intervention" impose que les fondations de la structure métallique du bâtiment existant soient consolidées avant la fouille archéologique.

Copies à : M. Caffet, adjoint au Maire de Paris, M. Contassot, adjoint au Maire de Paris, M. Aidenbaum, Maire du 3e arrdt., Mme. Montacié, adjointe au Maire du 3e arrdt.

P.J. Calendrier avec proposition ALU 3 sur calendrier Ville

Le 9 février 2007 le jury sélectionne les cinq candidats admis à concourir. (Sur une présélection de la DPA de 17 sur les 132 présentés).

Avril 2007

L'ALU 3 est averti que en Mairie du 3e se trouvent, pour information, les documents qui ont été fournis aux équipes concurrentes, après lecture nous avons pu constater que:
- le programme officiel est de bonne qualité et techniquement complet;
- les manques déjà constatés au niveau de l'étude de faisabilité (**l'activité économique** et les **espaces jeunesse** ont disparu du programme ainsi que d'autres souhaits issus de la concertation) n'ont pas étés comblés dans le programme;
- certaines descriptions du programme sont une reproduction de l'étude de faisabilité, conférant à celle-ci un caractère officiel;
- la plaquette des 100 propositions des habitants ainsi que l'étude réalisée avec le Conseil de Quartier Temple **manquent**.

Le programme officiel opère ainsi une forme de rétention de l'information en rupture avec l'esprit qui a guidé la concertation avec les habitants depuis le début. En plus, pour l'ALU 3, c'est faire l'impasse sur l'esprit qui a animé la réflexion sur la préfiguration du Carreau et le bouillonnement d'où sont sortis les 3 propositions de programme.
Après un échange peu satisfaisant par courriel à propos du programme avec une élue de l'arrondissement, l'ALU 3 décide alors de demander un RV à M. Caffet pour lui faire part de ses réserves sur le programme et pour lui demander de communiquer aux participants la plaquette et l'étude sur le Carreau et son environnement.
La réponse arrive par mail rédigée par M. Pâque, collaborateur de M. Caffet : il n y aura pas de RV avec M.Caffet qui souhaite "*laisser travailler sereinement*" les architectes et qui, en prétextant la règle qu'"*il ne doit pas y avoir d'échange entre un membre du jury et les*

architectes candidats", n'est pas d'accord *"de leur faire parvenir des nouveaux documents"* : à noter que les *"nouveau documents"* existent l'un depuis trois ans (la plaquette des 100 propositions), l'autre depuis plus d'un an quand il a été remis par le Conseil de Quartier à la Mairie en février 2006 pour qu'il fasse partie, avec l'accord du Maire, des documents du Concours.
M. Paque dans sa réponse affirme *"que même s'ils n'ont pas été transmis, ils n'ont pas été ignorés pour autant dans la préparation du concours* et que *l'ensemble de la concertation a conduit à la définition du concours et de son programme, et ces documents en font partie"*.
Dans sa réponse l'ALU 3 conteste une fois de plus le caractère du Programme de la Ville.
Mais tient à mettre en évidence qu'il retiendra lors de la suite des événements le dernier paragraphe du mail rédigée par M. Pâque:
"J'ajoute enfin que la concertation n'est pas finie : une fois le candidat choisi par le jury, la discussion entre la ville, l'ALU et l'architecte lauréat se poursuivra et l'approfondissement du projet pourra se nourrir de ces documents comme de toutes les discussions que nous pourrons avoir."
Ainsi nous avons répondu à M.Caffet que nous prenions acte de son engagement à continuer la concertation.

L'ALU 3, après débat, décide d'adresser à chaque équipe concurrente un des deux documents manquants: celui qui avait eu l'aval officiel du Conseil de Quartier "Le Carreau du Temple dans le quartier" et qui avait été envoyé en Mairie du 3e avec l'accord du Maire pour qu'il intègre le dossier du concours.
Sans aucun contact avec les équipes, l'envoi a eu lieu par lettre RAR en même temps à toutes les équipes le 12 avril 2007. (Copie de la lettre d'accompagnement à P. Aidenbaum).

Septembre - Octobre 2007
Par les CR des réunions de la DPA avec les architectes candidats nous avons appris que l'envoi du programme officiel a été accompagné de l'"Étude de Faisabilité". Cette étude a surpris les candidats qui ont demandé des explications sur sa présence avec les documents de programme officiel. La réponse de la DPA a cherché à minimiser cette communication et à relativiser l'étude en cherchant de lui donner un caractère de simple illustration des souhaits de la Ville.

Le jury nommé pour choisir le maître d'œuvre du futur Carreau du Temple se réunit le matin du 9 septembre. Après présentation des cinq projets, délibérations, prises de position individuelles et vote, le projet choisi par le jury est celui qui répond le mieux à l'esprit du nouveau Carreau dans le sens qu'il intègre une bonne partie de demandes de l'arrondissement, qu'il va au delà des demandes du programme (1) et qu'il évite de donner une définition d'usage trop restrictive à un certain nombre d'espaces. Le projet lauréat est l'un de ceux qui tiens le moins compte des "préconisations" particulièrement arbitraires de l'étude de faisabilité, mais aussi il est le seul à prendre en considération l'étude du Conseil du Quartier Temple, le seul projet qui traite, au delà de la rue Spuller (demandé dans le programme), les abords du Carreau.

Le projet lauréat fut l'objet d'une présentation publique dans le Carreau du Temple lors de la journée des associations et dans le CICA du 15 septembre en Mairie d'Arrondissement. Le 25 octobre dernier le Conseil de Quartier Temple a reçu un collaborateur de l'Agence Milou qui

ALU_Livre_160126.indd 117 01/02/16 14:33

a présenté le projet et reçu les commentaires, les critiques, les demandes des habitants du quartier mais aussi les éloges et les compliments pour la qualité du projet.

ALU_Livre_160126.indd 118 01/02/16 14:33

Annexe 6

L'aménagement des Grands Boulevards

AMÉNAGEMENT DES GRANDS BOULEVARDS
Réunion en Mairie du 3e arrondissement le 29.03.2001

En présence de M. Aidenbaum, Maire de l'Arrondissement, M. Contassot, adjoint au Maire de Paris aux espaces verts et à l'environnement, Mme de Neuville, Conseillère de l'Arrondissement,
Atelier Local d'Urbanisme du 3e arr.
Le projet est présenté par:
Direction de l'Aménagement Urbain
Direction de la voirie
Direction des affaires économiques de la Ville de Paris

L'objectif de la réunion est de présenter aux élus de l'arrondissement l'avancement des études concernant la mise à double sens de circulation des véhicules dans le secteur des grands boulevards actuellement à sens unique, entre la République et le Boulevard des Italiens,
Le projet qui nous est présenté prévoit la mise à double sens avec la création d'une voie de l'ouest vers l'est, l'aménagement des trottoirs et la création d'un parking souterrain place de la République.

Le tronçon qui nous est proposé à l'analyse ne suffit pas pour rendre compte de la complexité de l'entreprise dans son ensemble. Limité en longueur au 3ème arrdt., ne couvrant pas l'ensemble de la zone de projet, analysant les conséquences uniquement sur le 3ème arrdt., le projet ne permet pas d'apprécier en connaissance de cause les tenants et les aboutissants du projet ni la pertinence de la proposition.

Le projet, étudié sous la mandature précédente, a comme base de travail non remise en cause, les statistiques concernant les flux de véhicules établies en fonction des comptages et en rien relativisées, au moins en leurs grandes lignes, par une vision critique de la place de la voiture dans la ville. À fortiori de la voiture dans la Région IDF. Le projet, conçu sous l'ancienne majorité, est peut être cohérent mais la politique de la voiture qui le soutend n'est plus d'actualité. Concernant la circulation des véhicules dans Paris et en particulier dans les arrondissements du centre, la politique proposée par la nouvelle majorité est de contrôler, voire de réduire la place de la voiture.

Le projet s'efforce de résoudre le problème d'écouler le même nombre de véhicules dans les mêmes sens qu'aujourd'hui (2600 v/h au comptage est-ouest) sans envisager de modifications en amont: réduction du nombre de véhicules, voies de dérivation, renfort des moyens de transport en commun, du nombre des taxis, etc.

La place du vélo dans le projet n'est pas très étudiée. Une piste cyclable semble prévue sur le trottoir nord. Le problème reste entier. Mais il faut le prendre en considération depuis le début au risque de lui voir attribuer une place résiduelle.

La solution qui nous est présentée est limitée au 3ème arrondissement. Le secteur du boulevard objet du projet dessert au moins quatre arrondissements. Intervenant sur des voies manifestement pas adaptées à cause de leur gabarit, les solutions ne semblent pas prendre en considération les réalités locales: largeur des voies, quantité et type de trafic, caractéristiques propres des rues, types d'activité, etc.

Inverser le sens de la rue du Temple jusqu'à la rue de Gravilliers, par exemple, est une proposition qui ne semble pas être le fruit d'une étude sur les conditions réelles d'intervention.

La mise en double sens de la rue du Quatre Septembre et de la rue Reaumur, sans intervenir parallèlement sur le 10 arrdt. est une réponse partielle à un problème bien plus vaste.

La voie sud du boulevard prévue dans le sens ouest-est, quoique sur-dimensionnée par rapport au gabarit classique (de 0,20m en plus !), n'offre pas des conditions satisfaisantes d'utilisation, circulation et arrêt temporaire, livraison ou enlèvement de marchandises par des camions, pour les

ATELIER LOCAL D'URBANISME DU 3 E ARRDT PARIS RP - CB - MRP 1

ALU_Livre_160126.indd 119 01/02/16 14:33

activités et les commerces qui la bordent. La même voie étant prévue pour faire circuler dans le sens ouest-est, le bus, taxis, vélos et desserte locale, le problème de l'étroitesse du gabarit se posera avec acuité aux arrêts de bus en particulier et à l'occasion de la charge et la décharge des camions.

Le carrefour de la Place de la République avec le boulevard doit faire l'objet d'une étude importante visant la reformulation de cette "porte" de la place. Les aménagements seront alors probablement bien plus importants que l'Ilot central prévu par le projet.

Sans une vision d'ensemble des problèmes posés à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire concerné, il est difficile de se prononcer sur un tel type de projet.

Toutefois il semble possible **accepter, sur le principe, la mise en double sens** du seul tronçon du boulevard actuellement à sens unique.

Travailler le projet à l'échelle de Paris est et de Paris centre.
Associer à la réflexion (en amont du projet) l'ensemble des arrondissements concernés par le projet.
Les solutions proposées pour désengorger le boulevard et permettre le passage du même nombre de véhicules, ne sont pas satisfaisantes. Le nombre de véhicules que la mise en double sens du boulevard ne permet d'écouler dans le sens est-ouest ne doit pas être absorbé uniquement par le 3 Arrdt. Le 10 ème Arrdt. et notamment la rue du Château d'Eau, mise en sens inverse doit pouvoir assurer l'écoulement dans le sens est-ouest, d'un nombre important de voitures et diminuer d'autant celles prévues sur la rue du Quatre Septembre et la rue Reaumur à double sens. Dans cette hypothèse il est possible d'imaginer un trafic plus fluide et équilibré dans les deux arrondissements.

Le Parking à la République
Un parking souterrain est prévu place de la République d'une capacité de 250 places. 100 places seraient réservées aux riverains. Dans quelle mesure construire un parking à la République n'est pas attirer les voitures vers le centre de Paris? Permettre un arrêt ou un changement de moyen de transport, de l'individuel au collectif, pouvoir laisser sa voiture c'est bien surtout à proximité de l'entrée est, mais le faire à la République c'est déjà tard. Il faudrait, par contre, étudier plus attentivement, plus globalement le problème et mieux adapter aux conditions locales le stationnement des résidents. Seulement 100 places résidents sont prévues dans le projet qui nous est présenté.

Déplacer vers l'ouest l'arrêt de bus Bd. San Martin pour l'éloigner davantage de l'arrêt suivant et pour le rapprocher de la sortie piétons sur le Boulevard du passage Meslay, seule traversée piétonne possible de ce très long îlot.

Le mobilier urbain style "1900"
Une ville capitale comme Paris, qui s'est distinguée par sa modernité au début de XXe siècle, en confiant à l'architecte Guimard les entrées du Métropolitain, qui, en style Art Nouveau, feront le tour du monde (MAM, New York) doit rester, au début du XXIe siècle, fidèle à cette image. Paris n'est pas un style plus qu'un autre, Paris c'est la modernité, les expositions universelles, la Tour Eiffel, l'arche de la Défense, la pyramide du Louvre, et j'en passe... ! Paris mérite mieux que du mobilier urbain style "1900" et surtout de l'imagination, à tous les niveaux.

Annexe 7

Les courriers des acteurs municipaux

VILLE DE PARIS Mairie du 3e arrondissement

Pierre Aidenbaum
Maire du 3e arrondissement

Paris, le 15 Mars 2010

Monsieur Jacques OUDINOT
Monsieur Raoul PASTRANA
Atelier Local d'Urbanisme du 3è
Maison des Associations du 3è
5, rue Perrée
75003 PARIS

CAB 03/10 PA/CT

Messieurs, chers amis,

Vous m'avez fait parvenir votre rapport d'activité 2008-2009 ainsi que votre rapport d'orientation 2010 suite à l'assemblée générale de votre association qui s'est tenue le 11 mars dernier et je vous en remercie.

Ceux-ci témoignent de l'aide précieuse que vous apportez aux projets de l'équipe municipale du 3è et que vous accompagnez par votre expertise, votre audace et votre générosité.

Je profite de l'occasion pour vous adresser mes compliments et mes sincères remerciements pour votre contribution qui nous est indispensable.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

P. Aidenbaum

Le Maire

ALU_Livre_160126.indd 121 01/02/16 14:33

MAIRIE DE PARIS

Anne Hidalgo

Première Adjointe au Maire de Paris
Conseillère du 15ème arrondissement
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Paris, le 20 JAN. 2012

JMV/HC /157

Monsieur Odinot,

J'ai bien reçu le livre-rapport des 10 ans d'existence de l'Atelier Local d'Urbanisme du 3ème arrondissement que vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir.

A cette occasion, je souhaite vous adresser tous mes remerciements pour ce document très informatif sur tout le travail que l'association effectue depuis des années afin de transformer notre ville et la rendre plus belle, plus juste, plus dynamique et plus agréable pour les Parisiennes et les Parisiens.

Vous renouvelant tous mes encouragements pour la poursuite de vos activités, je vous prie de croire, Monsieur Odinot, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO

Jacques Odinot
Président
Agence Locale d'Urbanisme du 3e
Maison des Associations du 3ème arrondissement
5, rue Perrée
75003 Paris

Hôtel de Ville - 75196 Paris cedex 04

ALU_Livre_160126.indd 122 01/02/16 14:33

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Martine BILLARD
Députée de Paris

Paris, le 13 janvier 2012

12circ018

À Monsieur Jacques ODINOT
Président de l'ALU3
Maison des associations
5, rue Perrée
75 003 Paris

Monsieur,

J'ai bien reçu le livre sur les dix ans d'actions de l'Atelier local d'urbanisme et je vous en remercie. Cette mise en perspective est bienvenue, pour mettre en lumière ce formidable travail, nécessaire à l'appropriation des enjeux urbains par la population et, sur cette base, au débat démocratique. Si le Carreau du Temple est le premier projet qui vient à l'esprit quand l'apport de l'ALU3 est évoqué, il ne saurait cacher toutes vos autres interventions.

Aussi, je vous souhaite bonne continuation et succès dans la poursuite de votre démarche... pour au moins les dix ans à venir !

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Martine BILLARD

36, rue Notre Dame de Nazareth
75 003 Paris

tél. : 01 42 36 04 52
fax : 01 42 36 04 53

Sur la Toile : http://martinebillard-blog.org
Courriel : circonscription@martinebillard.org

ALU_Livre_160126.indd 123 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 124 01/02/16 14:33

Références bibliographiques

Le deuxième : ne jamais se taire!

Le troisième : malgré tout, garder courage!

[I] Franz Hessel, 2013, *Flâneries parisiennes*, Rivages Poche, Ed. Payot & Rivages, Paris, p. 25.

[II] Simenon G., 1967, *Maigret se défend (1939)*, in Œuvres complètes, Paris, Éditions Rencontres, Volume IX. in Marchand B., 1993.

[III] Marchand Bernard, 1993, *Paris, histoire d'une ville, XIXe-XXe siècles*, collection Points, Paris, Seuil, p. 291.

[IV] *Equipements collectifs de quartier, le 3e arrondissement à Paris*, Rapport ACT pour le Ministère de l'équipement, 1997.

[V] Matthieu Ecoiffier, *Des apprentis architectes pour les Enfants Rouges,* Journal Libération, 1er avril 1995, http://www.liberation.fr/libe-3-metro/1995/04/01/des-apprentis-architectes-pour-les-enfants-rouges_131461

[VI] Edgard Morin, 1977, *La Méthode 1*, Points, p. 387.

[VII] Journal municipal n°29, Février 2003.

[VIII] George Gontcharoff, 2006, *La démocratie participative à*

ALU_Livre_160126.indd 125 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 126 01/02/16 14:33

Table des figures

1. Le Troisième arrondissement parisien dans Paris (fond de carte : www.francegenweb.org)

2. Carte du Troisième arrondissement parisien. Planche cartographique à partir de laquelle l'ALU3 a l'habitude de travailler © ALU3

3. Destruction des immeubles de l'îlot Thorigny en 1977 © CH3

4. Périmètre d'intervention de la SOREMA et couverture du rapport réalisé par le CH3 en mars 1977 intitulé *La SOREMA frappe encore*. © CH3

5. Photographie du Square du Temple vers 1900 © Léon et Lévy / Roger-Viollet

6. *Le Carreau du Temple que les habitants n'ont pas voulu* © www.Archiwebture.citedechaillot.fr - Fond Arretche 258AA. Reconstruction du marché du Carreau du Temple, vue de la maquette. Cliché Haphong (ARRET-B-73-01)

7. Tract distribué par l'association « Vivre dans le 3e » © ALU 3.

8. La lutte contre la fermeture du Marché des Enfants Rouges. Le enfants rouges marchent sur le projet d'aménagement de Dominati (marché, crèche, bibliothèque, parc de stationnement), 1995 © Hélène Piéchaud.

9. Article d'A. Logeart, *La victoire des Enfants rouges*, paru dans le journal Le Monde le 20 juin 1995 © Raoul Pastrana

10. Photo-montage des participants à la lutte contre la fermeture du Marché des Enfants-rouges, 1995. Plusieurs d'entre eux ont rejoint l'ALU 3 © Hélène Piéchaud.

11. Les principes de l'Atelier d'urbanisme du 3e déterminés par ses membres à la suite des interviews menés © Anne-Solange Muis, 2015.

12. Photographie des *Femmes de l'ALU 3*, 2007 © Bruno Cabanis

13. Photographie d'une réunion à l'ALU 3, dans le local de l'Atelier à

ALU_Livre_160126.indd 127 01/02/16 14:33

la mairie du 3e, 2003 © Marina Raggi

14. Photographies des réunions hebdomadaires à l'ALU 3, au Café Le Progrès, 2002 © Marina Raggi

15. Proposition de local pour la Maison des associations du 3e devant le Marché des Enfants-rouges, rue de Bretagne, 2002, dessiné par Raoul Pastrana © Raoul Pastrana.

16. Photographie d'une rencontre avec les habitants. Stand tenu par l'ALU 3 au Forum des associations du 3e, 2010 © Marina Raggi

17. Photo-montage des réunions à l'ALU 3 dans le local de l'Atelier à la mairie du 3e, 2009 © Marina Raggi

18. Article d'E. Le Mitouard dans le journal Le Parisien, le 11 avril 2002, Au café, les urbanistes repensent le quartier © Raoul Pastrana

19. Cour de l'îlot Saint-Gilles avant les travaux, 1980 © ALU 3

20. Entrée de l'îlot Saint-Gilles avant les travaux, 1980 © Pierre Boyer

21. La cour de l'îlot Saint-Gilles après les travaux, 2002 © ALU 3

22. Intérieurs du Carreau du Temple avant les travaux, 2007 © Marina Raggi

23. Le périmètre de l'étude de la réhabilitation du Carreau du Temple, dans le cahier des charges, 2001 © ALU 3

24. Dessin de Calvi représentant la participation citoyenne dans le projet de réhabilitation du Carreau du Temple, 2003 © ALU 3

25. Photographie des permanences tenues rue de Bretagne durant le concours d'idée en 2003 © Hélène Piéchaud.

26. Tract pour inciter à la participation du vote pour la réhabilitation du Carreau du Temple traduit en anglais, japonais, arabe et italien © Mairie du 3e

27. L'ALU3 au Forum des associations du 3e en 2007 au Carreau du Temple © Bruno Cabanis

28. Projet de l'agence d'architecture Milou retenu par le jury, 2006 © Marina Raggi

ALU_Livre_160126.indd 128 01/02/16 14:33

29. Le Carreau du Temple réhabilité, 2016 © Anne-Solange Muis

30. Place de la République avant les travaux, 2000 © Marina Raggi

31. Carte des commerces situés autour de la place de la République en 2010, produite par l'ALU3 © ALU 3

32. Photographie de la place de la République en 1900 © http://www.v2asp.paris.fr/commun/republique/

33. Photographie de la place de la République en 2011 © http://www.v2asp.paris.fr/commun/republique/

34. Photographie de la place de la République après travaux en 2014 © http://www.paris.fr/35.

35. Carte de l'itinéraire pressenti du Maraisbus et localisation des musées présents sur le trajet. Production de l'ALU3 © ALU 3

36. Exemple de fiche réalisée par l'Atelier et Caterina Carrer (architecte) pour l'emplacement des marchés forains © ALU 3

37. Exemple de fiche réalisée par l'Atelier et les étudiants de l'École d'architecture Paris-la-Villette, pour l'aménagement du Pont aux Biches © ALU 3

38. Photographies du mur du fond du Marché des Enfants-rouges. A gauche, une photographie actuelle, sans logements © M. Raggi ; à droite une photographie prise par Atget en 1901 où l'on peut observer la présence des logements.

39. Coupe de la proposition faite par l'ALU3 pour la construction des logements sur le mur du fond du Marché des Enfants-rouges © ALU 3

40. Carte du périmètre de l'OPAH Arts et Métiers © ALU 3

41. Carte du périmètre d'étude pour l'OPAH développement durable République © ALU 3

42. Exemple de fiche réalisée par l'ALU3 pour l'étude du PSMV © ALU 3

43. Photographie d'une terrasse de café dans le Troisième arrondissement © Marina Raggi

44. Carte présentant les espaces d'étude de l'ALU 3, production de

ALU_Livre_160126.indd 129 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 130 01/02/16 14:33

Liste des contributeurs

Les personnes interviewées *(dans l'ordre alphabétique)*

Boris ABRAMOVICI

Claude BAEHREL

Pierre BOYER

Caterina CARRER

Dominique De ROTALIER

Pascale DIETRISCH

Amalle GUALLEZE

Denise GUILLAUME

Gilbert LEONHARDT

Denis MURAT

Jacques ODINOT

Raoul PASTRANA

Marylin PHELIPOT

Hélène PIECHAUD

Jean-Pierre PIECHAUD

Marina RAGGI PASTRANA

Yvonne SINGER LECOCQ

Bernard ZOUKERMAN

Entretiens réalisés et restitués par Anne-Solange Muis de mars à mai 2015.

ALU_Livre_160126.indd 131 01/02/16 14:33

ALU_Livre_160126.indd 132 01/02/16 14:33

Cet ouvrage a été écrit par l'ALU 3 en collaboration avec A.S. Muis en 2015.

Edition déléguée à Anne-Solange Muis (mise en page et fabrication)

Imprimé en France par .... à .... en mars 2016

Dépôt légal en février 2016.

ALU_Livre_160126.indd 133 01/02/16 14:33